



Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
33

## PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2023



L'an deux mille vingt-trois le treize du mois de novembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la Ville de Guebwiller était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, sous la présidence de Monsieur le Maire, KLEITZ Francis.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

### **Présents :**

M. MULLER Claude - Mme GRAWEY Claudine - M. BRAUN Daniel - Mme SCHROEDER Isabelle - M. TOGNI César - Mme DEHESTRU Anne - M. LOSSER Didier - Mme CORNEC Hélène - M. CAUTILLO Dominique - Adjoints au Maire.

Mme CHRISTMANN Anny - M. ROST Jean-Marie - Mme BRENDER-SYDA Josiane - M. REIBEL Claude - Mme ANGELINI Nathalie - M. PLACET Claude - Mme LOTZ Muriel - M. ABTEY Olivier - Mme CLERGET-BIEHLER Karine - M. DAYA Khalid - M. KELLER Yann – Mme MASSON Dominique - M. FACCHIN Christian - M. SIMLER Guy - Mme WIESSER Perrine - Mme FRANÇOIS-AULLEN Hélène - M. MERTZ François - Conseillers Municipaux.

**Absents :** M. LATRA Fabrice - Mme PIZZULO Anna- M. STICH Grégory

### **Ont donnée procuration :**

Mme HASSENFORDER Estelle, Conseillère Municipale à Mme GRAWEY Claudine, Adjointe au Maire  
Mme FRIDMANN-PAWLOW Nathalie, Conseillère Municipale à Mme CORNEC Hélène, Adjointe au Maire  
Mme HEBERLE Laurence, Conseillère Municipale à Mme SCHROEDER Isabelle, Adjointe au Maire

**Secrétaire de séance :** Mme CLERGET-BIEHLER Karine– Conseillère municipale



**M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 00 en saluant ses collègues, la presse, les auditeurs et les fonctionnaires municipaux.**

### Naissance :

- **Manon HAMELIN**, instructeur des autorisations d'urbanisme, est maman d'un petit Marius depuis le 8 novembre dernier.

#### ➤ Semaine bleue : des activités pour les seniors

Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Guebwiller a proposé de nombreuses activités aux seniors, du 2 au 6 octobre, à l'occasion de la Semaine bleue, tel qu'un ciné-débat sur la transmission de son patrimoine au Cinéma le Florival, une visite guidée de l'exposition *Mamie, Papi, c'est quoi notre patrimoine* au musée Théodore Deck, Tournoi de belote sur le thème « s'affronter autour des cartes » à l'hôtel de l'Ange et un thé dansant.

Le programme s'inscrit également dans le cadre de l'année Deck.

#### ➤ La double exposition sur Deck désormais ouverte au public

Les expositions du musée Théodore-Deck et du château de la Neuenbourg, à Guebwiller, étaient annoncées de longue date pour célébrer le bicentenaire de la naissance du céramiste guebwillerois. Après une inauguration officielle vendredi 13 octobre, le public peut désormais les découvrir et flâner dans les deux sites.

#### ➤ Recueillement impressionnant au lycée Kastler

Lundi 16 octobre, vers 13 h 45, toute la communauté éducative du lycée Alfred-Kastler de Guebwiller s'est réunie autour de Christine Basler, la proviseure de l'établissement, et quelques parents pour rendre hommage à Samuel Paty et à Dominique Bernard, les deux enseignants assassinés dans l'exercice de leur mission.

#### ➤ Passation de commandement au centre de secours

La passation de commandement entre les capitaines Laurent Lamey et Xavier Berthod, du centre de secours renforcé de Guebwiller, s'est déroulée samedi 14 octobre sur la place Jeanne-d'Arc, sous l'autorité du lieutenant-colonel Bruno Ducarouge.

#### ➤ Regain d'énergie et de confort pour la résidence Schlumberger

La résidence Schlumberger a bénéficié d'un programme de rénovation énergétique, d'amélioration de la sécurité, du cadre de vie et du confort de ses locataires. Pour célébrer cette réhabilitation, une cérémonie s'est tenue sur place, mardi 24 octobre.

#### ➤ Ecuroduc

La ville de Guebwiller a fait installer, mardi 24 octobre, un écuroduc (câble élastique permettant aux écureuils de se déplacer en hauteur), reliant le parc de la Marseillaise et celui de la Neuenbourg. L'objectif étant que la faune présente puisse aller et venir entre les deux sites arborés sans se faire écraser. Une première en milieu urbain en Alsace.

#### ➤ Légion d'honneur

C'est à la Maison Marguerite-Kuentz de Guebwiller, en hommage à sa maman, que Denis Kuentz s'est vu remettre, vendredi 20 octobre, l'insigne de chevalier de la Légion d'honneur par la députée Brigitte Klinkert, sa marraine pour cet événement.

#### ➤ JO 2024

Féru de sport, Florent Pérard a déjà remporté sa plus belle victoire le 16 octobre 2023, quand le patron de la compagnie d'assurances pour laquelle il travaille, lui a annoncé qu'il serait l'un des 11 000 relayeurs de la flamme olympique. Le Guebwillerois vivra ce moment qu'il qualifie d'« historique » l'été prochain en Bourgogne, le temps de parcourir 200 mètres.

➤ **Parcours de boîte à livres**

Installé dans quinze sites de la capitale du Florival, le parcours de boîtes à livres a été inauguré **mercredi 25 octobre**. Tous les partenaires de l'opération ont découvert ce projet finalisé, ainsi que les habitants des quartiers où les boîtes sont désormais ancrées.

## Événements festifs

➤ **La journée nationale du chien célébrée place de la Breilmatt**

Après avoir parfaitement orchestré le championnat d'Alsace obéissance il y a un mois, le Training Club canin du Florival (TCCF) a récidivé **samedi 7 octobre** dans le cadre de la journée mondiale du chien.

➤ **Tous réunis autour du vélo**

De nombreuses animations originales ont été organisées à l'occasion de la fête du dixième anniversaire de l'association Roue'pet, **samedi 7 octobre**. L'association a déjà vendu, en neuf mois, plus de deux-roues que durant toute l'année 2022.

➤ **Participation record à la Fastienne**

La cour de la salle de la Société de gymnastique 1860 de Guebwiller ressemblait à une belle fourmilière, **samedi 14 octobre**. Les cinq courses proposées par le FAST ont, en effet, attiré beaucoup de monde. Plus de 400 amateurs de course pédestre y ont pris part, battant ainsi le record de participation de l'épreuve.

➤ **Journée Nationale du Commerce de Proximité**

Défilé de mode, jeux, spectacles de magie, clown, démonstrations culinaires, ateliers de mercerie et ambiance musicale ont rythmé la journée promotionnelle en faveur du commerce de proximité organisée **samedi 14 octobre** au centre-ville de Guebwiller.

➤ **Exposition de voitures anciennes**

Organisé par l'association Rassemblement du quatrième dimanche, le dernier « Bouchon de Guebwiller » s'est tenu **dimanche 22 octobre** mais s'est limité à une exposition de véhicules anciens sur la place de l'Hôtel de Ville. Il n'y a finalement pas eu de défilé dans les rues, comme cela avait été annoncé initialement par les organisateurs. Une bonne centaine de véhicules anciens, de différentes époques, étaient présents au rendez-vous, pour le plus grand bonheur de tous les amateurs de voitures anciennes et de belles mécaniques.

➤ **Un défilé aux lampions pour la St-Martin**

Les enfants des écoles maternelles de Guebwiller et leurs parents avaient rendez-vous **vendredi 10 novembre au soir**, au parc de la Neuenbourg pour le défilé de la Saint-Martin. Munis de lampions à led, qu'ils avaient fabriqués avec des bouteilles, les enfants se sont rendus à la place de l'Hôtel de ville où les attendait un goûter de Mannala et chocolat chaud. En amont, un travail sur cette tradition germanique avait été mené par le service éducation.

➤ **Recueillement et distinctions pour le 11 novembre**

Les cérémonies commémoratives de l'Armistice du **11 novembre** 1918 se sont déroulées en deux temps, samedi dernier.

Une courte cérémonie de recueillement s'est déroulée à la nécropole nationale de l'Ax, en présence des personnalités civiles, des sociétés patriotiques et de représentants des cultes concordataires, avant un temps plus officiel au monument aux morts.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Ce procès-verbal a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Ce dernier a été ensuite déclaré approuvé et signé séance tenante.

**Voix Pour : 30**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER  
représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC représentant : N. FRIDMANN-  
PAWLOW / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N.  
ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / D. MASSON / H. FRANÇOIS-  
AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. SIMLER**

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Procès-verbal du 25 septembre 2023

- 00 Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du CM
- 01 Rapport d'activités 2022 de la Ville de Guebwiller
- 02 Rapports d'activités 2022 – Organismes extérieurs
- 03 Demande de déclaration d'utilité publique pour l'ORI dans le cadre de l'OPAH et de RU
- 04 Ravalement de façades – Attribution de subventions
- 05 Débat d'orientations budgétaires 2024
- 06 Restauration de l'Eglise Notre-Dame – Avenant au marché de travaux
- 07 Marché pour la souscription de contrats d'assurances
- 08 Personnel Communal – Convention d'entreprise sur les frais de santé
- 09 Personnel Communal – Tableau des effectifs – création de poste
- 10 Divers

**ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DÉLÉGATION AU MAIRE  
COMPTE-RENDU**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Par délibération du 04 juillet 2020, le conseil municipal a donné au maire les délégations d'attributions prévues à l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales étant précisé par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions prises lors d'une réunion ultérieure de l'assemblée.

En conséquence, le Maire informe le conseil municipal que les décisions suivantes ont été prises depuis la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2023.

**1. Vente et cession**

Il est autorisé la vente de **3 tondeuses** en l'état et sans contrôle technique comme suit :

- Tondeuse Amazon, série PH00004267, immatriculée 4480 ZB 68,
- Tondeuse Toro, type 224D, série 30243602463,
- Tondeuse Toro, type 224D, série 30243210000149

à l'entreprise HAAG SAS – 21, rue de la Gare – 68600 VOGELSHEIM  
au prix de **5 300 € TTC.**

Il est autorisé la cession pour destruction de **2 véhicules** en l'état et sans contrôle technique comme suit :

- Renault Express, Immatriculée 6001 VR 68,
- Opel Campo, immatriculé 9148 XH 68

A M. François ENGASSER, 119, rue des Mines – 68270 WITTENHEIM  
à titre **gratuit.**

Il est autorisé la vente **d'un poids-lourds**  
de la marque Mercedes-Benz, type 1317, immatriculé AN-933-SM en l'état et sans contrôle technique

à l'entreprise BARON Sarl, ZA rue Jean Mermoz – 68127 STE-CROIX-EN-PLAINE  
au prix de **2 500 € HT**

**2. Placement de fonds**

Il est autorisé :

- de placer les fonds disponibles issus de l'aliénation d'un élément du patrimoine pour un montant de 5 000 000 €.
- de souscrire pour ce montant un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'Etat dont le capital est garanti et les intérêts fixés sur 3 mois au taux nominal de 3,77%.

La durée du placement est de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Les intérêts perçus seront pris en compte au budget communal à l'article 7688 (autres produits financiers)

### **3. Don archives**

Un don des archives de l'Association des aviculteurs de Guebwiller, de Monsieur Jean-Jacques FISCHER, vice-président de l'association, propriétaire des documents, est accepté.

Ce don n'est grevé d'aucune condition ni charge.

### **4. Domaine Cinéraire**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les décisions suivantes ont été prises au courant du 1er semestre 2023 (1<sup>er</sup> janvier au 30 juin) pour le cimetière communal :

- **Acquisition de concessions temporaires pour une durée de 10 ans :**  
BOUZON Muriel, 5 impasse de la Fontaine à Saint-Aubin (i-4-4)
- **Renouvellement de concessions temporaires pour une durée de 10 ans :**  
BIHLER Alain, 53 rue Théodore Deck à Guebwiller (2-3-10)  
CHARROIS Catherine, 4 chemin des Hantes à Charbuy (A-1-17)  
EL MEHDI Danah, 35b rue Jean Jaurès à Soultz (H-5-2)  
FREYMANN Yvonne, 1 impasse des Fleurs à Auenheim (A-4-20)  
GASSER Yvonne, 16 rue Albert Schweitzer à Guebwiller (J-2-11)  
JACOB Didier, 1b route d'Issenheim à Guebwiller (H-8-15)  
LA FERRARA Antonio, 17 allée des Prés à Guebwiller (L-3-4)  
MEYER Christiane, 5 rue du Dr Pierre Bucher à Guebwiller (2-5-21)  
VERFAILLE Rudy, 127 rue du Tilleul à Linthal (1-5-19)  
VONARB Gérard, 17 domaine de la Lauch à Guebwiller (A-4-21)
- **Acquisition de concessions pour une durée de 15 ans :**  
HERMANN Sabine, 250 F Chemin du Mas d'Alesti à Nîmes, (Abb n°17)
- **Renouvellement de concessions pour une durée de 15 ans :**  
SCHNEIDER Jean-Luc, 4 rue du Trotberg à Buhl (Aa-Bb n°14)  
TEISSIER Anne, 12 rue de la Forêt à Klingenthal (Aqq n°8)
- **Acquisition de concessions pour une durée de 30 ans :**  
FRISON Carmela, 7 rue des Alliés à Guebwiller (JJ-LL n°44)
- **Renouvellement de concessions pour une durée de 30 ans :**  
FREY Paul, 51 rue Louis Armand à Seyssins (Aqq n°3)
- **Acquisition de concessions au columbarium pour une durée de 10 ans :**  
BILLIG Mireille, 7D clos du bois, route d'Issenheim à Guebwiller (Bloc 37 cases 1G–1D)  
DELIOT Jacques, 2F rue du Tissage à Issenheim (Bloc 36 cases 5G–5D)  
GLAENTZLIN Yvette, 6 rue des primevères à Guebwiller (Bloc 37 case 3D)  
MULLER Josiane, 8 quartier Léo Lagrange à Guebwiller (Bloc 37 case 2D)  
REWEL Marie, 13 rue de la cité à Soultzmatt (Bloc 37 case 3G)  
SCALAMANDRE Catherine, 9 rue Marin-Astruc à Buhl (Bloc 37 case 2G)
- **Renouvellement de concessions au columbarium pour une durée de 10 ans :**  
DIEMUNSCH Nadine, 2 rue d'Anthès à Soultz (Bloc 21 case 4D)
- **Acquisition de mini-caveaux pour 10 ans :**  
FREY Jean, 5 quartier Léo Lagrange à Guebwiller (M-C-4 n°11)  
GROSS Rita, 36 rue de la Marne à Soultz (1-CAV4-10)

**Le Conseil municipal, après l'exposé :**

**PREND ACTE** du compte-rendu considéré ci-dessus.

N°01-11/2023

**RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA VILLE DE GUEBWILLER**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires générales, en date du 6 novembre 2023.

L'article L.2541-21 du code général des collectivités territoriales, porte obligation aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, de produire chaque année un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration.

Le présent rapport a pour objet de présenter le rapport d'activités 2022 de la Ville de GUEBWILLER.

*Mme FRANÇOIS-AULLEN dit qu'en 2020 et 2021 il manquait le taux d'insertion des personnes handicapées dans le rapport d'activités au chapitre « ressources humaines » et qu'il n'apparaît toujours pas dans le rapport 2022.*

*Elle dit également que l'augmentation du nombre de patrouilles de la Police Municipale, la présence physique et le contact direct sur le terrain sont des éléments positifs et participent au climat de sécurité dans la Ville. Concernant la vidéo surveillance elle estime que le taux de résolution de 57% n'est pas convaincant vu le coût de cet équipement, soit 41 600 € par an pour 21 recherches et 12 enquêtes résolues.*

*Elle rappelle que M. le Maire avait affirmé ne pas être favorable à l'omniprésence de la vidéo protection, mais vu l'investissement qui lui est consacré, elle pense que leurs limites ne sont pas les mêmes.*

*Elle cite la page 38 qui mentionne que la ville de Guebwiller a pour objectif de diminuer l'usage et les nuisances de la voiture, ce qu'elle trouve tout à fait louable. Elle propose que la police soit un bon exemple et l'encourage à augmenter les patrouilles à vélo (67 en 2022) et à diminuer les patrouilles en voiture (460 en 2022).*

*Elle s'associe au rédacteur du rapport et dit bravo à tous les agents de la ville.*

*M. BRAUN répond que le taux d'insertion des personnes handicapées est un des éléments reportés dans le rapport social annuel et qu'il n'a pas à figurer dans le rapport d'activités de la Ville.*

*M. CAUTILLO répond qu'en 2022, deux vélos électriques avaient été achetés pour la Police Municipale qui s'en sert régulièrement (soit 67 patrouilles pour environ 148 heures). Il précise que la Police ne peut pas faire uniquement du vélo mais également des patrouilles terrestres permettant d'être au contact de la population ainsi que des patrouilles véhiculées.*

*Concernant la vidéo protection, il a toujours été dit qu'il n'était pas question d'installer des caméras de surveillance sur l'ensemble des intersections de la commune et qu'il s'agit vraiment d'une démarche très ciblée à des endroits susceptibles de poser des soucis de sécurité.*

*M. le Maire répond qu'il y a eu des résolutions grâce à la vidéo protection, c'est un projet ciblé et réalisé en concertation avec les services de la gendarmerie.*

*Mme DEHESTRU répond que la vidéo protection est essentiellement dissuasive et que cela ne peut pas être évalué, s'il fallait écouter les parents d'élèves ils souhaiteraient qu'il y en ait une devant toutes les écoles.*

*Mme FRANÇOIS-AULLEN répond que la dissuasion est difficile à quantifier mais que ce qui vaut pour la vidéo protection vaut aussi pour la présence physique.*

*M. le Maire dit avoir régulièrement un très bon retour de la qualité du travail de nos policiers municipaux.*

*M. FACCHIN dit qu'il reproche le peu d'engagement au niveau des actions de solidarité. Il mentionne que le CCAS figure dans le sommaire mais qu'il ne figure pas dans le rapport d'activités.*

*Mme CORNEC répond que le rapport d'activités du CCAS sera présenté prochainement.*

*M. le Maire répond qu'il s'agit d'une erreur dans le sommaire.*

**Le conseil municipal, après l'exposé :**

**PREND acte du document présenté en annexe.**

Ville de **Guebwiller**

# Rapport d'activités 2022



# SOMMAIRE



## 03 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 04 Administration générale
- 06 Accueil et vie citoyenne
- 08 Ressources humaines
- 11 Communication, animations et sport
- 20 Finances et commande publique
- 21 Archives
- 23 Police municipale

## 25 ADMINISTRATION THÉMATIQUE

- 26 Patrimoine
- 50 Développement du territoire
- 56 Affaires culturelles
- 79 Éducation et jeunesse
- 87 Centre communal d'action sociale

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE



# Administration générale

L'administration Générale, service « ressource » dispose de missions diverses, telles que la préparation, la gestion et le secrétariat de l'assemblée communale, les affaires générales et juridiques, l'occupation du domaine public, les affaires foncières et patrimoniales, l'accompagnement et la veille juridique des services.

Ces missions sont nécessairement exercées de manière transversale avec les autres services municipaux mais également avec des partenaires extérieurs (institutions, associations, collectivités territoriales)

## TEMPS FORTS : ZOOM

### Fait marquant - Pandémie : Centre de vaccination de proximité



Ouvert dès le 16 mars 2021, celui-ci a été maintenu en activité jusqu'au 18 mars 2022, soit 50 192 injections plus tard, après avoir déménagé de la Salle 1860 sise rue de Reims dans les locaux du pôle médical situé au 125, rue Théodore Deck, ce qui au regard de la durée aura prouvé tout l'intérêt d'un tel service au profit de la population. L'organisation de sa logistique aura été un véritable défi.



### Recensement de population

Reprise de la campagne de recensement de la population après une année 2021 marquée par un report en raison du contexte épidémique de Covid 19. Celle-ci s'est déroulée du 20 janvier au 26 février 2022. 190 adresses représentant 474 logements ont été enquêtées. Sur ce total 19 n'ont pu l'être pour des raisons diverses, reflet d'une période post-Covid délicate. A noter que pour la 1ère fois le taux de retour par internet a passé le cap des 50 %, représentant 56 % des réponses.

Ville de Guebwiller

### Mouvement de personnel

Arrivée au 7 février 2022 de la collaboratrice en charge du secrétariat de l'administration générale.



Page 14

## CHIFFRES CLÉS

- Organisation de **6 séances du conseil municipal** dont une portant installation du nouveau conseil municipal
- **100 délibérations** présentées au conseil municipal
- **328 arrêtés** (circulation - stationnement, taxis, ouvertures tardives de débits de boissons ...) & **12 décisions**.
- **21 dossiers de sinistre** (flotte automobile, bâtiments & voies publiques, vandalisme)
- **2 dossiers d'expertises et procédures judiciaires**
- **14 dossiers de servitudes** - baux - cessions – acquisitions foncières & patrimoniales.

# Accueil et vie citoyenne

## ÉTAT CIVIL

- Rédaction des actes d'état-civil
- Légalisation de signature.
- Certifications de copies conformes.
- Attestation de vie.
- Certificat d'hérédité.
- Délivrance d'actes d'état civil et de livrets de famille.
- Mise à jour des actes d'état civil (mentions marginales).
- Constitution et enregistrement des dossiers de mariage, préparation des cérémonies.
- Enregistrement et dissolution de PACS.
- Déclarations de reconnaissances anticipées.
- Rectifications d'actes (erreurs ou omissions).
- Changement de prénoms.
- Transmissions d'actes aux Notaires par Comedec.

## ÉLECTIONS / RECENSEMENT CITOYEN

- Délivrance de certificats d'accueil
- Inscriptions sur les listes électorales
- Tenue des listes et organisation des scrutins électoraux
- Enregistrement et gestion des dossiers de recensements citoyens obligatoires
- Tirage au sort des jurés d'assises

## CIMETIÈRE

- Déclaration de décès (actes)
- Établissement des autorisations d'inhumation
- Établissement des autorisations de travaux
- Gestion des achats et renouvellements des concessions
- Ouverture des portes du cimetière à distance
- Gestion du cimetière communal en partenariat avec d'autres services (espaces verts, environnement et cadre de vie ...)



## ACCUEIL / CNI & PASSEPORT

- Accueil et réorientation physique du public
- Accueil téléphonique
- Enregistrement, délivrance et suivi des titres d'identité
- Délivrance d'actes d'état civil
- Légalisation de signature
- Certifications de copies conformes
- Attestation de vie
- Affranchissement courrier et réception pour remise en interne de colis divers

## FAITS MARQUANTS

En 2022, tout comme en 2021, suites post-Covid, les services ont dû continuer à s'adapter à un flux important tant en matière d'accueil du public que de sollicitations de ce dernier, plus particulièrement dans le cadre de la demande de titres d'identité, ce qui a conduit à un renforcement de l'équipe et une hausse non négligeable de délivrance de titres (+ 73 % pour les CNI - + 208 % pour les passeports).

Les demandes de dépôt de dossier de mariage ont également continué à connaître une belle progression.

La réflexion globale d'aménagement et de gestion des emplacements du cimetière communal s'est poursuivie tout au long de l'année avec la reprise d'une 1ère tranche de concessions funéraires, au nombre de 15.

Les élections présidentielles et législatives ont respectivement eu lieu les 10 et 24 avril, 12 et 19 juin 2022.

Mouvements de personnel : arrivée de Martial GALEAZZI et Mathilde PEREZ à compter du 21 mars 2022 à la fois en renforcement et en remplacement. Ces derniers avant d'intégrer le service de l'accueil ont précédemment effectué un travail remarquable au sein du centre de vaccination que la Ville de Guebwiller avait ouvert durant la pandémie de la Covid 19.

Martial est affecté aux demandes de titres d'identité et Mathilde en charge de l'accueil physique et téléphonique.

## LES CHIFFRES



**6 agents** service  
accueil et état-civil

<b>47</b>	Mariages (39 en 2021)
<b>37</b>	PACS (41 en 2021)
<b>55</b>	Reconnaissances
<b>4742</b>	Actes transmis par le protocole Comedec
<b>181</b>	Décès et transcriptions de décès
<b>2700</b>	CNI délivrées
<b>1476</b>	Passeports délivrés
<b>32</b>	Attestations d'accueil délivrées
<b>129</b>	Achats et renouvellements de concessions

# Ressources humaines

La direction des Ressources humaines a pour mission d'assurer la meilleure qualité de vie au travail des agents de la collectivité, dans un contexte budgétaire maîtrisé.

La qualité de vie au travail se traduit par le recrutement d'agents de qualité qui œuvrent au sein d'une organisation structurée, bienveillante, dont les objectifs sont clairement établis.

La direction des Ressources humaines gère environ 145 agents, tout au long de l'année, tous statuts confondus.

## RESSOURCES HUMAINES

### Service nettoyage

2 coordinatrices  
10 agents de service

### Service ressources humaines

2 agents + 1 apprenti

## LES CHIFFRES



### Au 31 décembre 2022

**145 agents** dont 113 fonctionnaires

4 contractuels sur emploi permanent

28 contractuels sur emploi non permanent

**Moyenne d'âge tous statuts confondus : 44.94 ans**

Rapport homme /femme : 51 % de femmes

Agents de Catégorie A : 10% - Catégorie B : 9% - Catégorie C : 81%

Absences pour raisons de santé y compris pour longue maladie et accidents de service : 2464.5 jours

### La carrière :

- 13 stagiairisations
- 13 titularisations
- 75 avancements d'échelon
- 13 avancements de grade
- 1 promotion interne
- 5 départs à la retraite.

### Les charges de personnel :

**5 579 793.10 euros soit 52.28%**  
des dépenses de fonctionnement

### Les actes :

- 1940 fiches de paie calculées
- 436 arrêtés établis
- 382 candidatures traitées

**Le taux d'administration : 12.80%**

**Le coût des charges de personnel  
par habitant : 492€**



### La formation :

Budget formation  
hors cotisations  
obligatoires : **30 073€**

## FAITS MARQUANTS

### Une actualité statutaire chargée

Le service ressources humaines a dû faire face à une actualité statutaire chargée : instauration de la prime inflation, revalorisation des grilles de catégorie C au 1er janvier 2022, augmentations du SMIC en janvier, mai et août, revalorisation du point d'indices au 1er juillet 2022 et revalorisation de la catégorie B au 1er septembre 2022.

Ces réformes statutaires ont nécessité, à minima, un paramétrage du logiciel métier préalablement à l'établissement des paies mais aussi la rédaction de nombreux arrêtés.

### Une volonté de promouvoir l'emploi des jeunes

Afin d'assurer certaines missions temporaires et de promouvoir l'emploi et la formation des jeunes, la commune a accueilli en 2022 :

- 37 stagiaires dont 3 stagiaires de l'enseignement supérieur.
- 9 jeunes recrutés dans le cadre d'un emploi saisonnier.
- 4 apprentis dans des domaines divers : communication, informatique, maintenance des bâtiments ou encore les ressources humaines.

### L'acquisition et le déploiement d'un nouveau logiciel de métier, paie et carrière

L'année 2022 a été très largement consacrée au transfert des données paie et carrière de l'ancien au nouveau logiciel métier, au paramétrage des diverses rubriques (constantes de paie, régime indemnitaire...) ainsi qu'à la mise en place de la procédure de mandatement.

### La mise à jour des fiches de postes

La service ressources humaines a entamé la réactualisation des fiches de poste (mission qui se poursuivra en 2023).

Ce «référentiel» objectif, clair et partagé des missions et des compétences nécessaires à la bonne tenue d'un poste est un outil RH central permettant :

- aux collaborateurs de savoir précisément quel est leur rôle et le sens de leur travail, leurs responsabilités principales et secondaires et les compétences à développer pour progresser et atteindre leurs objectifs.
- aux managers de disposer d'un cadre clair et partagé, qui les aideront à fixer des objectifs aux membres de leurs équipes, et à orienter leurs actions pour les accompagner dans leur développement.

### La mise en place du Comité Social Territorial

Le service ressources a organisé les élections professionnelles au mois de décembre en vue de l'élection des représentants du personnel siégeant au Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance consultative, instituée par la loi n°2019-828, qui remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).



## **PERSPECTIVES 2023...**

- Préparation de la migration vers le nouveau logiciel permettant la réalisation des entretiens annuels d'évaluation pour un accès plus simple aux entretiens professionnels annuels pour les agents et leurs encadrants et faciliter l'exploitation des informations en vue de la construction d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Déploiement du logiciel de contrôle des temps (2023/2024).
- Mise à jour des fiches de postes (2022/2023).
- Lancement d'une consultation sur les risques statutaires et les frais de santé des agents communaux.
- Renouvellement du marché sur l'entretien des bâtiments.

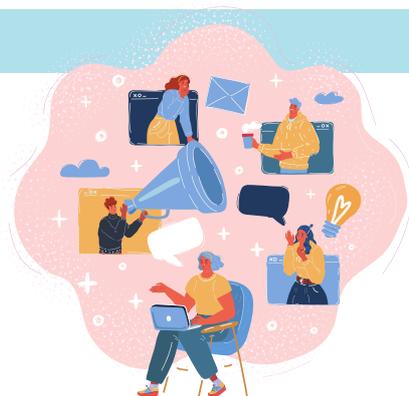
# Communication

« *La communication est indispensable, jamais insuffisante* »

Laure, "Loft Story", 2001

## LES MISSIONS

- Informer les citoyens sur l'actualité de la Ville et les projets/dossiers des services de la Ville
- Mettre en valeur les projets structurants et l'image de la Ville
- Accompagner les agents et les services de la Ville dans leur projet et chantiers



## LE CHIFFRE

9

La Ville de Guebwiller a eu droit à **9** décrochages en direct sur France télévisions les 2 et 3 décembre dans le cadre du Téléthon.

Une grande opération de communication menée avec le service Animations qui a permis de mettre en valeur les atouts de la Ville : les Dominicains de Haute-Alsace, le Musée Deck et Théodore Deck à quelques jours de l'Année Deck, Noël Bleu, le vignoble guebwillerois et le dynamisme et l'énergie des associations guebwilleroises.

## GUEBWILLER : GRAND PLATEAU DE TÉLÉVISION

Une émission de télévision importante a été soutenue par le service Communication avec des retombées nationales :

« Noël à croquer » : émission animé par André Manoukian avec Claudio Capéo, le chef Jean-Yves Schillinger... L'émission parle de deux villes Guebwiller et Colmar.



Le service communication a étroitement travaillé avec la Production de l'émission. Conseil éditorial : mise en relation avec Charlotte Paal, notre super mamie alsacienne, et les commerces Carbel Deco + Oya fleurs.

Soutien logistique et financier : décoration mise en place par les services techniques et une partie de l'hébergement de l'équipe de production.

Diffusion : le dimanche 25 décembre à 15h15 sur France 3 national. Et diffusion en deux parties sur France 3 Grand-Est.





Poursuite de la stratégie de développement sur les réseaux sociaux.

**Facebook :**

Janvier 2022 : 5850 abonnés  
 Décembre 2022 : **7777 abonnés** le 31 décembre.  
 478 741 personnes touchées en 2022 (+111 % )

**Instagram :** priorité à la cible 30-50 ans

Fin décembre 2022 : **1320 abonnés.**  
 20 572 personnes touchées en 2022 ( +306%)

**TikTok :** priorité à la cible de moins de 25 ans

Fin décembre 2022 : **450 abonnés**

**En live :**

- 6 conseils municipaux diffusés en Live sur Facebook
- 8 Facebook live du Maire

**Des friches Schlumberger très médiatiques**

Grande opération de relation presse au sujet des friches Schlumberger le 4 mai, lors de la signature du protocole d'accord d'achat entre la Ville et NSC. Parmi les médias présents en même temps à Guebwiller : les TV Alsace 20 et France 3, les radios France bleu Alsace et Cerise / Dreyeckland, les journaux DNA/L'Alsace et L'Ami-Hebdo.



**Conseil éditorial**

**Livret/Guide du sentier de l'Axwald :**

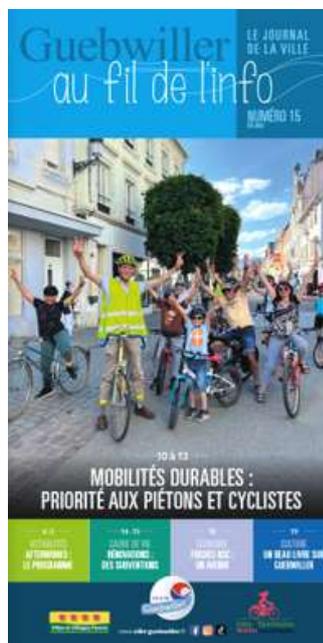
Conseil et accompagnement éditorial



Ville de Guebwiller

**Magazine**

Deux magazines publiés en 2022



Page 22

## Un évènement : le Téléthon

**Le Téléthon 2022 : Guebwiller a été ville ambassadrice de cet évènement national, symbole de solidarité et d'espérance, les 2 et 3 décembre.**

Une mobilisation importante des services Animation et Communication.

Une visibilité de Guebwiller importante sur les médias :

- Point presse au siège de France Télévisions à Paris
- France Bleu Alsace : plateau délocalisé aux Dominicains le 2 décembre.
- Flor FM : plateau délocalisé aux Dominicains le 2 décembre.
- DNA/ L'Alsace
- 9 décrochages en direct durant les deux jours avec la présence comme animateurs, sur place à Guebwiller, de Louise Eklund et Nelson Monfort
- Réseaux sociaux de la Ville de Guebwiller : Facebook + Instagram
- Visibilité importante de Théodore Deck, notamment grâce à la reconstitution de la Salle de bains Deck dans le cadre d'un défi avec le soutien de l'association des Amis de Théodore Deck



## TEAMBUILDING : Cluedo géant le 11 octobre

- Organisation de la journée « Team building » du 11 octobre pour les 150 agents de la Ville de Guebwiller
- Collaboration sur le concept, format et scénario avec la troupe de comédien
- Communication



## Toute l'année : valorisation du travail des agents de la Ville de Guebwiller

- **Journée nationale du commerce de proximité** : campagne de communication + supports
- **Démocratie participative** : lancement des réunions de concertation + supports habillage des boîtes de concertation
- **Campagne Facebook pour DRH** : recrutement
- **Espace jeunesse** : campagne de communication sur les 20 ans de la structure
- Valorisation des **marchés hebdomadaires** (2 posts) + **nouveaux commerçants** (5 vidéos)
- **Synagogue** : campagne appel aux dons pour le financement du chantier de rénovation
- **Biling'Oh** : balade à vélos
- **Europe dans ma ville**
- **Communications prévention et pédagogique** : sécheresse, alerte canicule..

### PERSPECTIVES 2022...

- Poursuite du développement de la stratégie digitale
- Refondation du site internet
- Livret pour les habitants



## Le projet "chouchou"

La fête des mobilités durables du 14 mai

- Création du concept
- Organisation de la manifestation
- Mobilisation des associations guebwilloises : Roue Pèt, Bicychouette, ACTF, Course d'orientation...
- Organisation d'un jeu-concours avec un vélo à gagner
- Communication : réseaux sociaux + supports de communication
- Mise en valeur de la politique de la Ville dans les domaines des mobilités douces : Maison du Vélo, Pôle multimodal, pistes cyclables, rue Théodore Deck, extension de la zone partagée et des zones « 30 »...



# Animations

## Missions du service :

- Organiser et mettre en œuvre des événements, manifestations et animations, dans le but de faire vivre la ville, de la rendre plus attractive et plus dynamique
- Assurer la cohérence et la coordination globale des animations de la commune
- Soutenir les organismes extérieurs et les associations dans l'organisation de leurs manifestations
- Assurer la gestion des salles municipales, du manège et de la patinoire

## Les temps forts

### Les faits marquants :



Guebwiller Ville ambassadrice du Téléthon !  
Les 2 et 3 décembre 2022, la Ville de Guebwiller a accueilli le Téléthon en tant que Ville ambassadrice, aux Dominicains de Haute-Alsace.

Cet évènement d'envergure retransmis au niveau national a été un réel succès ! L'objectif de réunir un maximum de dons pour l'Association Française contre les Myopathies (AFM) a été largement atteint. Mais au delà des dons récoltés, cet événement a également été une formidable aventure humaine et solidaire mobilisant de nombreux acteurs Guebwillerois : associations, entreprises, commerces, bénévoles, habitants...

## Chiffres clés

Dons récoltés : **32 700€** (pour rappel : 8500€ en 2021)

Près de **400 bénévoles mobilisés**  
et **40 associations**

Une cinquantaine d'animations proposées  
Fréquentation aux Dominicains : environ **1500 personnes**

**30h de mobilisation** (quasiment en continu)  
**45 minutes de direct TV**

## Les perspectives 2023 :

- Afterworks : monter en puissance en organisant des animations place de l'Eglise Saint Léger notamment
- Imaginer un nouvel événement "marqueur" pour l'image de la Ville



# Sport

Les associations sportives ont un rôle prépondérant dans l'éducation citoyenne et la formation des jeunes. Elles sont des acteurs incontournables de la vie de la cité et contribuent à l'attractivité de la commune.

Le service des sports, référant privilégié des clubs sportifs de compétition et de loisirs, assure le soutien financier et matériel pour contribuer au bon fonctionnement des 42 associations.

## Équipements sportifs

- Gestion de l'occupation des différents équipements sportifs
- Proposition de rénovation ou de création de nouveaux équipements sportifs
- Contrôle de l'utilisation et du respect des équipements mis à disposition
- Vérification de l'application de la réglementation en vigueur

## Divers

- Mise à l'honneur des sportifs méritants lors de la soirée du Trophée des Champions)
- Formalisation des relations avec les associations (convention d'objectifs)

## Soutien financier

**Subvention directe** selon critères et appréciations de la situation financière du club

### Subvention indirecte

- Prise en charge financière des coûts d'utilisation des équipements sportifs COM COM (hors fluides)
- Mise à disposition gratuite des locaux communaux
- Soutien logistique aux associations organisant des manifestations
- Entretien des équipements sportifs

## Chiffres clés

### Effectifs clubs (saison 2022/2023)

42 associations sportives :

- 25 « sport de compétition »
- 17 « sport de loisirs »

3 711 licenciés : 2 713 compétiteurs et 998 loisirs  
(hausse globale de 4% par rapport à 2021/2022)



### Janvier :



- Traitement des dossiers de demande de subvention
- Préparation soirée trophées des champions
- Projets investissements sportifs

### Février :



- Traitement des dossiers de demande de subvention
- Préparation soirée trophées des champions
- Projets investissements sportifs

### Mars :



- Traitement des dossiers de demande de subvention
- Préparation soirée trophées des champions
- Soirée « trophées des champions » (11 mars)
- Projets investissements sportifs

### Avril :

- Traitement des dossiers de demande de subvention
- Préparation Afterworks (planning buvettes)
- Projets investissements sportifs



### Mai :



- Fête des mobilités douces (14 mai)
- Projets investissements sportifs

### Juin :



- Plannings d'occupation saison prochaine (SG 1860, stade Throo, stade Heissenstein, gymnase Facchin)
- Projets investissements sportifs



### **Juillet :**

- Projets investissements sportifs

### **Août :**



- Préparation Téléthon
- Projets investissements sportifs
- Calendriers matchs foot et semainiers

### **Septembre :**



- Préparation Téléthon
- Projets investissements sportifs

### **Octobre :**

- Entretiens annuels avec chacun des présidents d'association pour le suivi de la convention d'objectifs (42 entretiens d'une durée d'1h à 2h)
- Préparation Téléthon
- Projets investissements sportifs



### **Novembre :**



- Préparation soirée trophées des champions
- Préparation Téléthon
- Projets investissements sportifs



### **Décembre :**

- Téléthon national aux Dominicains (organisation d'une marche)
- Préparation soirée trophées des champions
- Projets investissements sportifs

# Finances et commande publique

## Les missions :

Le service des finances est un service support qui vient en appui des autres services. Tout d'abord, il participe directement à la préparation des documents financiers et budgétaires de la collectivité et assure le suivi de l'exécution du budget. Ce service joue également un rôle important de conseil auprès des autres services dans les domaines des finances et des marchés publics. Aussi, au quotidien, la perception des recettes et le mandatement des dépenses est au cœur de l'activité du service.

- Les temps forts de l'année/les faits marquants : premier exercice budgétaire complet sur le nouveau logiciel métier.

## Chiffres clés

### 2389 titres émis

(1270 en fonctionnement, 1119 en investissement)

### 8208 mandats émis

(4127 en fonctionnement, 4081 en investissement)

## Informatique

## Les missions :

Le service des finances est un service support qui vient en appui des autres services. Tout d'abord, il participe directement à la préparation des documents financiers et budgétaires de la collectivité et assure le suivi de l'exécution du budget. Ce service joue également un rôle important de conseil auprès des autres services dans les domaines des finances et des marchés publics. Aussi, au quotidien, la perception des recettes et le mandatement des dépenses est au cœur de l'activité du service.

## Temps forts

- Préparation du passage de la nomenclature comptable M14 à la M57
- Travail de fiabilisation de l'actif

## Chiffres clés

- 1 365 titre émis  
(1 275 en fonctionnement, 90 en investissement)
- 4 177 mandats émis  
(3 709 en fonctionnement, 468 en investissement)
- 15 marchés publiés et attribués

# Archives

## Les missions

Le service des Archives a quatre missions principales :

- Il a pour rôle de collecter les archives communales sous forme de versement et d'accueillir des archives privées sous forme d'achat, de don ou de dépôt.
- Il lui appartient ensuite de classer les documents. Ce qui nécessite de trier, analyser, coter, rédiger des instruments de recherche traditionnel et informatique et de conditionner physiquement les archives.
- Le service assure la conservation temporaire ou définitive des fonds suivant les délais de conservation officiels. Cette étape nécessite de conserver les documents suivant des normes de conservation particulières et parfois de procéder à leur restauration.
- La dernière mission du service est d'assurer la communication des archives, directement en salle de lecture ou en répondant aux recherches juridiques, généalogiques ou historiques par correspondance ou par courriel. Cela passe également par la valorisation du patrimoine archivistique par des actions culturelles comme la réalisation d'expositions, la rédaction de publications ou l'organisation de séances dans le cadre du service éducatif.

## Bilan de l'année 2022

Les échanges à distance restent très nombreux. Près de 225 recherches ont pu être satisfaites par courriel.

- Trois versements d'archives contemporaines ont été réceptionnés (services état civil, population, urbanisme), quatre autres ont été classés (10,40 ml de dossiers des services urbanisme, finances, ressources humaines, état civil).
- Les archives du centre de vaccination de Guebwiller ont été traitées (7,60 ml).
- Des réunions d'information sur la gestion des archives sur supports papier et informatique ont été proposées aux membres du personnel.
- De nombreuses heures de recherches documentaires ont été consacrées pour la rédaction du livre : Guebwiller : une histoire.

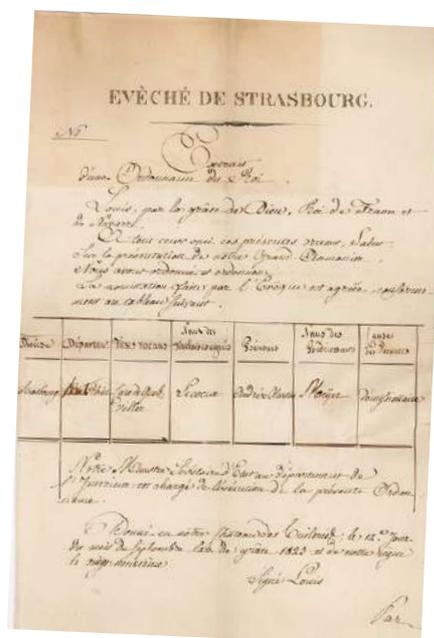


- Le classement des archives modernes de la sous-série 2K : personnel communal (1793-1996) a été finalisé. Il se compose de 5 ml de dossiers et de près de 400 dossiers individuels d'agents de la ville.

## Événement marquant

Le service a reçu plusieurs dons particulièrement intéressants pour l'histoire de la ville :

- le don Schaaf constitué d'enregistrement des concerts donnés par la Musique municipale (1973-1980, 26,1 GO).
- le don Simon-Prêcheur réunissant des archives de Balthazar Lecoœur, huissier royal, et d'André Martin Lecoœur, curé.
- le don Heim composé de documents historiques concernant la période de la Première guerre mondiale (6,10 ml).



## Les projets pour l'année 2023 :

Les missions principales seront assurées. L'accent sera mis sur le classement des archives contemporaines et des archives modernes (sous-série 1F : population).

- Le service va accueillir pendant 2 mois une stagiaire de Première année de Master histoire, civilisations et patrimoines, parcours gestion contemporaine des archives. Le classement des archives du Bureau de bienfaisance et du Bureau d'Aide Sociale constituera sa mission principale.
- La gestion et la conservation des archives électroniques restent également une priorité. Dans ce cadre, des réunions de formation du personnel aux principes généraux de gestion archivistique seront organisées ainsi que des réunions de travail afin de restructurer le « commun ».
- Le service apportera sa modeste contribution aux manifestations de l'année Deck par la rédaction d'un article sur le site Internet de la ville.

## Les projets pour l'année 2023 :

**44** lecteurs

**242** documents communiqués

**316** recherches par courrier ou courriel dont **244** recherches généalogiques

**8,15** mètres linéaires et **26 Go** d'archives collectées



# Police municipale

## Statistiques comparées



Intitulés	2020 nombre/temps	2021 nombre/temps	2022 nombre/temps
 <b>Patrouilles pédestres</b>	129 patrouilles pour 138h15	312 patrouilles pour 595h45	<b>416 patrouilles pour 574h30</b>
<b>Patrouilles véhicules</b>	242 patrouilles pour 360h15	393 patrouilles pour 798h15	<b>460 patrouilles pour 653h30</b> 
<b>Patrouilles vélo</b>			<b>67 patrouilles pour 148h30</b>
<b>Contraventions relevées</b>	512 T.A.	497 T.A.	 <b>1157 T.A.</b>

Forfaits Post Stationnement relevés	190	110	173 
Rapports autres infractions 	0	6	18
Fourrières	23	30 	51
Mains courantes 	95	391	443
Vidéo protection 		3 recherches ayant donné des éléments de résolution pour 2 enquêtes	<b>21 recherches ayant donné des éléments de résolution pour 12 enquêtes</b>

# ADMINISTRATION THÉMATIQUE



# Patrimoine

On les croise au quotidien au sein de la Ville de Guebwiller, à exercer les différentes missions qui leur incombent. Les agents des services techniques officient en tant que service public. Leur rôle est destiné à accompagner et améliorer le quotidien, le cadre de vie des Guebwillerois.

Les missions des services techniques sont variées et font appel à de nombreuses compétences. Elles englobent les grands projets, l'entretien de la voirie communale,

des espaces verts, et des bâtiments communaux, la préparation des événements sportifs, culturels et de loisirs, et le fleurissement. Guebwiller est, d'ailleurs, fière de sa 4ème fleur.

Les services techniques sont composés de 50 agents dont 44 sont basés aux Ateliers municipaux, route de Colmar. Leur polyvalence est un atout dont profite l'ensemble des agents et acteurs de la Ville.

## Faits marquants de l'année 2022 :

### des petits nouveaux à la manœuvre !

Début d'année, l'emblématique Thierry Lustenberger est parti prendre sa retraite bien méritée après de longues années à la tête des ateliers municipaux.

Son adjoint de longue date, Hervé Spadaro a pris sa suite avec bravoure et entrain !

En milieu d'année, c'est notre marin, Pascal Senn, Directeur des Services Techniques qui s'en est allé voguer vers d'autres vents et marées.

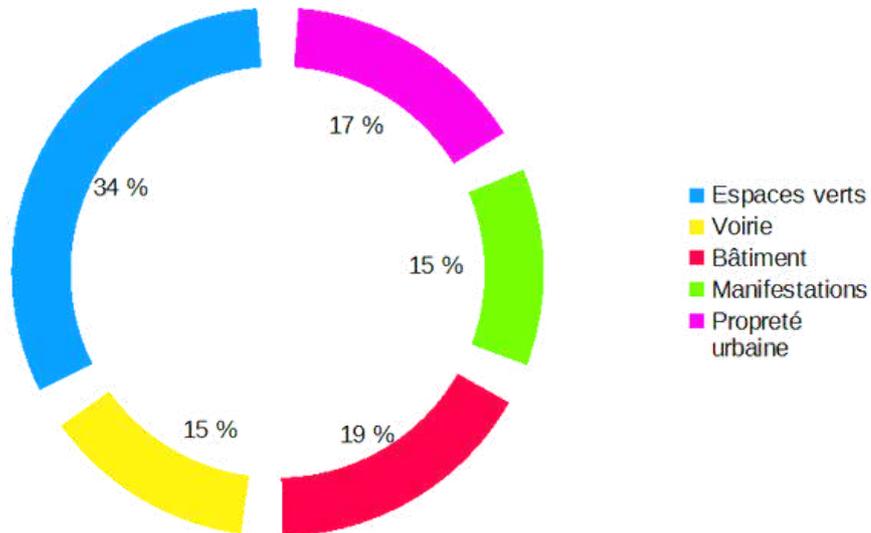
Marine Tillet, architecte cheffe de projet, et son bras droit à ses heures, a alors pris le quart, à noter : la première femme à la direction des services techniques dans l'histoire de la ville de Guebwiller.

Qui dit nouvelle gouvernance dit changement d'organisation ! A partir du mois de juillet 2022, un remaniement des effectifs a été opéré :

- Le responsable des ateliers n'a plus un adjoint attitré mais 4 responsables d'équipes pour l'épauler : un responsable espaces verts et propreté urbaine, un responsable voirie, signalisation, foires et marchés, un responsable projets techniques et enfin, un responsable écoles et manifestations.
- Le service de la direction est organisé, sous la responsabilité de la directrice avec un secrétariat, une assistante en dessin technique et gestion générale, et trois techniciens aux compétences spécifiques de la voirie, du bâtiment et de l'environnement.

En 2022 :

## La répartition du temps de travail par champs de compétences



La devise :

**IMPOSSIBLE N'EST PAS ST**

## Le bâtiment

### Présentation de la compétence

La compétence bâtiment est exercé par des agents, qui allient charme, humour, sérieux et savoir faire. Elle englobe l'entretien, la maintenance, et la gestion des consommations énergétiques du patrimoine bâti de la ville mais également les projets en investissement dont les travaux sont réalisés en externe mais aussi, parfois, en interne.

Cette compétence s'organise avec la participation d'un technicien référent au sein du service de la direction et d'une équipe d'agents polyvalents professionnels, encadrée par trois responsables d'équipe. Sous l'égide de la Directrice et du Responsable des Ateliers, c'est une compétence indissociable de la mise en œuvre du projet politique.

### Ses compétences sont de plusieurs ordres

- Assurer l'urgence.
- Veiller à maintenir le patrimoine dans un état satisfaisant d'utilisation.
- Assurer la maintenance réalisée en régie et/ou externalisée.
- Supervise des travaux de restructuration et de grosses réparations.
- Veille à l'application réglementaire.
- Gère le portefeuille de projets en la matière.

### La sélection d'actions 2022:

La liste et les descriptifs qui suivent sont non exhaustifs, il paraît qu'il faut laisser de la place aux autres services de la ville...Ils n'en restent pas moins représentatifs du champ d'intervention des services techniques dans les bâtiments.

## LA TRANSITION ENERGETIQUE

### Décret tertiaire

Collectivités et établissements publics sont aujourd'hui au cœur des enjeux de la transition énergétique. La mise en œuvre d'opérations d'efficacité énergétique de leur parc, vieillissant, est une nécessité pour l'atteinte des objectifs de réduction de la consommation d'énergie

C'est pourquoi, la mise en place dans le cadre de la loi ELAN, du décret tertiaire impose aux collectivités de diminuer les consommations d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m<sup>2</sup> et impose 3 échéances :

- 2030 : réduction de 30 % des consommations énergétiques
- 2040 : réduction de 40 % des consommations énergétiques
- 2050 : réduction de 50 % des consommations énergétiques

Une déclaration détaillée via le plateforme OPERAT, de chaque bâtiment concerné (métrés, surface chauffée et non chauffée, emprise, occupation etc.) a été faite , les consommations énergétiques (gaz et électricité) basées sur une année de référence comprise entre 2010 et 2022, ont été renseignées. Maintenant, il s'agit de mettre en œuvre un plan pluriannuel de rénovation énergétique et de déclarer, chaque année, les consommations du patrimoine.

## Rénovation énergétique

Afin de commencer à répondre aux exigences du décret tertiaire, une première action a été menée. Des travaux d'isolation des combles et du réseau hydraulique de chauffage, financés en totalité dans le cadre du Certificats d'Economie d'Energies ont été réalisés sur les 17 bâtiments communaux suivants :

**Écoles :** Kienzl + annexe – Rebzunft – Storck – Remparts – Bucher / St Exupery - Magenta

**Périscolaire :** Les Périsonautes - Villa Lepavec

**Autres :** L'ancien centre des impôts, Le Presbytère St Leger, La Cave Dimière, le CRHF, le Théâtre Municipal, la Maison Ritter, l'Espace jeunesse et la Salle SG 1860.



## Consommation d'énergies

Un remplacement des éclairages par la technologie LED a démarré sur l'intégralité du parc des bâtiments communaux.

Les chaudières ont été contrôlées dès le début de l'hiver 2022.

Un classement des bâtiments les plus énergivores a été établi, en interne, sur la base des consommations électriques et de gaz, ce qui nous a permis de prioriser les bâtiments sur lesquels intervenir rapidement et d'établir un plan pluriannuel de rénovation énergétique à démarrage 2023.

## Transformation/changement de destination

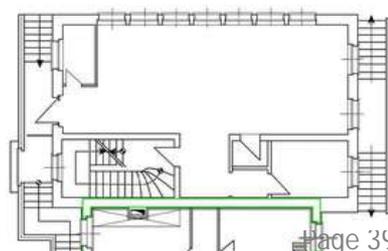
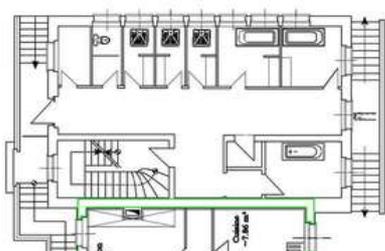
### Les anciens BAINS MUNICIPAUX deviendront les futurs BUREAUX ONF !

En réponse à la demande de l'Office National des Forêts dans leur recherche de nouveaux locaux, la Ville de Guebwiller leur a proposé d'intégrer les anciens bains municipaux. Pour ce faire, une rénovation complète d'une partie du bâtiment a été entreprise par la création de bureaux et d'une salle de réunion sur 2 niveaux.

### Chantier mixte :

Travaux réalisés en régie : Sanitaire – Revêtement de sol – Peinture

Travaux externalisés : Démolition (Rénov'roc) – Chape (Chapisol) – Électricité (Henry Gilles) – Placo/Isolation (Renov Dia) – Menuiserie (Hilzinger)





Coût des travaux 2022 : 41 278,12 € HT (Étage). Travaux en cours (RDC)  
 Nombre d'heures en interne : 300h.  
 Livraison prévue : Automne 2023.

## L'ancien LOGEMENT du concierge du THÉÂTRE MUNICIPAL devient un ESPACE DE STOCKAGE sécurisé au risque incendie

Une fois n'est pas coutume, les agents sont passés maîtres dans la gestion des « opérations tiroirs ». Ainsi, l'installation des locaux des L'ONF demandait de libérer l'espace de stockage du théâtre alsacien de Guebwiller situé aux bains municipaux. Pour des raisons pratiques, l'ex-logement du concierge du théâtre municipal a représenté une aubaine pour faire l'objet d'un changement de destination et devenir un espace de stockage.

### Chantier mixte :

Travaux réalisés en régie : Démolition – Sanitaire – Électricité



Travaux externalisés : Structure Coupe-Feu (Rénov Dia), Prolongement du Système de Sécurité Incendie du théâtre (Siemens).

Coût de l'opération: 63 197 € HT  
 Nombre d'heures en interne : 250 h.  
 Livraison effectuée : hiver 2022.

## A l'école MAGENTA, de l'ancien LOGEMENT du concierge se détache une SALLE DE CONVIVIALITÉ pour les enseignants

Aussi terrible que cela puisse paraître, jusqu'en 2022, les enseignants de l'école maternelle Magenta, n'avaient pas d'espace, autre que leurs salles de classe pour se réunir, se restauraient ou profiter d'un moment de respiration bien mérité. C'est à l'étage, proche du bureau de la direction que l'ancienne cuisine - salle à manger de l'ancien logement

du concierge a été transformée en salle de convivialité dédiée aux enseignants. On en a également profité pour une petite remise en peinture du bureau de la direction dont les murs commençaient à témoigner de nombreuses années sans sentir le doux toucher d'un rouleau !

Coût de l'opération : 1367,48€ HT  
 Nombre d'heures en interne : 370h

## Travaux de maintenance / rénovation

### Bâtiment Caléo :

Les bâtiments de Caléo appartenant à la ville, il a été réalisé différentes interventions sur deux d'entre eux :

Le magasin : une étude de structure suite à l'apparition de fissures conséquentes en façade du bâtiment magasin afin de s'assurer que l'ouvrage soit fiable. Suite aux conclusions de cette étude réalisée par le bureau d'étude Structure Concept, des poses d'agrafes et des rebouchages au mortier sur les fissures critiques ont été réalisés par Mader SA.

Le bâtiment est maintenant en observation, laissant passer les saisons et les différents aléas climatiques pour surveiller l'évolution suite aux réparations. Un ravalement de façade sera à prévoir par la suite.



**Coût Structure concept :**

**2 780 € HT**

**Coût Mader SA :**

**26 441,70 € HT**



### Le bâtiment administratif :

L'escalier de secours extérieur du bâtiment a été remis aux normes 2022. Les marches ont été reprises et réalisées en interne par Rémi Grillet, notre serrurier émérite ; suite à un travail collaboratif en dessin avec la directrice et le responsable bâtiment.

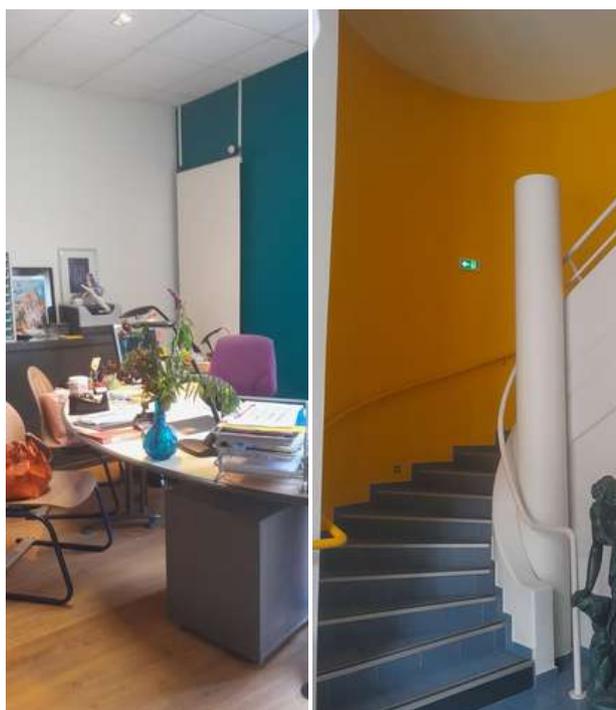
**Nombre d'heures en interne : 21h**

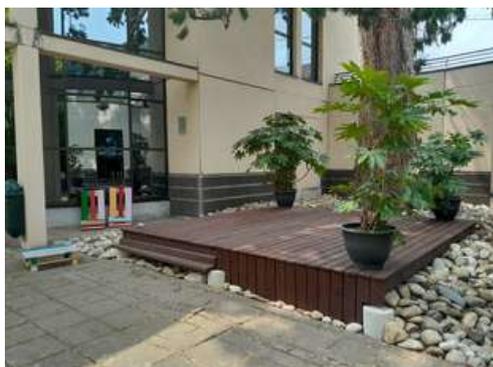
## 25 ans de la MEDIATHEQUE, ça se fête !

A 25 ans, la Médiathèque s'est refaite une beauté !

**Travaux intérieurs :** Les parquets des bureaux ont été refaits, les murs ont été repeints, des rideaux occultant ont été mis en place dans le lac, facilitant dorénavant l'utilisation de cet espace dédié aux spectacles, lectures et interventions pour les enfants..

**Travaux extérieurs :** Au pied du Sequoia, une terrasse en bois, entièrement réalisée en interne est venue s'installer pour offrir aux lecteurs un espace détente, agréable à vivre. Du mobilier coloré en palettes, dessiné par la directrice et fabriqué en interne, favorisant économies de moyens et ré-emploi de matériaux, est venu compléter ce menu aménagement.





Enfin, une clôture et un portillon sont venus clôturer le jardin de la médiathèque. Ceux-ci également fabriqués par notre serrurier Rémi Grillet !

Ces travaux ont entièrement été réalisés par nos agents.



**Nombre d'heures en interne : 305h**  
**Coût de l'opération : 10 585,65€ HT**

## Réhabilitation du logement à destination du médecin stagiaire

Le territoire de Guebwiller, comme de nombreux territoires, est touché par la désertification médicale. L'idée en rénovant le logement rue Jules Grosjean est de le proposer à des médecins stagiaires, en formation dans notre Ville, de leur donner l'envie de rester et de pallier ainsi aux remplacements des médecins locaux à leur départ en retraite. Ce projet a été rendu possible grâce à l'aide de médecins installés à Guebwiller.

Ce logement a entièrement réaménagé par les services techniques : Remise en peinture intégrale, quelques reprises sanitaires et chauffage, remise aux normes de l'électricité, choix, achat et mise en place du mobilier, conception et pose de la cuisine.



**Nombre d'heures en interne: 355h**  
**Coût de l'opération : 25 000 €HT**

## Travaux de démolition

Diagnostique et démolition du bâtiment annexe de l'ancienne gare (anciennes commodités). Diagnostique réalisé par l'entreprise ADG Contrôles et Travaux par l'entreprise.



**Coût de l'opération : 19 250 €HT**

## Les grands projets

### Réhabilitation et sécurisation de l'église Notre-Dame

2022, signe la fin de la première tranche ferme de restauration de l'Église Notre Dame démarrée en 2019 par la restauration extérieure du chœur et de la sacristie. 2022, est également l'année de préparation de la suite de la restauration qui commencera dès janvier 2023 par la restauration de la tour Nord, du beffroi, de l'horloge et des cloches !



#### **Coût de cette première tranche :**

**2 037 717,39€HT** et a été co-financée par :

- la DRAC : 817 072,45€
- la Région Grand Est : 394 294,13€
- la DSIL : 109 063€
- la CeA : 250 000€

Les demandes de subventions pour les 3 premières tranches des 7 tranches à venir, parties intégrantes de cette années de préparation ont également été effectuées. Jusqu'en 2029, la restauration sera donc découpée de la manière suivante :

Tranche Ferme 2023 : - Tour nord, beffroi et cloches

Tranche Optionnelle 1 2024 - Corps central de la façade principale

Tranche Optionnelle 2 2025 - Tour Sud et obstacle n°1

Tranche Optionnelle 3 2026 - Bras Sud-Est du Transept

Tranche Optionnelle 4 2027 - Bras Nord-Ouest du transept

Tranche Optionnelle 5 2028 - Vaisseau principal de la nef

Tranche Optionnelle 6 2029 - Bas-côté de la nef

En moyenne, la restauration est subventionnée à hauteur de 75 à 80 % par l'état (DRAC et DSIL), la région, et la collectivité européenne d'Alsace. Vu la lourdeur financière d'une telle opération sur le long terme, un appel aux dons par la fondation du patrimoine se mettra en place en fin d'année 2023.

### Agenda d'accessibilité programme

#### Cave Dimière

Le projet de mise en accessibilité de la Cave Dimière a été conçu par la directrice des services techniques, Marine Tillet, également architecte DEHMONP, inscrite à l'ordre des architectes.

Le dossier a dû subir de nombreux ajustements pour trouver une cohérence entre les normes 2022 d'accessibilité et de sécurité incendie, l'esthétique, et les choix architecturaux incontournables, compte tenu du caractère remarquable du bâtiment et de sa proximité avec l'Église Saint Léger.

La directrice ne pouvant suivre la réalisation, une maîtrise d'œuvre d'exécution a été désignée en la matière : le cabinet Vito Conseils pour 22 000 € HT.

#### Commodités du cimetière

Afin de nous mettre en conformité avec loi « Handicap », des travaux accessibilité ont été réalisés : les deux sanitaires ont été réunis en un seul sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite, et une rampe d'accès a également été construite.

Les travaux ont été réalisés en externe et en interne.

**Coût de l'opération : 5 000€ HT**

## Les études

### Grand projet : maison des solidarités

La gouvernance de ce grand projet de la Ville est assurée par la directrice du CCAS, Madame Estelle Genay-Odermatt qui représente donc la maîtrise d'ouvrage. Notre rôle, dans ce projet, est d'assurer l'Assistance à maîtrise d'ouvrage ; de façon à palier les questions techniques inhérentes au projet.

En 2022, nous avons élaboré la rédaction du cahier des charges permettant la publication de l'appel d'offres pour les missions de Maîtrise d'œuvre.

### Perspectives 2023-2024

#### **Maître d'ouvrage :**

- Cave Dimiere :
  - Dépôt du permis de construire, Études complémentaires et consultations des entreprises
- Salle 1860 : Rénovation Énergétique
- Église Notre Dame : Suivi de la restauration « tranche ferme »
- Tour Nord, clocher et cloches, beffroi, horloge

#### **Assistant maître d'ouvrage :**

- CCAS : Création d'une nouvelle antenne dans l'ancien centre des impôts de Guebwiller. Rénovation et transformation complète.
- Études, marchés, chantier

Service Sports : Tennis Guebwiller : Création de 2 terrains couverts au stade du Heissenstein.

- Études, désignation MOE, service bâtiments : AMO

#### **Maître d'oeuvre :**

- Mairie II – Isolation
- Mairie : Remplacement des luminaires par des LED
- Médiathèque : Remplacement de la chaudière et remplacement des luminaires par des LED
- CRHF : Remplacement de la chaudière

## La voirie

La compétence voirie, est exercée par plusieurs agents qui allient charme, humour, dynamisme, et minutie. Elle comprend l'entretien de la voirie urbaine et rurale du territoire guebwillerois hormis les voies départementales que sont la rue de la République, la rue Théodore Deck et la rue du Général de Gaulle.

La voirie regroupe l'ensemble du réseau viaire du domaine public, en englobant les trottoirs, les caniveaux, les places publiques, les parkings, mais aussi la signalisation routière horizontale (marquage au sol) et verticale (panneaux de signalisation du code de la route et panneaux de direction) et joue un rôle essentiel dans la vie de tous les jours en accueillant le trafic quotidien, les marchés, les évènements, les manifestations...etc.

Les interventions sur la voirie concernent aussi bien de petites interventions comme la réparation des nids de poule que des travaux de rénovation de plus grandes ampleurs réalisés par des entreprises prestataires dans le cadre de marchés publics.

### La sélection d'actions 2022:

La liste et les descriptifs qui suivent sont non exhaustifs, il paraît qu'il faut laisser de la place aux autres services de la ville...Ils n'en restent pas moins représentatifs du champ d'intervention des services techniques sur la voirie.

## Les grands projets

### La rue Théodore Deck

La rue Théodore Deck est l'une des artères principales de la Ville. Son état, au fil des années s'est considérablement détérioré.

La circulation à double-sens, qu'elle soit motorisée, piétonne ou encore cycle y était dense malgré sa faible largeur, inférieure à 9m aux passages les plus étroits. Le tronçon concerné par le projet (comprise entre la rue du Rempart et la rue du Général Gouraud) se caractérisait par un tracé rectiligne, avec une largeur de voirie et de trottoir constante mais fortement contrainte par les façades des bâtiments d'une part et d'autre de la rue. Ainsi, la largeur moyenne de la chaussée était de 5,50m. De plus la chaussée était fortement faïencée sur l'ensemble du linéaire et l'emprise dépourvue d'éclairage public.



La requalification de la rue Théodore Deck, a été identifiée comme stratégique pour le développement des transports en modes doux et piétons ainsi que pour l'amélioration de l'attractivité du centre-ville.

La volonté des élus en requalifiant la rue Théodore Deck était de tendre vers une circulation apaisée, visant à améliorer la cohabitation et la sécurité sur l'espace public d'où l'introduction d'une piste cyclable dans le sens montant de circulation – vers la rue du Général Gouraud et le passage à une seule voie de circulation à sens unique pour les véhicules motorisés dans le sens descendant.

Les travaux de la rue Deck ont débuté le 12 juillet 2021 pour se finir en mai 2022



**Coût des travaux : 604 536,72€ HT dont 149 207,82€ HT à la charge de la CeA**

## La place de la liberté

Les objectifs du projet de requalification de la Place de la Liberté sont multiples. Ainsi, outre le fait de vouloir créer une Place publique à part entière agréable à vivre, et d'apaiser les différentes interactions entre usagers, en encourageant notamment les modes de transports doux, le projet a pour ambition de développer l'envie du visiteur de découvrir les rues adjacentes à celles de la rue de la République, et de réintroduire dans le Centre-Ville un îlot de fraîcheur grâce à la rénovation de la fontaine, une végétalisation réfléchiée et des revêtements de sols adéquats.

Les travaux de la Place ont débuté au mois de novembre 2022. La fin prévue est pour début juin 2023 et son inauguration le 23 juin 2023. Le but de ces travaux est de redynamiser le centre ville en créant une place en 2 espaces. La partie haute dédiée aux piétons ainsi qu'aux terrasses des différents commerces présents sur la place. La partie basse avec la rue des fondateurs dédiée au stationnement et à la circulation. Afin de garder l'aspect historique de la place, la fontaine d'origine a été recréée au plus proche de l'identique en se basant sur des dessins originaux de 1536.



Vue arbre de la liberté



## Vue de la fontaine



## Rue de l'altrott

La Ville de Guebwiller a souhaité réaménager cette rue à caractère résidentiel, longtemps délaissée qui ne comportait qu'une bande centrale en enrobés.

Les travaux ont débuté en septembre 2022 pour durer 3 mois. Le réaménagement de cette rue d'environ 420 m avait pour objectifs :

- la réfection du revêtement de chaussée y compris le traitement des sols
- la délimitation d'un trottoir franchissable ou non
- l'amélioration de la gestion des eaux pluviales de voiries,
- le changement de l'éclairage public en les passant en LED
- l'enfouissement des réseaux secs y compris l'éclairage public

**Ces travaux ont coûtés au total**

**320 833,33 € HT**

**Coût MOE : 15 600€ HT**



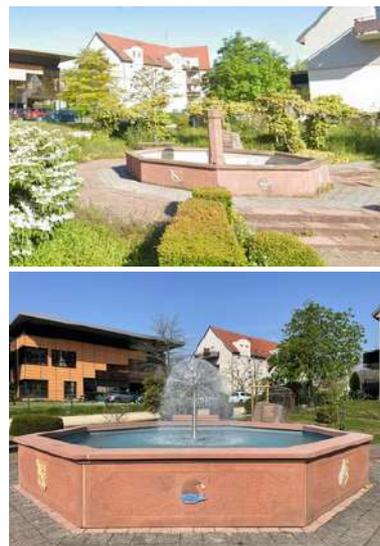
## Remise en état des fontaines

Au sein de ses espaces publics, la Ville de Guebwiller possède de nombreuses fontaines. Un grand nombre d'entre elles ne fonctionnent plus depuis de nombreuses années. L'objectif de cette opération est de remettre en service l'ensemble de ces fontaines au nombre de 8.

Les fontaines améliorent le cadre de vie, elles adoucissent le milieu urbain de la ville tout en favorisant la transition écologique en participant à la lutte contre les îlots de chaleur.

La première réparation a concerné la fontaine rue des Malgré-Nous.

**Coût de l'opération : 16 835€ HT**



## Déploiement de la vidéoprojection

La continuité du déploiement de la vidéoprotection concerne sept nouveaux sites. Il s'agit de mettre sous vidéo protection différents espaces publics.

**Opération pluriannuelle : 41 666,67€HT/an jusqu'en 2026**

## Extension de la zone de rencontre et sécurisation de l'hypercentre

Avec pour objectifs de diminuer l'usage et les nuisances de la voiture et de renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes, la zone de rencontre regroupe plusieurs particularités : les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée (sans y stationner) et bénéficient de la priorité absolue sur les véhicules qui voient leur vitesse limitée à 20km/h. Les cyclistes, quant eux, peuvent circuler dans les deux sens sauf interdiction spécifiée. Enfin, le stationnement des véhicules en dehors des emplacements prévus y est strictement interdit et des panneaux de signalisation signalent l'entrée et la sortie de la zone.

De plus le projet de sécurisation de l'Hyper-Centre s'inscrit dans la démarche globale de pacification du Centre-ville et s'est traduite par l'installation de barrières pivotantes

**Coût de l'opération : 30 141,05€ HT**

## Borne de recharge

Face à l'envolée des véhicules électriques, la commune s'engage à déployer un réseau de bornes de recharge de véhicules électriques tout au long de son réseau de stationnement. En plus d'être une action environnementale, il s'agit de répondre à la demande créée par une démocratisation de l'utilisation des véhicules électriques en proposant un réseau de bornes de recharge sur plusieurs lieux ciblés de la ville.

Ces lieux équipés de bornes de recharge électrique seront sélectionnés en fonction du besoin observé sur le territoire et le déploiement s'inscrira dans une logique de réseau.

**Coût en 2022 : 17 317, 69€ HT**

## Rénovation de la voirie

### Réfection de la rue du général de Gaulle (RD430) par la CEA

En Août 2022, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a procédé à la rénovation totale de la chaussée de la RD 430, depuis le pont de la Gare jusqu'à la sortie de Guebwiller direction Buhl. Ces travaux ont duré 4 semaines et ont débuté le premier août 2022. A cette occasion, la ville de Guebwiller a mis à niveau les siphons de voirie dont elle a la gestion sur cet axe.

**Coût des travaux à la charge de la ville : 11 995,20€ TTC**

### Opération "blowpatcher"

Le blow-patcher est une micro centrale d'enrobés projetés à l'émulsion de bitume, c'est un enrobeur projeteur, qui permet de réparer les dégâts de chaussée localisés comme les nids de poule, le faïençage, l'arrachement d'enrobé, le défoncement des bords de chaussée...

En 2022, 7 rues ont fait l'objet de réparation.



**Coût de l'opération : 16 080€ HT**

### Accessibilité de la voirie : abaissements de trottoirs

Croisement rue du Vieil Armand/rue de Reims  
Croisement rue du Vieil Armand/ rue Saint Michel  
Avenue des chasseurs Alpains

**Coût de l'opération : 10 000€ HT**

## Maintenance de l'éclairage public

Tout au long de l'année, 2 agents interviennent sur l'éclairage public, représentant près de 200h de travail. Vivement la rénovation complète du parc.

**Coût fourniture 2022 : 18 991,33€HT**

## Les études

### Aménagement des aires de jeux et de loisirs

L'aire de jeux du Square Jean Jaurès est de forme triangulaire, dont l'entrée s'effectue par le sommet. Elle a été mise en service officiellement en 2010, est délimitée par une clôture en semi-rigide et est en accès libre. Par manque d'entretien, celle-ci est aujourd'hui vétuste avec des équipements vieillissants. Plusieurs constats ont été effectués et sont devenus les objectifs de cette intervention. Le square Jean Jaurès constituera le premier projet d'aménagement du grand projet global des aires de jeux de la ville. Réalisé sur les années 2022 et 2023, avec un engagement prévu au mois de juin, il s'inscrit dans une volonté de développer un parcours d'aires de jeux au sein du territoire en affectant notamment un thème commun à chacune des aires. Le thème de celle-ci s'articulera autour du thème champêtre avec des équipements et agrès essentiellement en bois. La conception précise avec les emplacements exacts du projet ont été réalisés grâce à une réflexion menée par le Conseil Communal des Jeunes par Marine Tillet, DST et architecte DEHMONP en collaboration avec les responsables de ateliers municipaux.

Les agrès ont été commandés en 2022 et l'aménagement se réalisera 1er trimestre 2023.

### Pont du 17 novembre - Pont de la gare

En 2019, un audit des ponts de la Ville a été réalisé. Cette étude a révélé divers désordres sur l'intégralité des sept ponts. Suite à cet audit, le pont Lebouc a été le premier à être reconstruit. En 2022, des études ont été menées sur le pont du 17 novembre et le pont de la Gare

**Coût des études : 54 137,50 €HT**

Le démarrage des travaux du pont du 17 novembre est prévu en août 2023 pour se terminer fin décembre 2023. Ce choix repose sur le fait que la structure du pont est gravement altérée et qu'il est urgent d'y intervenir.

### Carrefour rue Deck/rue de la République

Le carrefour existant est un carrefour en T sous régime de STOP sur la rue Deck, avec des voies dissociées pour l'insertion sur la rue de la République. Le projet de requalification prend en compte plusieurs aspects parmi lesquels l'accès pompiers du nouvel EHPAD et une voie de transport en mode doux, cyclable, qui sera intégrée sur la parcelle même de l'EHPAD. Dans la continuité, le projet permet donc de sécuriser l'intersection, notamment pour les cycles et les piétons de cette portion de voie après l'ouverture de cet établissement

**Coût maîtrise d'œuvre : cocyclique 8 790€HT**

## Rénovation et optimisation de l'éclairage public

Le parc d'éclairage public de la Ville de Guebwiller est vieillissant avec des sources lumineuses très énergivores, et est l'origine à la fois d'une surconsommation électrique de la Ville et d'une pollution lumineuse importante.

Fort de cet état des lieux, la ville de Guebwiller a pris la décision de développer une opération globale, sur l'ensemble de son territoire dont le double objectif visé est la baisse de plus de 50 % de la consommation électrique de la ville tout en réduisant de 30 % sa pollution lumineuse. Cette opération se déroulera sur 2 ans ( 2023 et 2024)

**Coût des études : SARL LMS INGENIERIE : 3 200€HT**

## Piste cyclable Guebwiller - Buhl

L'objectif principal de cet aménagement se devra de sécuriser le trajet des collégiens guebwillerois au Collège du Hugstein situé à Buhl, celui-ci formalisant la fin cet aménagement. Ce projet également à intégrer les projets connexes que sont la création d'un nouvel EHPAD au bois fleuri (ouverture juin 2023) et le réaménagement du carrefour Deck-République, dont les travaux sont planifiés courant de l'été 2023 et formalisant le point de départ de l'aménagement de cette liaison cyclable entre Guebwiller et Buhl.

**Coût de l'étude : 5 650 € HT**

## Perspectives 2023-2024

- Aménagement du Square Jean Jaurès
- Démolition et reconstruction du pont du 17 novembre
- Réaménagement du carrefour Rue Deck/rue de la République
- Rénovation de l'éclairage public Phase 1&2
- Création d'une piste cyclable Guebwiller-Buhl Phase 1&2
- Création d'un programme pluriannuel d'entretien et de rénovation de la voirie
- Élaboration d'un nouveau Règlement de Voirie
- Réfection de la rue Théodore Deck par la CEA entre le rond point du SDIS à la sortie de Guebwiller direction Soultz

## Environnement et cadre de vie

La compétence Environnement et Cadre de vie est exercé par des agents passionnés, qui allient charme, et ténacité. Elle assure la mise en œuvre des politiques territoriales en matière d'environnement. Elle vise à offrir aux usagers un patrimoine naturel et urbain composé d'espaces verts et d'un cadre paysager de qualité. Les services veillent à la sauvegarde des espèces protégées et à leur conservation ainsi qu'à l'amélioration de la biodiversité. En relation avec les institutions et les associations concernées, le service organise les travaux et les événements avec leur collaboration. Sous l'égide de la Directrice et du Responsable des Ateliers, c'est une compétence indissociable de la mise en œuvre du projet politique.

### Compétences :

- L'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité du territoire : fleurissement, label « 4° fleur », participer à la réflexion des aménagements d'espaces publics, à la gestion des parcs et jardins, de la propreté urbaine et de la protection des animaux domestiques et urbains ou ordinaires.
- L'environnement : gestion de la forêt et du patrimoine arboré, protection des espèces sauvages et de la biodiversité, démarche « 0 phyto », gestion de la ressource en eau et de ses écosystèmes aquatiques (zones humides, affluents, cours d'eau et berges de la Lauch), informer et sensibiliser les usagers et visiteurs aux enjeux environnementaux

## Fleurissement & cadre de vie

### Fleurissement

#### Label "villes & villages fleuris"

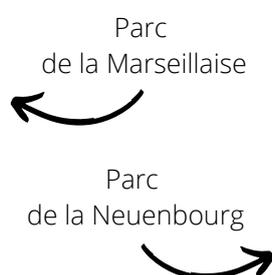
En 2024, la Ville renouvellera sa candidature au Label « 4 Fleurs » du concours national des Villes et Villages fleuris.

2023 étant le bicentenaire de la naissance, du célèbre céramiste guebwillerois, Théodore Deck, il est apparu pertinent de retenir cette thématique pour son fleurissement événementiel dès 2023. Ainsi, en 2022, les équipes se préparent déjà pour monter le projet.

### Concours de fleurissement départemental : 2 parcs de Guebwiller primés



En 2021, le concours des maisons fleuries départemental s'est ouvert aux parcs et jardins publics. Le parc de la Marseillaise et le parc de la Neuenbourg en sont sortis lauréats (1er et 2ème prix de leur catégorie).



Ville de Guebwiller

Page 52

## Fleurissons le Florival !

Depuis de nombreuses années, les communes de Guebwiller, Lautenbach, Lautenbach-Zell, Linthal, Murbach participent à l'opération « Fleurir le Florival », organisée par la commune de Buhl. A compter de 2009, les communes du Florival avaient décidé de maintenir l'opération et de s'engager dans le cadre d'une charte, à participer à son financement. Cette convention devenue obsolète et, sur demande du service de gestion comptable de Guebwiller, en 2022, il a été nécessaire de conclure une nouvelle convention avec les communes concernées, afin d'encadrer et de justifier les modalités de financement.

## Parcs & jardins : signalétique du parc de la Neuenbourg

Suite à l'ouverture du Parc de la Neuenbourg au public à l'automne 2019, la Ville avait mis en place une signalétique provisoire du site (entrées du parc, horaires, vidéosurveillance...). Le parc disposant d'un patrimoine arboré d'exception, il est apparu important que ce balisage vise aussi à éclairer les visiteurs sur les richesses du parc.

Ainsi en 2022, après une année de travail en partenariat avec le CIAP, une signalétique perenne et unifiée, en harmonie avec le site et la signalétique existante a pu être mise en place.



## Chemin de l'Oberluspelweg

Ce sentier à l'arrière des habitations de la rue Théodore Wilt, en lisière de forêt, offre une vue imprenable sur la ville. Le sentier a été ré-ouvert en amont : les arbres ont été dégagés et les dépôts sauvages (déchets verts: tailles, tonte...etc) ont été évacués par les services de la Ville pour rétablir l'accès.



## Propreté urbaine

### Conteneurs a verre et à textile

Les conteneurs à verre sont gérés par la CCRG. Cependant, les emplacements étant sur le domaine public, la Ville reste décisionnaire. Au total, Guebwiller compte 20 conteneurs à verre sur 13 sites. Du fait de nuisances sonores du conteneur à verre situé sur le parking du Super U, les 3 bornes seront changées pour des nouvelles bornes insonorisées.

Pour les conteneurs textiles, Guebwiller est conventionné avec le Relais Est et Terre des Hommes (TDH). Le CCAS était en charge du dossier mais il est apparu plus pertinent que les services techniques valident les occupations sur le domaine public. Un point sur la pertinence et la localisation des différents conteneurs a été faite. Suite à quelques modifications, la convention a été modifiée.

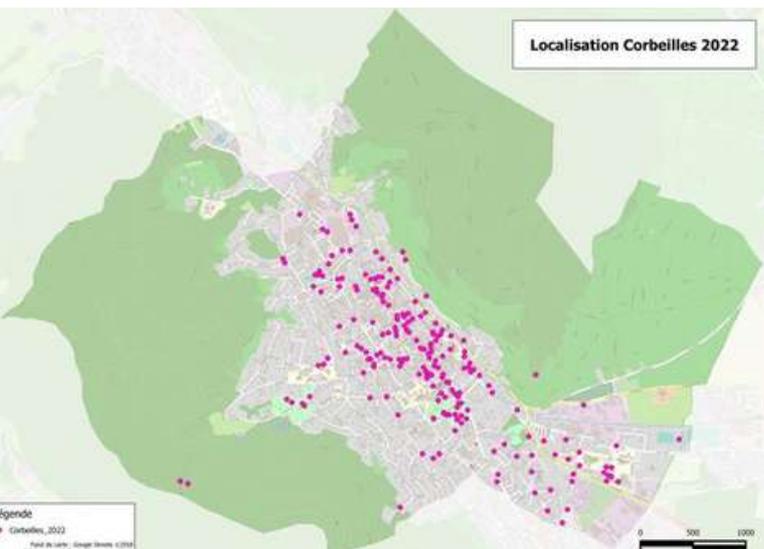
## État des lieux et optimisation de la gestion des corbeilles

La problématique des déchets sur la commune et notamment des dépôts sauvages est complexe et très chronophage pour les équipes municipales.

Pour les dépôts sauvages, une étroite collaboration avec la CCRG, responsable de la collecte des particuliers, et la police municipale est en place pour tenter de solutionner le problème.

En 2022, une réflexion a été menée sur les « corbeilles » de la ville afin d'optimiser la collecte des déchets sur la commune notamment sur la pertinence du nombre et du choix du modèle de corbeille (volume, fonctionnalité) selon leur localisation (centre ville, lycée...).

Cette mission réalisée par un stagiaire sur une durée de 3 mois consistait dresser un état des lieux des corbeilles et des collectes. Des pistes d'optimisation de la gestion ont pu être proposées :



- Supprimer les dispositifs dont le taux de remplissage est faible
- Ajouter des corbeilles dans les lieux très fréquentés et où cela se justifie
- De réduire le nombre de modèles de corbeilles utilisés par un choix pertinent et adapté aux problématiques de la commune
- D'optimiser le circuit de collecte si cela se révèle nécessaire
- De proposer un développement du TRI en prenant en considération les contraintes des équipes- d'associer les distributeurs « Toutounet » (sacs à déjections canines) aux corbeilles pour réduire les déplacements.

## Environnement

### Gestion du patrimoine arboré

#### Renouvellement du patrimoine arboré

Dans le cadre du plan de renouvellement de son patrimoine arboré, au total en 2022, 56 arbres ont été plantés sur 16 sites :

- 3 tilleuls Fontaine rue des Malgré-Nous
- 13 arbres de Judée rue Théodore Deck

- 2 sapins Nordmann en remplacement des sapins de Noël coupés (rond point du Uexpress et carrefour Caléo)
- 18 arbres Place de la Paix : 4 Arbres à soie + 14 cerisiers du japon
- Autres sites : médiathèque, promenade Déroulède, voie verte, vergers...



Ce plan prévoit également pour 2022-2023, en complément des plantations d'arbres, la plantation d'une soixantaines d'arbustes pour la création de « haies champêtres » à l'aire de jeux Jean-Jaurès, au parking du vignoble et au Verger chemin du sable.

## Diagnostic du patrimoine arboré

Depuis 2010, l'inventaire du patrimoine arboré de la Ville n'avait pas été remis à jour. Le Bureau d'études Oréade Brèche a été missionné en 2022 pour remettre à jour cet inventaire, étudier l'état sanitaire des arbres des rues, parcs et jardins de la Ville et proposer un plan de gestion.

## Gestion du patrimoine forestier

### Nouveau plan d'aménagement forestier 2022-2040

Un Aménagement Forestier est un document opérationnel qui planifie les actions à mener sur 20 ans dans les forêts relevant du régime forestier. Son application garantit une gestion durable et multifonctionnelle (production de bois, préservation de la biodiversité, et accueil du public) de la forêt.

Le document d'aménagement 2022-2040 a été validé en commission DDUC le 14.03.2022 puis par délibération en Conseil Municipal le 23.05.2022 pour enfin être approuvé par arrêté préfectoral en date du 7.09.2022.

Le programme de coupes et de travaux forestiers proposé annuellement, se basant sur ce document, est approuvé annuellement en conseil municipal.

### Livret sentier botannique de l'axwald

Suite à un éboulement de blocs rocheux en juin 2021 au pied de la carrière du Fuchsfelsen, le sentier forestier de l'Axwald a dû être dévié sur 70 m pour assurer la sécurité des promeneurs. Les travaux ont été réalisés en partenariat avec le Club Vosgien et l'ONF. A cette occasion, le livret botannique du sentier, créé il y a 40 ans, a été repris pour le rendre plus ludique et attractif. Ainsi, sur une boucle de 2h30 au gré de 23 stations, il invite à découvrir les richesses de cette forêt (arbres, lieux d'intérêts...) Une affiche au départ du sentier avec un QRCode permet de télécharger le livret.



La version papier est disponible en mairie et à l'Office du Tourisme.

## Sauvegarde des batraciens

Sur la RD429 à Guebwiller, au niveau de la pizzeria du Lac, un passage migratoire de nombreux amphibiens est identifié depuis 2019 et un dispositif de protection (300 mètres linéaires de filets+seaux) est installé depuis 2020 pour les protéger des risques d'écrasement lors de leur traversée migratoire.

En 2022, 1298 batraciens ont pu être sauvés par une dizaine de bénévoles qui les ont récupérés dans les seaux et relâchés dans le lac. Les résultats de ces sauvetages étant toujours conséquents depuis 2 ans, il a été décidé de reconduire cette opération en 2023.



Cette année, l'Association pour l'étude des Amphibiens et Reptiles d'Alsace BUFO a été consultée sur la qualité du milieu d'accueil des batraciens (présence de canards, pentes abruptes et peu végétalisées...). Suite à leur visite, ils ont pu constater qu'en effet, l'étang était dégradé et en mauvais état écologique (eau trouble, canards, poissons fousseurs nombreux; pentes abruptes sans végétation... etc) mais les nombreuses racines subaquatiques offrent quand même des supports de pontes et les crapauds s'en accommodent. Les crapauds iront toujours sur ce site malgré qu'il soit peu accueillant.



## Entretien de la Lauch et biodiversité

### Etat des lieux et diagnostic de cours d'eau

Constatant qu'aucune étude environnementale initiale ou de plan d'action n'a été réalisé jusqu'alors sur le cours d'eau, la Fédération de pêche 68 s'est proposée d'élaborer une étude diagnostic suivie d'un plan d'action en partenariat avec la Ville.

Le diagnostic basé sur un état des lieux exhaustifs des milieux aquatiques (physique et biologique) est en cours et sera suivi de propositions d'actions.

### Découverte d'une espèce protégée

En mai 2022, au cours des travaux de consolidation et de reprise des fondations du mur de soutènement de la Lauch, avenue du Mal. Foch - amont du pont SNCF, une nouvelle espèce protégée (femelle suitee) a été découverte sur le cours d'eau : la Harle Bièvre. Cette espèce de "canard" se nourrit de poissons et de macroinvertébrés qui révèle un bon état écologique de la Lauch. Tout comme la présence du Cincle plongeur (petit oiseau brun-roux qui plonge pour trouver sa nourriture sous l'eau) qui niche sous les ponts de Guebwiller.

En Alsace, la Harle Bièvre est classée « Vulnérable » et nicheur rare, dans la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Alsace.

Cette espèce a pu être observée du fait d'une difficulté d'accès des canetons entre la zone de nidification et la zone d'eau. Une réflexion est à mener pour faciliter et sécuriser l'accès des jeunes entre le nid et le lit du cours d'eau.



### Démarche "0 phyto" et végétalisation du cimetière

Depuis le 1er juillet 2022, la loi Labbé a étendu l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires aux cimetières. Impliquée depuis de nombreuses années dans la démarche « 0 Phyto », la Ville de Guebwiller a une fois encore été précurseur dans la démarche en testant dès 2016, dans le dernier endroit où elle en utilisait à cette époque, une alternative à l'utilisation des pesticides dans son cimetière. L'objectif était de végétaliser les allées secondaires en graviers auparavant traitées, pour remplacer l'apparition d'adventices indésirables (ou « mauvaises herbes ») par une végétation maîtrisée. Devant les résultats probants de l'allée test engazonnée en 2016, la ville a souhaité poursuivre sa démarche en 2017, à hauteur de 14 allées ensemencées par an.

Fort de ces années d'expérience et souhaitant communiquer sur sa démarche tout en améliorant ses techniques de végétalisation, la Ville de Guebwiller a accueilli cet automne au cimetière des formations, visites et démonstrations de techniques d'engazonnement à des élus et agents techniques de collectivités du département.



## Perspectives 2023

### Fleurissement & Cadre de vie

Fleurissement événementiel « 4 Fleurs » - Théodore Deck

Propreté urbaine : optimisation de la gestion des corbeilles et des « Toutounet »

Parc de la Neuenbourg : disposition des stèles « arbres remarquables »

### Environnement

Diagnostic du patrimoine arboré

Plantation de haies champêtres

**Chasse & Forêt** : Renouvellement des baux de chasse

## Logistique & manifestations

La ville de Guebwiller organise de nombreuses manifestations pour lesquelles les services techniques déploient l'intégralité de leurs compétences tant en aménagements, décorations, qu'en alimentation électriques et mise en place de matériel tel que tables, bancs, tonnelles....

En résumé, toute la logistique qui permet aux Guebwillérois de savourer des moments de convivialité et de partage.

C'est une compétence exercée par tous les agents des services techniques qui allient charme, humour, sérieux, savoir-faire, dynamisme, minutie, passion et ténacité !

### Les manifestations organisées par la Ville :

- Noël Bleu,
- Trophées de champions
- Marché aux puces
- Fête des mobilités
- Marché de Pâques
- Feu de la Saint Jean
- Fête de la musique
- Afterworks
- 20 ans l'Espace Jeunesse
- Braderie de la Saint André
- Diverses manifestations animations
- Diverses manifestations culturelles

### Animations menées par le CCAS

- Salon des seniors
- Anniversaires des doyens

### Soutien aux manifestations associatives extérieures

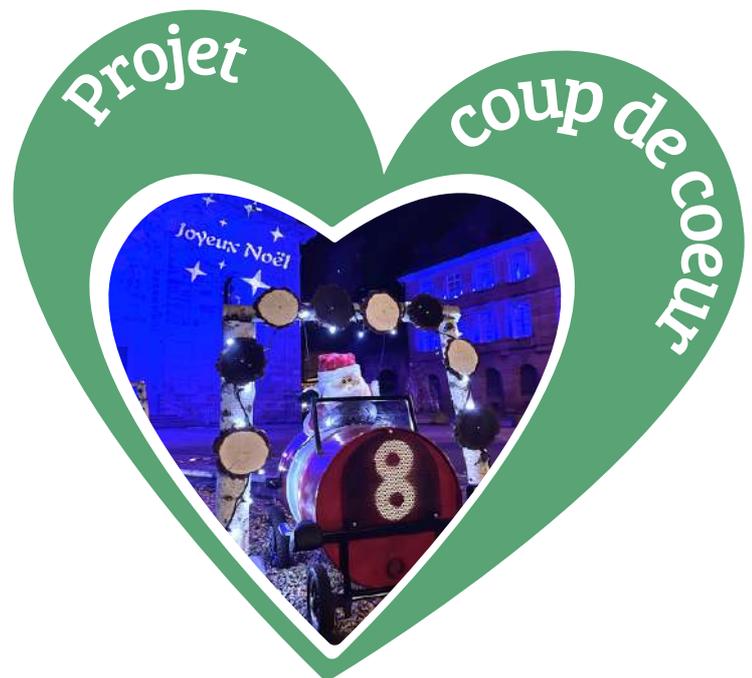
- Circuits du Florival
- Tournoi foot AGIR
- Prêt de matériels au Collège Daniel
- La Guebwilléroise
- Téléthon

### Soutien logistique cérémonies et autres

- cérémonies aux Monuments aux Morts et au cimetière militaire
- Préparation et rangement des bureaux et panneaux électoraux
- Visite ministérielle
- Passation de commandement
- Kermesses des écoles
- Fêtes foraines

### Soutien aux manifestations associatives guebwilleroises

- Gala GRS
- Elsassman
- Gala de boxe
- Bal du 13 juillet
- Jeudi du terroir
- Journée des commerçants
- Soutien logistique aux assemblées générales
- 30 ans du CRHF



# Développement du territoire

Crée en juillet 2017, la Direction du développement du territoire a regroupé jusqu'en 2022 quatre services dédiés au développement :

- Le service Grands Projets
- Le service Urbanisme
- Le service Partenariats Institutionnels et Subventions
- Le service Commerces

La Direction prépare également la Commission Développement Durable Urbanisme et Commerces et a fourni 23 délibérations en 2022.

En 2022, suite à la réorganisation choisie par notre Direction Générale :

La Direction s'appellera désormais Direction aménagement et urbanisme et regroupera

- le service Aménagement – Grands projets
- le service Urbanisme
- le service Commerces

## RESSOURCES HUMAINES



### **Direction et Service Aménagement - Grands Projets**

Mme Sandrine MICHEL

### **Service Partenariats Institutionnels et subventions**

Mme Elisa WORCH jusqu'à juillet 2022

### **Service Urbanisme**

Mme Manon HAMELIN

### **Service Commerce**

Mme cte NOBEL-THOMAS à partir de février 2022

### **Assistante de la Direction Développement du Territoire**

Mme Anne-Laure LOTZ à partir d'octobre 2022

## EN BREF ...

L'année 2022 aura été marquée par la perte du service partenariat institutionnels et subvention. Un énorme travail avait été réalisé pour enfin gérer les demandes de subventions et assurer une vision claire et partagée des montants reçus ... ou non. Idem pour le travail sur Action Cœur de Ville.

## DÉVELOPPER LA VILLE DURABLEMENT

Suite à l'achat du 11 rue Jules Grosjean, le projet d'aménagement Carto-Rhin est modifié. Un nouveau permis d'aménager est déposé en 2022 par CITIVIA SPL.

En 2022, le service Aménagement :

- poursuit l'accompagnement de CITIVIA SPL dans le cadre du projet d'aménagement Carto-Rhin avec notamment la première tranche des travaux de la traversée Deck – République,
- assure l'interface avec les services de la Ville et les concessionnaires
- procède à la demande de subvention DETR 2022, prépare la délibération relative au CRAC 2021.



*Carto-Rhin : Le nouveau permis d'aménager 2022*

Malgré la qualité du projet, celui-ci fait l'objet d'un recours gracieux, puis un recours contentieux. S'en suivra de longues préparations de réponses et d'échanges y compris une médiation.



En 2022, le service aménagement procède :

- au montage de l'opération de restauration extérieure de la Synagogue de Guebwiller après avoir établi une Convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée avec le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.
- fait les demandes de subventions à la Région, à la DRAC et à la CEA.
- participe à la constitution du dossier Fondation de Patrimoine dans le cadre de la préparation de l'appel aux dons, en collaboration avec le service ORT et Subvention.

Le chantier démarrera en mars 2022 et s'achèvera en décembre 2022.

En parallèle, le service a accompagné la discussion avec le Consistoire Israélite du Haut-Rhin, sur le devenir de la maison dite du rabbin qui jouxte la synagogue. Un accord a finalement été trouvé avec Habitat de Haute Alsace qui va le réhabiliter et proposer 2 logements individuels. La solution est adaptée à la typologie de la maison.

**En 2022, Le service aménagement reprends le dossier Friches NSC suivi par la Direction Générale au stade de la mise au point du protocole d'accord transactionnel comprenant 4 sites : L'usine principale, le Louvre, l'ancien centre d'apprentissage et un terrain en face du Bois fleuri**

Afin d'aboutir à la signature de l'acte de vente pour ces entités, le service aménagement :

- Prépare la délibération sur la signature du protocole transactionnel avec NSC et finalise le protocole qui sera finalement signé en avril 2022.
- a procédé à la mise au point des délibérations nécessaires (convention de portage foncier avec l'EPF d'Alsace, modification de découpage parcellaire, division en volume du centre d'apprentissage, rétrocession anticipée à la commune des bâtiments Kasto et 34 ),
- en collaboration avec un géomètre : fait réaliser des relevés des bâtiment Kasto, Bâtiment 34, Louvre, division parcellaire pour détacher les parcelles du Kasto et du Batiment 34 en vue de la rétrocession à la Ville)
- en collaboration avec la DREAL : suivie des pv de recollement de mise en sécurité sur l'usine et le Louvre
- en collaboration avec l'EPF d'Alsace : mise au point des actes, conventions, diagnostics amiante et plombs
- en collaboration avec un bureau d'étude environnemental : diagnostic environnementaux du Louvre

**Ainsi l'acte de vente entre NSC et l'EPF d'Alsace sera signé en novembre 2022 et l'acte de rétrocession anticipée entre EPF d'Alsace sera signé en décembre 2022.**

En parallèle, en 2022, la ville de Guebwiller missionne CITIVIA SPL :

- pour l'usine principale afin de définir un plan d'aménagement opérationnel partant du plan directeur issu du concours European 14
- pour le Louvre, afin de définir les modes opératoires possibles en cas de programme public-privé.

Ceci fera l'objet de nombreuses réunions de travail et de Comité de pilotage.

## REDYNAMISER LA VILLE

### LE COMMERCE

- participe aux préparations des Afterworks en collaboration avec les services animations et communication.
- prépare la Journée Nationale du Commerce de Proximité qui a lieu en octobre : Ainsi en 2022, le service Commerce a procédé à la mise au point des animations de la Journée Nationale du Commerce : garderie et animations pour enfants, déambulation musicale, grand défilé de mode, ... Les animations ont été relayées sur le réseau Facebook.

La Ville obtient en 2022 le Trophée des municipalités » décerné par l'Association Journée Nationale du Commerce de proximité, récompensant la Ville pour son action contribuant au développement du commerce de proximité.

La Ville de Guebwiller ayant obtenu 5 sourires en 2021.



### LES AIDES AUX RAVALEMENT DE FACADE

Le conseil municipal a décidé de lancer, par délibération n°18-06/2019, une campagne de ravalement obligatoire des façades.

Afin de rendre ce dispositif le plus efficace, il a approuvé le versement de subventions à destination des propriétaires des bâtiments ravalés et défini les critères d'éligibilité et les montants maximums de subventions possibles selon la nature des bâtiments.

**En 2022 :** 20 demandes de subvention ont été déposées et 10 subventions ont été versées pour un montant total de 69 463,61 euros.



**20 DEMANDES DE SUBVENTION**

**10 SUBVENTIONS VERSÉES**

**POUR UN MONTANT TOTAL DE 69 463,61 €**



- 1 227 rue de la République
- 2 17 rue des Chanoines
- 3 20 rue des Alliés
- 4 132 rue de la République



## LES PERMIS DE CONSTRUIRE QUI ONT FAIT L'ACTU !

En 2022, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal géré par la CCRG poursuit ces différentes phases d'élaboration. Le service urbanisme a été sollicité concernant une réflexion sur les zones possibles d'extensions foncières et la définition du plan de zonage des différentes zones (urbanisées et non urbanisées).

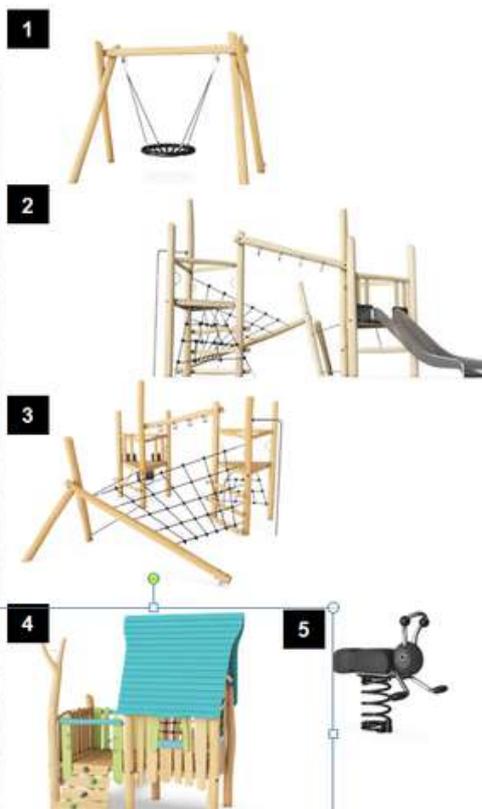
L'année 2022 a été marquée par la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le service a également géré le suivi des demandes concernant l'OPAH-RU et répondu aux demandes de l'INSEE concernant le Répertoire des Immeubles Localisés (RIL), afin d'obtenir des données à l'adresse par immeuble sur la commune. La responsable du service de l'Urbanisme a été assermentée afin de pouvoir suivre et traiter les travaux sans autorisations ou les travaux non conformes aux demandes d'autorisations d'urbanisme accordées.



1 2 Requalification de la Place de la Liberté



## UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX



**Carto-Rhin - nouvelle aire de jeux**

### 620 DOSSIERS TRAITES

- 29 Autorisations de Travaux
- 36 Permis de Construire
- 8 Permis de Construire modificatifs
- 3 Permis d'Aménager
- 2 Permis de Démolir
- 155 Déclarations Préalables
- 181 Certificat d'Urbanisme
- 206 DIA

# Affaires culturelles

La Direction des Affaires Culturelles améliore l'offre culturelle, à travers la mise en œuvre d'actions, la structuration du secteur artistique et culturel guebwillerois et accompagne les acteurs de son territoire dans une démarche qui favorise la transversalité culturelle et le développement de la démocratie culturelle ; elle se traduit par l'évolution des pratiques et des usages culturels.

La direction regroupe 3 services : le service culturel, la médiathèque et le musée Théodore Deck.

## CHIFFRES CLÉS



Budget de fonctionnement : **287 700 €**

Dépenses engagées : **272 817 €**

## RESSOURCES HUMAINES

### Direction des Affaires culturelles

Joëlle JURKIEWICZ

### Service culturel

Eric MUNSCH,  
chargé de développement  
culturel

Natacha PÉPIN,  
chargée de développement  
culturel

Jasmine TSCHAEN,  
responsable d'édition

### Médiathèque

Anne CHOLLEY

Bruno NEVEUX

Jean-Raymond GÉRARD

Françoise HOLTERBACH

Paula DE OLIVEIRA



### Musée Théodore Deck

Mélanie HOUX, chargée  
de la médiation et de  
l'accueil, *remplacée en  
2023 par Marina Di Vagno*

Louise BANNWARTH,  
attachée de conservation,  
*remplacée en 2023 par  
Clara Cappitta,  
responsable du musée*

## Perspectives 2023

- Développer la mise en valeur du patrimoine culturel et en particulier le musée Théodore Deck
- Concevoir une programmation riche et variée dans le cadre de célébration du bicentenaire de la naissance de Théodore Deck
- Développer l'accès à la culture pour tous dès le plus jeune âge

## Les musiques du samedi

Les harmonies ont repris leurs airs populaires non pas sur la place de l'Hôtel de Ville mais au parc de la Marseillaise. Après deux ans de restrictions sanitaires, le service culturel a programmé ce rendez-vous hebdomadaire musical au kiosque à musique du parc de la Marseillaise, monument historique remarquable de la ville. Une manière de plonger le public dans un cadre propice à la détente et à la contemplation tout vivant l'expérience de la musique « populaire » telle qu'elle se pratique actuellement dans nos villes et nos villages et de retrouver là une des grandes traditions de notre région.

**Les musiques du samedi, le 18 juin, 16 et 30 juillet, 13 et 20 août et le 7 septembre à 17h**

## Toute la culture dans la nature

La ville a décidé de proposer dans la continuité de l'événement « Un été zen à Guebwiller » créé en 2019, un programme d'activités culturelles riches et variées dans les parcs, jardins et terrasses du musée et de la médiathèque. Du 18 juin au 17 septembre, des spectacles, des concerts, des expositions, des ateliers et des visites guidées ont été proposés gratuitement dans les parcs du musée et de la marseillaise, ainsi qu'à la médiathèque et au musée Théodore Deck.

**1500 personnes ont participé aux manifestations culturelles d'été**



Ville de Guebwiller



Page 6

## Fête de la Musique

Après deux ans de restrictions sanitaires, la ville a décidé de revenir aux valeurs fondamentales de cet événement populaire et joyeux, et a encouragé les musiciens amateurs de tous niveaux ou professionnels, à se joindre à elle en lançant un appel à candidatures.

L'énergie de ces volontaires a redonné à cette fête sa part fondamentale de spontanéité.

Pour la première année, les associations, les restaurants ainsi que les bars ont été invités à être autonome sur le plan de la logistique et de la technique. Un parcours de onze lieux d'animation a été proposé dans toute la ville.



Photographies : journaliste Bernard Fruhinsoltz

**Plusieurs centaines de personnes ont participé à cet événement populaire.**



Après les deux années difficiles de 2020 et 2021, la ville a décidé de redonner de la beauté, du rêve et de la légèreté à la période magique qui précède les fêtes de Noël.

Pour sa quatorzième édition, sur le thème « *Un Noël Enchanté* » fut une grande réussite.

Durant toute la période des festivités, des spectacles de rue grandioses, des animations et des décorations dans toute la ville ont ébloui le public venu en nombre.

Le spectacle de rue inaugural « la Parade Amoureuse » de la compagnie Remue-Ménage a rassemblé à lui seul près de 10 000 spectateurs et les spectacles de rue déambulatoires ont mobilisé plusieurs centaines de personnes les week-ends suivants. Les spectacles jeune public présentés sur la place de l'hôtel de ville ont mobilisé une centaine de spectateurs chaque week-end.

Plusieurs dizaines de milliers de visiteurs se sont déplacés pour vivre la magie de cet événement ancré sur le territoire.

Quelques nouveautés ont été proposées au public, notamment le sens de déambulation des spectacles qui partaient de la place Jeanne d'Arc pour terminer sur la place saint-Léger.

Le marché de Noël de l'artisanat et des produits de bouche installé sur place Saint-Léger et celui de la place de l'Hôtel de Ville destiné principalement aux enfants et animé pour la première fois par des spectacles jeune public ont rencontré un grand succès. En son cœur, on trouvait les traditionnels automates, le manège type 1900, la patinoire et ainsi que les chalets gourmands.



**30 000 personnes ont participé à Noël Bleu**

Ville de Guebwiller

## Médiathèque



Oct 2022 / Atelier d'illustration avec Baptiste Puaud lors du 25ème anniversaire de la médiathèque

### Abonnés 2022

Enfants (de 0 à 14 ans)	<b>652 abonnés dont 162 nouveaux inscrits et 505 emprunteurs actifs</b>
Ados-Adultes (de 15 à 64 ans)	<b>617 abonnés dont 104 nouveaux inscrits et 468 emprunteurs actifs</b>
Seniors (65 ans et plus)	<b>199 abonnés dont 16 nouveaux inscrits</b>
Collectivités	<b>67 groupes actifs dont 25 nouvellement inscrits</b>
<b>Total</b>	<b>1468 personnes inscrites 1143 emprunteurs actifs 67 groupes</b>

**L'année 2022 connaît une hausse du nombre d'inscrits, toutes catégories confondues.**

Suite à la pandémie, l'accès aux ordinateurs publics n'est pas encore permis.

### Portrait-robot de l'utilisateur du secteur jeunesse

- C'est une femme
- Elle vient au moins une fois par mois
- Elle a des enfants entre 10 et 12 ans
- Elle est abonnée de façon personnelle
- Elle préfère le rangement avec les pictogrammes
- Elle vient à la médiathèque depuis plus de trois mois



Section adultes	
Livres imprimés	15 082
Documents sonores	2 007
Vidéos	1 551
Périodiques	1 327
Section jeunesse	
Livres imprimés	27 326
Documents sonores	96
Vidéos	705
Périodiques	1 798
Collectivités	
Adultes	
Livres imprimés	46
Documents sonores	2
Vidéos	16
Périodiques	2
Jeunesse	
Livres imprimés	2 160
Documents sonores	8
Vidéos	10
Périodiques	48
<b>Total</b>	<b>52 184 prêts, soit 1 000 prêts/semaine environ</b>

En 2022 : **50 210 prêts.**

Le prêt de livres adultes se maintient, celui des livres jeunesse augmente.

En 2022, un questionnaire de connaissance et de satisfaction du public a été mis en place, dont les résultats par secteur figurent ci-après.

## Synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction jeunesse en %

1. **Fréquentation** : 64,5% des usagers fréquentent la médiathèque depuis plus de 3 ans

2. **Accueil** : l'accueil est jugé très satisfaisant pour 84% des usagers

3. **Abonnements** : 93,5% des usagers jugent les conditions d'abonnement très satisfaisantes

4. **5 opinions en 7 questions** :

- **38,8%** des usagers sont très satisfaits de la **praticité des horaires**
- **74%** du public est très satisfait de la **disponibilité du personnel**
- **80,5%** des usagers jugent la **qualité de l'accueil** très satisfaisante
- **74,2%** des usagers jugent l'ambiance générale très satisfaisante
- **58%** des usagers jugent l'aménagement des lieux très satisfaisant
- **55%** des usagers trouvent la **qualité générale du fond** très satisfaisante
- **50 %** des usagers trouvent la **qualité des animations** très satisfaisante

5. **Fréquence de fréquentation** : 51,6% du public interrogé fréquentent la médiathèque au moins une fois par mois

6. **Age des enfants** : La majorité de la fréquentation, 20,7%, concerne des enfants entre 10 et 12 ans.

7. **Satisfaction du classement** : 78,8% des usagers jugent le classement très satisfaisant

8. **Recherche ouvrages ou aide** : 89,6% des usagers jugent la recherche d'ouvrages ou l'aide très satisfaisante

9. **Préférence du type de classement** : 48% des usagers préfèrent le classement alphabétique par auteur

10. **Genre** : 81% des usagers sont des femmes

11. **Abonnement personnel** : 67,7% des usagers sont abonnés de façon personnelle

### Synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction adulte en %

1. **Fréquentation** : 87,5% des usagers fréquentent la médiathèque depuis plus de 3 ans

2. **Accueil** : 87,5% des usagers jugent l'accueil très satisfaisant

3. **Abonnements** : 93,75% des usagers jugent les conditions d'abonnement très satisfaisantes

#### 4. 5 opinions en 7 questions :

- **54,1%** des usagers sont très satisfaits de la **praticité des horaires**
- **81,2%** du public est très satisfait de la **disponibilité du personnel**
- Pour **85,4%** des usagers, la **qualité de l'accueil** est jugée très satisfaisante
- **L'ambiance générale** est jugée très satisfaisante pour **75 %** des usagers
- **66,6%** des usagers jugent l'**aménagement des lieux** très satisfaisant
- **68,7%** des usagers trouvent la **qualité générale du fond** très satisfaisante
- **52%** des usagers jugent la **qualité des animations** très satisfaisante

5. **Fréquence de fréquentation** : 68,75% des usagers fréquentent la médiathèque au moins une fois par mois

6. **Types d'ouvrages** : Le type d'ouvrage le plus emprunté par les usagers est la littérature française et étrangère, à 70,8%

7. **Satisfaction du classement** : 100 % des usagers jugent le classement très satisfaisant

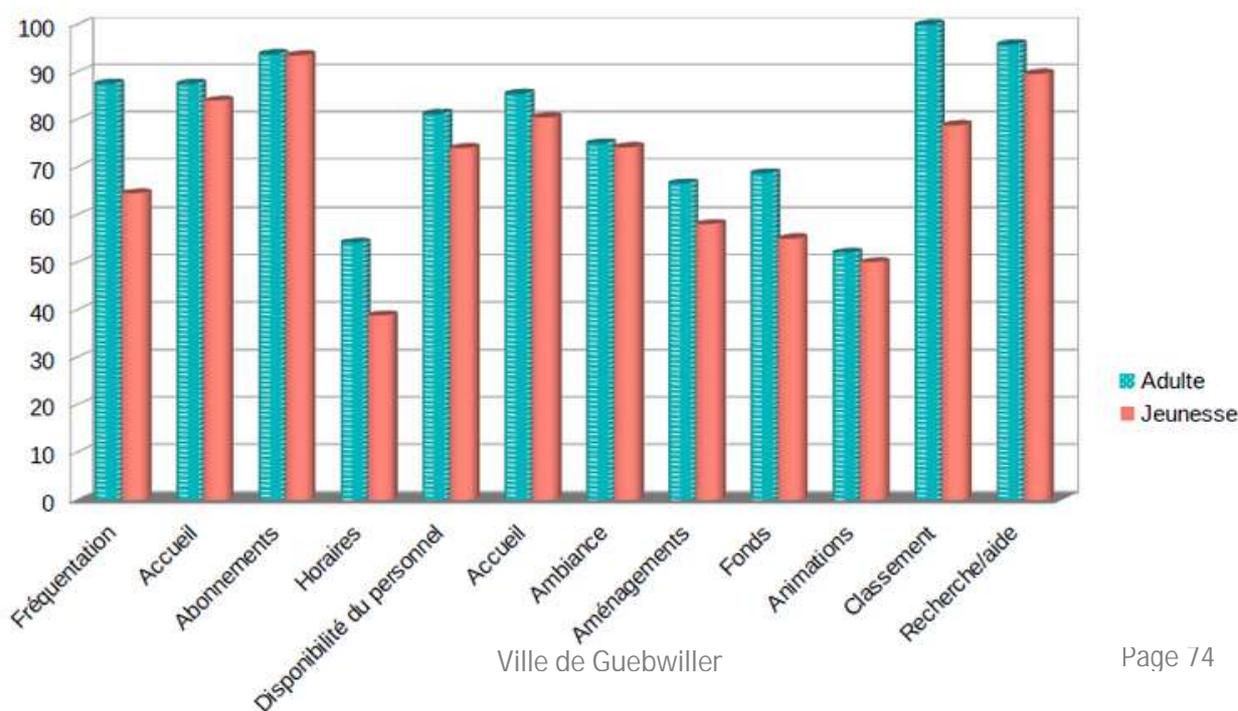
8. **Recherche ouvrages ou aide** : 95,8% des usagers jugent la recherche d'ouvrages ou l'aide très satisfaisante

9. **Préférence du type de classement** : 81,2% des usagers préfèrent le classement alphabétique par auteur

10. **Genre** : 58,3% des usagers sont des femmes

11. **Abonnement personnel** : 95,8% des usagers sont abonnés de façon personnelle

**Graphique des synthèses (de 0 à 100 : taux de satisfaction en %)**



## Budget acquisitions (adultes et jeunesse)

Livres	18 400€
Vidéos	4 200€
Musiques et livres audio	2 300€
Périodiques	3 400€
<b>Total</b>	<b>28 300€</b>

Rappel 2021 : **29 400€.**

## Actions culturelles

### Jeunesse



#### ATELIER BRAMBRAM

Créez un mandala végétal avec l'artiste-plasticienne  
Audrey Abraham

**le mercredi 27 juillet 2022  
de 14h à 17h**

médiathèque de Guebwiller  
2 rue des Chanoines  
68500 GUEBWILLER

Sur réservation au 03 89 74 84 82 – **A partir de 7 ans**

- **Ateliers Brambram (Audrey Abraham) :**  
2 séances, 18 personnes
- **Théâtre « Gigaboy » (Grégory Morin) :**  
2 séances, 30 personnes
- **Atelier illustration (Baptiste Puaud) :**  
3 séances, 68 personnes
- **Philopotes (Anne-Marie Goetz) :**  
1 séance, 10 enfants



Ville de Guebwiller

Spectacle "Gigaboy" de Grégory Morin, mercredi 19 octobre 2022

## Tout au long de l'année :

Accueils/animations	actions	classes	enfants	adultes	total
Heure du conte	2		32	21	53
BB Bouquine	7		73	48	121
Accueils classes	33	12	599	71	670
IME	19	3	77	3	80
Rayon de Soleil / Bercaïl	3	3	11	3	14
Microcrèche (hors les murs)	4		36	15	51
Ateliers Brambram	2		16	3	19
25 ans : Gigaboy	2		19	11	30
25 ans : ateliers illustrations	3	3	60	8	68
25 ans: contes	2	2	38	6	44
Décodage CEA (novembre)	1	1	21	2	23
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>24</b>	<b>982</b>	<b>191</b>	<b>1173</b>

## Adultes

### Printemps

- **30 avril : dédicace du livre de Jean-Louis Grandidier « L'enfant, le sage et le virus »**
- **5 juin : audition école de musique – Monsieur d'Onorio, classe de guitares**

### Été

- **Atelier culinaire « Le goût des fleurs » : Anne-Marie Goetz 2 séances 27 personnes**
- **Concert Feufeu Parc de la Marseillaise samedi 23 juillet (saison estivale) : 50 personnes**



#### LE GOÛT DES FLEURS

Découvrez l'art culinaire des fleurs avec l'atelier d'Anne-Marie Goetz.

**les samedis 23 juillet et 6 août 2022  
10h à 11h30**

médiathèque de Guebwiller  
2 rue des Chanoines  
68500 GUEBWILLER

Sur réservation au 03 89 74 84 82 – Adultes uniquement

- **Concert Bal'Us'Trad (terrasse) samedi 30 juillet (saison estivale) : 15 personnes**

### Automne/hiver

- **Noël Bleu**
- **Concert Daozi samedi 10 décembre : 25 personnes**



*"Le Frelon", concert de Bal'Us'Trad, samedi 30 juillet*

## ACTIONS HORS LES MURS

### Interventions musicales

Écoles maternelles et élémentaires Jeanne Bucher/Adélaïde Hautval

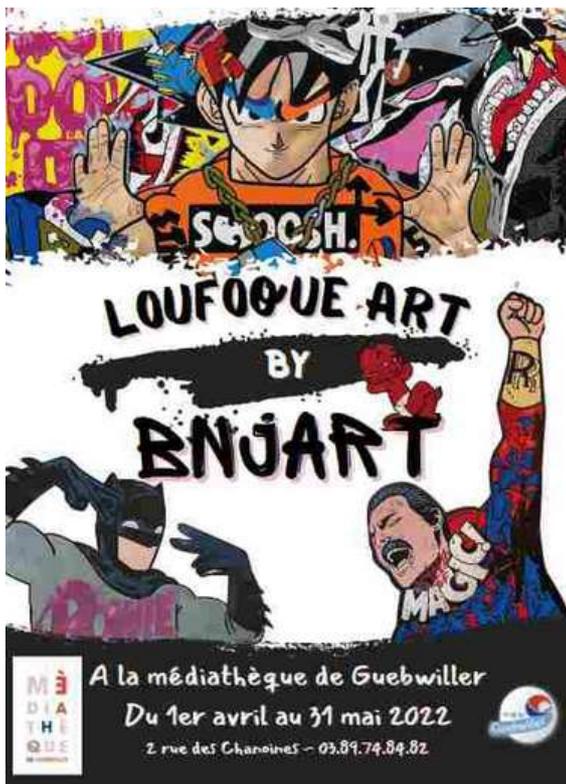
**47 accueils** effectués

**9 classes** concernées (maternelles, CP, CE2, CM2)

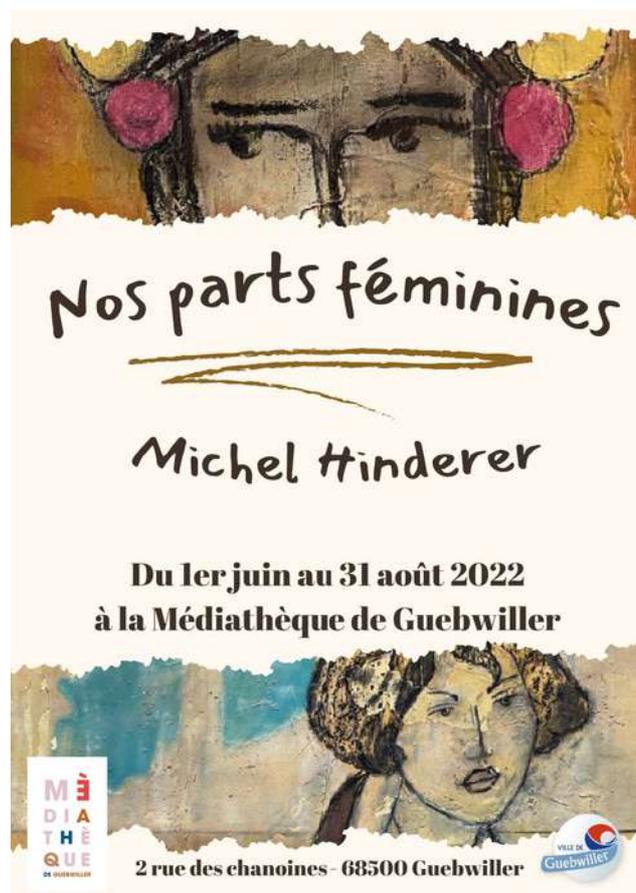
**225 élèves**



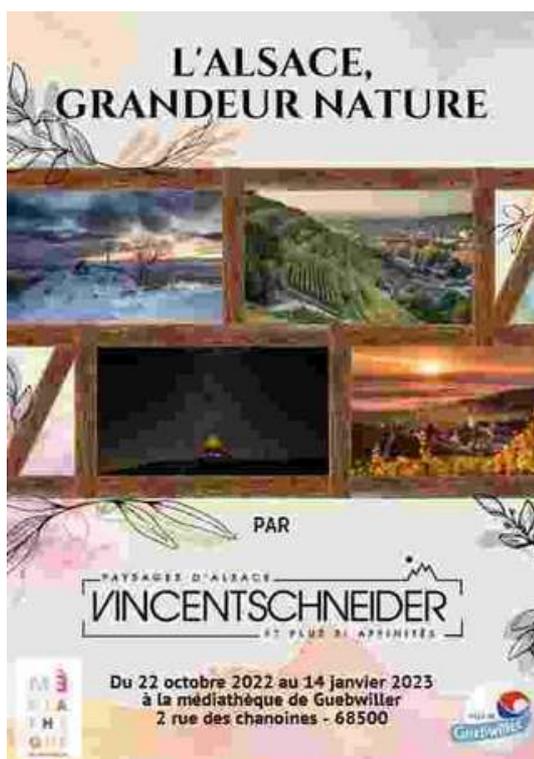
## Adultes : Expositions



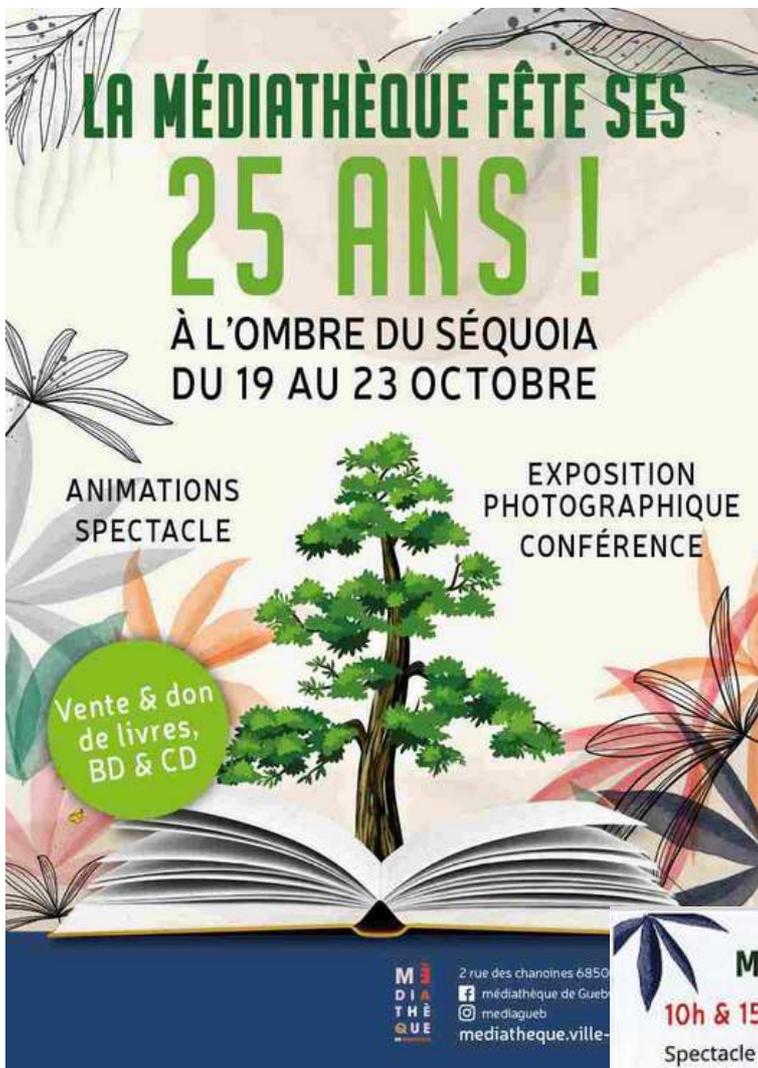
Printemps : BNJ Art



Été : Michel Hinderer



Automne-hiver : Vincent Schneider



## 25 ans - Octobre 2022

### MERCREDI 19

10h & 15h

Spectacle jeune public  
«**Gigaboy**», de **Grégory Morin**.\*

14h - 17h

Séances de maquillage pour enfants.

### JEUDI 20

#### **Matinée**

Journée exclusivement réservée aux scolaires. Accueils de classes et ateliers avec **Baptiste Puaud**, illustrateur jeunesse.

#### **Après-midi**

Contes jeune public sur le thème de l'environnement.

### VENDREDI 21

14-16h

**Environnement et solidarité** : rencontres et échanges avec des acteurs locaux.  
**Mylène Hassenforder** (Association Lutins d'Alsace) présente des instruments de musique et des produits artisanaux.\*

16h - 18h

**Ferme Moyses** : présentation des différents blés anciens cultivés dans la ferme et dégustation de pains fabriqués à la boulangerie de la ferme.\*

### SAMEDI 22

11h - 12h

« **L'Alsace grandeur nature** » vernissage de l'exposition photo de **Vincent Schneider**.

12h - 14h

**Verre de l'amitié**  
Concert de l'école de musique.

### DIMANCHE 23

10h - 14h

**Vente livres et BDs**  
(1 euro les deux exemplaires ou l'exemplaire si acheté seul). Dons de livres et différents médias (CDs).

Et aussi, aménagement de l'espace autour du séquoia par les ateliers municipaux pour disposer de moments privilégiés à l'extérieur, si la météo le permet !

\* Réservations conseillées auprès de [b.neyoux@ville.guebwiller.fr](mailto:b.neyoux@ville.guebwiller.fr) ou au 03 89 74 84 82.

## Autour de l'environnement



Intervention de la Ferme Moyes  
autour des blés anciens

Un nouveau fonds thématique sur  
l'environnement !



Installation d'une terrasse sous le séquoïa  
par les services techniques de la Ville  
(photo l'Alsace / Caroline Zimmermann)

Bourse aux livres  
(photo l'Alsace / Caroline Zimmermann)



Don de disques  
(photo l'Alsace / Caroline Zimmermann)

## PARTENARIAT AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)



### I. L'aubriète

Par le biais du dispositif de l'**Aubriète**, l'association **Marguerite Sinclair** offre un soutien aux parents fragilisés, accompagnés de leurs enfants et de professionnels.

Ce dispositif émane du **SASP 68** (Service d'accompagnement et de soutien à la parentalité du Haut-Rhin).

6 séances

**Organismes financeurs** : CAF, CEA, Lion's Club

## II. Salon des seniors



## III. Formation informatique pour les seniors

« **À L'AISE SUR LE NET** », concernant l'utilisation des tablettes  
5 rendez-vous en salle de coworking

## IV. Noël Bleu

### VENTE DE LIVRES

Samedi 26 – dimanche 27 novembre, 15h – 20h  
Barnum de la solidarité (derrière la patinoire)

# PARTENARIAT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER

## BB SIGNES

Il s'agit d'ateliers proposés aux parents, dans le but de faciliter la communication et la compréhension avec l'enfant grâce à l'apprentissage progressif de signes ludiques.

**Intervenantes** : Véronique Hiniger et Valérie Becker  
Relais Petite Enfance / Lieu d'Accueil Enfants Parents

**8 mercredis, de 10h à 11h30,  
mai, juin, octobre, novembre**

## CHIFFRES CLÉS

### Fréquentation & billetterie 2022

Total des entrées 2022 : 3 859 visiteurs du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le taux de fréquentation du musée a augmenté de 129 % par rapport à l'année 2021 un chiffre qui était lui même en augmentation de 218 % par rapport à l'année 2020 et du contexte sanitaire). 3 859 visiteurs ont franchi les portes du musée en 2022 contre 2 985 visiteurs en 2021.



### Budget

**Recettes : 10 750,30 €**

Billetterie : **5 869,50 €**

Boutique : **4 816,00 €** Libéralités reçues : 64,80 €

Dépenses de fonctionnement : **10 467,66 €**

Année Deck : **3 043,54 €**

Catalogues et imprimés : **3 041,84 €**

Fonctionnement et fournitures : **4 382,28 €**

### PERSPECTIVE 2023

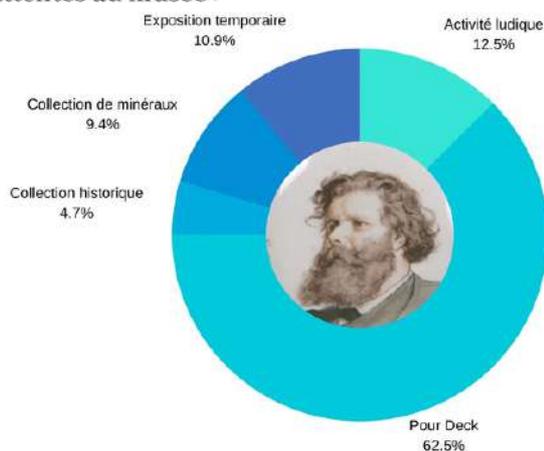
L'année 2023 marque la célébration du bicentenaire de la naissance de Théodore Deck. Cette année est l'opportunité de valoriser cette figure guebwilleroise et les collections du musée qui porte son nom. Une programmation culturelle dense mettant en lumière le céramiste est prévue tout au long de l'année, en particulier une exposition monographique qui lui sera dédiée à l'automne 2023.

Cette année et cette exposition permettront de valoriser les collections du musée mais également les différents partenariats culturels de la ville comme le CIAP, les Dominicains de Haute-Alsace et l'Institut Européen des Arts Céramiques. Le musée invitera l'IEAC à s'installer dans ses galeries pour son annuelle exposition monographique valorisant la création céramique contemporaine. En 2023, c'est l'artiste Claire Lindner qui sera exposée. De nouveaux partenariats sont également envisagés avec des institutions parisiennes, afin de mettre en avant les liens entre Théodore Deck, l'Alsace et la ville de Paris.

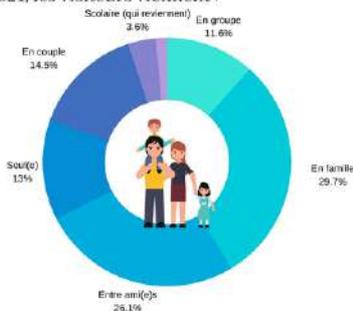
Enfin, une œuvre sera restaurée pour l'occasion. Absente des vitrines du musée depuis plusieurs années, Thésée terrassant le centaure, réalisé par Théodore Deck entre 1848 et 1851 sera restaurée pour être enfin montrée au public.

Cette programmation dense sera également l'opportunité de développer la médiation au sein du Musée Théodore Deck et de permettre au plus grand nombre de découvrir l'œuvre de Deck et de comprendre les enjeux de sa conservation.

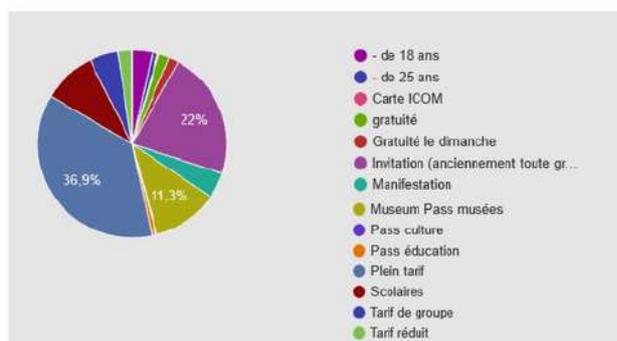
### Les attentes au musée :



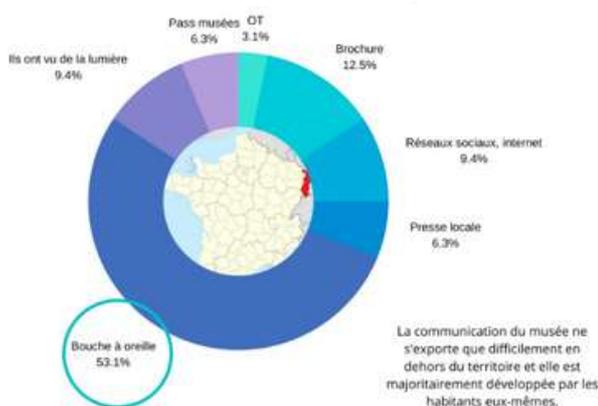
### Depuis 2021, les visiteurs viennent :



## Tarifs payant depuis la réouverture du musée en septembre 2020



## Les visiteurs ont connu le musée grâce :



## Exposition temporaire

### Magma, cette blessure d'où tu viens

Une exposition temporaire a été présentée au Musée Théodore Deck en 2022.

L'Institut Européen des Arts Céramiques a présenté l'exposition Magma, cette blessure d'où tu viens, du 18 juin au 4 septembre 2022. À travers quatre installations imaginées par l'artiste Ingrid Van Munster, cette exposition a mis en lumière un travail de sculpture en grès porcelainique réalisé au tour de potier. Dans un souci de textures et de couleurs, Ingrid Van Munster choisit de mettre en valeur ses créations grâce à l'émail qu'elle fabrique offrant ainsi des textures mates, veloutées, rugueuses, satinées. Ses pièces, elle les déforme pendant la phase de séchage, parfois jusqu'à la déchirure. Le tout dans une palette de couleurs puissantes et subtiles à la fois, aux nuances multiples, de bleu, vert ou jaune. Ces œuvres nommées « passage », « planète » ou encore « stèle » sont des petits mondes évocateurs de la nature, parfois vus de loin, comme la Terre vue du ciel ... ou l'inverse ! Un programme de visite thématiques et d'ateliers a été imaginé sur la période, pour faire découvrir le travail d'Ingrid Van Munster au public familial, au jeune public et aux visiteurs de passage.

Statistiques de fréquentation sur la période : 971 visiteurs auxquels s'ajoutent les 80 personnes venues au vernissage.



Affiche de l'exposition Magma, cette blessure d'où tu viens.  
© Institut Européen des Arts Céramiques



Ingrid Van Munster lors du montage de l'exposition Magma, cette blessure d'où tu viens.  
© B.F

## Valorisation des collections

### Prêts :

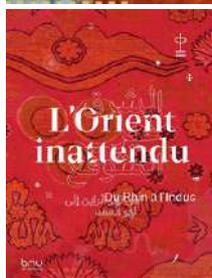
Le Musée Théodore Deck a permis au-delà de ses murs, la valorisation de l'œuvre de Théodore Deck et du patrimoine de la région de Guebwiller.

Deux prêts ont permis la valorisation de l'œuvre de Deck, d'une part un prêt pour l'exposition L'Orient inattendu, du Rhin à l'Indus, présentée à la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg du mois de septembre 2021 au mois de janvier 2022. Des œuvres ont également été prêtées lors de l'exposition Bagages d'artistes, carnets de notes, carnets de références, musées de papier du mois de mars 2022 au mois d'avril 2022 également à la BNU de Strasbourg.

Le patrimoine local a également pu être valorisé par le biais d'un prêt d'œuvres réalisé pour le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Château de la Neuenbourg dans le cadre d'une exposition intitulée Le portrait dans tous ses états, de septembre à novembre 2022.



Visuel de l'exposition Le portrait dans tous ses états au Château de la Neuenbourg © CCRG



Visuel de l'exposition L'Orient inattendu, du Rhin à l'Indus ©BNUStrasbourg



Les œuvres du Musée Théodore Deck conditionnées avant leur départ pour la BNU de Strasbourg. © Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck



Les œuvres du Musée Théodore Deck en prêt dans l'exposition le soir du vernissage. © Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck



Visuel de l'exposition Bagages d'artistes, carnets de notes, © BNU Strasbourg

## Restauration :

Œuvre majeure des collections du Musée Théodore Deck, le décor de carreaux de faïences de la Véranda de la villa Les Glycines nécessitait une intervention en conservation restauration urgente. Des soulèvements inquiétants de la couche de glaçure ont été observés et des écailles entières menaçaient de tomber au moindre choc ou à la moindre vibration. Cette restauration s'est inscrite dans un plan de conservation-restauration du Musée Théodore Deck et plus largement dans la politique de revalorisation du musée Théodore Deck menée depuis plusieurs années par la municipalité.

L'atelier de restauration de Patricia Dupont-Aulagnier a été retenu pour mener à bien cette mission du 18 au 22 juillet 2022. La municipalité a profité de sa solide expérience dans la conservation-restauration de décors muraux en faïences.

Ce projet de restauration a été soumis à l'examen de la CSR-R pour les musées qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Cet avis favorable a permis la sollicitation du soutien de la DRAC à hauteur de 40 % du montant des travaux.

Des actions de médiation ont été réalisées pour sensibiliser le public à la conservation restauration dans les Musées de France.



Prélèvement d'un carreau du décor de la Véranda de la Villa Les Tilleuls pendant la restauration.  
© Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck



L'équipe de restauration devant le décor de la Véranda de la Villa Les Tilleuls  
© Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck

### Campagne de numérisation

Deux campagnes de numérisation des collections ont été achevées.

La première consiste en une numérisation des archives du musée concernant Théodore Deck, dont les archives provenant d'un fonds documentaire inédit déposé par l'Association Théodore Deck. Ces documents ont été intégrés au logiciel de gestion des collections Webmuseo et seront mis en ligne sur la base de données du Ministère commune à tous les Musées de France.

Une seconde campagne de numérisation des œuvres de Deck, initiée en 2021 a été poursuivie. La société de photographie Pictural, basée à Colmar, a installé son studio photo quelques jours au musée pour photographier les œuvres de la collection Deck. Cette campagne de numérisation a pour vocation la publication en ligne des notices d'œuvres sur la plateforme POP du Ministère de la Culture.



Le studio photo de la société Pictural installé au Musée Théodore Deck en pleine prise de vue.  
© Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck

### Participation aux manifestations nationales

Nuit Européennes des Musées :

A l'occasion de la Nuit Européenne des Musées le samedi 14 mai 2022, le Musée Théodore Deck a ouvert ses portes de 14h à 20h pour un accès libre et gratuit. Une programmation comprenant des visites et des représentations théâtrales ont été proposées aux visiteurs.



Un portrait de Théodore Deck en cours de numérisation par la société Numerize.  
© Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck

Une première visite intitulée

« C'est d'abord des rencontres » s'est consacrée aux rencontres de Théodore Deck, à son entourage proche et à son réseau de collaborateurs alsaciens à Paris. Une seconde visite intitulée « Les sources d'inspiration de l'atelier des frères Deck » s'est intéressée aux sources d'inspirations orientales et extrême orientales dans lesquelles Deck s'est plongé pour réaliser une multitude de ses œuvres. Enfin, des représentations théâtrales ont été données, en écho aux visites guidées, par l'option théâtre du lycée Alfred Kastler au tour du thème de la transmission.

Statistiques de fréquentation pour l'événement : 203 visiteurs



L'option théâtre du Lycée Alfred Kastler après ses représentations  
© Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck



Visuel du ministère pour l'édition 2022 de la  
Nuit Européenne des Musées au Musée  
Théodore Deck  
© Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck

## Journées Européennes du Patrimoine

A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine les 17 et 18 septembre 2022, le musée était en accès libre et gratuit de 14h à 18h. Des visites thématiques ont été proposées, en suivant le thème national du patrimoine durable. Des lectures de contes ont été proposées et le musée a ouvert ses portes à la Maison de la Nature du Vieux Canal d'Hirtzfelden afin de sensibiliser le public à la protection de la faune sauvage locale. Des visites en lien avec la faune aquatique et les oiseaux ont été proposées pour créer du lien avec cette intervention.

Statistiques de fréquentation pour l'événement : 293 visiteurs



Visuel du ministère pour l'édition 2022 des Journées  
Européennes du Patrimoine au Musée Théodore Deck  
© Ministère de la Culture

## Médiation culturelle

Le développement de la médiation culturelle au Musée Théodore Deck se poursuit, à destination des publics scolaires, du tout public et à destination des familles. La collection et notamment l'œuvre de Deck ont été valorisés en ce sens mais également l'exposition estivale, donnant lieux à des visites commentées et des ateliers.

L'équipe du musée s'est également rapprochée du Vivarium du Moulin de Lautenbach-Zell afin de développer une série de visites et d'ateliers sur les insectes et la faune sauvage locale en lien avec l'univers de Théodore Deck.

Un projet pédagogique a été mené en partenariat avec une école de la ville de Guebwiller et l'artiste Kahina Afzim. L'artiste a créé un spectacle, De la Fontaine Orientale, autour des fables de Jean de la Fontaine et un livre de fables persanes, de Kalila et Dimna. Au travers d'ateliers en classe et d'une restitution le 16 novembre 2022, les animaux présents dans l'œuvre de Deck se sont animés dans un théâtre d'ombres. L'Orient rencontre l'œuvre de Deck, les animaux s'animent, le tout dans un spectacle réalisé avec l'école Emile Storck.

Statistiques de fréquentation pour les scolaires sur la période : 286 élèves sans compter leurs accompagnants se sont rendus au Musée Théodore Deck.



Visite guidée organisée à l'occasion de l'exposition Magma, cette blessure d'ou tu viens au Musée Théodore Deck  
© Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck



Salle de lecture et de médiation installée au 1er étage du musée à l'occasion de l'édition 2022 des JEP et conservée jusqu'à la fin de l'année 2022 pour les actions de médiation  
© Ville de Guebwiller / Musée Théodore Deck

## Communication

### Réalisation d'un dépliant :

Un flyer a été édité afin de mettre en avant le Musée Théodore Deck. Plusieurs agences de communication ont été sollicitées, et la société Wigo Media, basée à Mulhouse a été retenue pour cette création. Le Musée Théodore Deck a bénéficié des expériences passées de la société avec de nombreuses institutions culturelles mulhousiennes pour développer un flyer qui correspond aux attentes d'un musée. Ce flyer permet désormais de communiquer sur le musée, présenter le site, ses collections et permet une présence hors les murs auprès des partenaires culturels et institutionnels. Ce flyer comprend également du contenu en allemand et en anglais, afin de permettre aux visiteurs non francophones de s'appropriier son contenu.

**COLLECTION THÉODORE DECK**

Le Musée Théodore Deck présente la plus grande collection québécoise de faïences produites par Théodore Deck, au 1<sup>er</sup> étage du musée. Cette collection de porcelaine de Sèvres, fabriquée entre 1800 et 1850, est conservée dans un bâtiment historique, l'ancien atelier de la manufacture de porcelaine de Sèvres. Découvrez les collections de porcelaine de Sèvres, fabriquées entre 1800 et 1850, et les collections de faïences produites par Théodore Deck, au 1<sup>er</sup> étage du musée.

**COLLECTIONS & EXPOSITIONS**

Le musée conserve une riche collection de céramiques produites par Théodore Deck, au 1<sup>er</sup> étage du musée. Cette collection de porcelaine de Sèvres, fabriquée entre 1800 et 1850, est conservée dans un bâtiment historique, l'ancien atelier de la manufacture de porcelaine de Sèvres. Découvrez les collections de porcelaine de Sèvres, fabriquées entre 1800 et 1850, et les collections de faïences produites par Théodore Deck, au 1<sup>er</sup> étage du musée.

Le musée accueille régulièrement des expositions temporaires et propose notamment de nombreuses ateliers et des conférences sur ses collections.

Les œuvres présentées au Musée Théodore Deck sont le résultat d'un voyage à travers les collections de la manufacture de Sèvres, au 1<sup>er</sup> étage du musée. Découvrez les collections de porcelaine de Sèvres, fabriquées entre 1800 et 1850, et les collections de faïences produites par Théodore Deck, au 1<sup>er</sup> étage du musée.

Les œuvres présentées, comme ceux de la manufacture de Sèvres, au 1<sup>er</sup> étage du musée, sont le résultat d'un voyage à travers les collections de la manufacture de Sèvres, au 1<sup>er</sup> étage du musée. Découvrez les collections de porcelaine de Sèvres, fabriquées entre 1800 et 1850, et les collections de faïences produites par Théodore Deck, au 1<sup>er</sup> étage du musée.

# Éducation & jeunesse

Les élèves, les enfants, les jeunes constituent un vivier de notre population ou les besoins d'apprentissage, d'éducation et d'accompagnement à la vie collective sont essentiels.

Pour répondre à la nécessité de prendre en charge ces différents publics, la Direction jeunesse et éducation s'applique à :

- Piloter la mise en oeuvre des orientations de la collectivité en matière de politique éducative et de politique jeunesse.
- Assurer le bon fonctionnement des établissements scolaires, des structures d'accueil des enfants et des jeunes.
- Favoriser la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant et du jeune.

## CHIFFRES CLÉS



Fonctionnement : **1 000 813 €**

Investissement : **81 077 €**

Recettes : **142 695 €**

## RESSOURCES HUMAINES

### Direction et service de l'éducation

Florence KAATZ

### ÉCOLES ATSEM

Clara BONZANI

Faustine BURGLIN

Doris CARUDEL

Sylvanna CIRILLO

Jasmine CRONIMUND

Nathalie CROS

Samia HADJI

Clotilde IMBER

Evelyne KISIN

Pinar LACHENMAYER

Elisabeth MARINHEIRO

Katia SAUNER

Claudia TSCHIRRET

Aude VORBUGER

### ÉDUCATION/BILINGUISME

Judith SCHMIDT

### ESPACE JEUNESSE

Catherine VIAZZI -  
Responsable

Christian BERARD

Redouane BOULHAHID

Céline FROEHLI

Khalid ISMAÏLI

François LE ROUX

Yoann METZGER

## Perspectives 2023

- Elaboration d'un Projet éducatif de Territoire afin de mobiliser les ressources de la commune pour plus de cohérence sur les actions menées par les différents acteurs éducatifs afin de garantir la continuité éducative, le bien être et la réussite de l'enfant et du jeune
- Renouvellement de la délégation de service public pour la gestion des temps d'accueil péri et extra scolaire.
- Poursuivre la réorganisation de l'offre scolaire et périscolaire
- Réorganiser les missions de l'Espace Jeunesse
- Promouvoir le bilinguisme au sein de la commune et favoriser les échanges transfrontaliers

## Éducation

Les enfants et les familles sont au cœur des missions du service de l'éducation. Les apprentissages, l'éducation, la citoyenneté, la parentalité sont des axes de réflexion, de travail pour la commune et pour l'ensemble des acteurs éducatifs. Le service éducation, les établissements scolaires, la structure d'accueil périscolaire et de loisirs et l'Espace Jeunesse s'engagent à veiller au bien être et à la réussite des enfants et des jeunes et à l'accompagnement des familles.

### Structure d'accueil périscolaire et de loisirs et Espace Jeunesse

- Suivi et contrôle de l'exécution du marché public pour la structure d'accueil périscolaire et de loisirs
- veiller à la qualité pédagogique des actions proposées en fonction de l'âge des enfants
- S'assurer de la qualité et de la formation des moyens humains pour assurer le bien être de l'enfant et des jeunes
- Veiller à assurer une complémentarité de l'offre éducative sur le territoire communale
- Piloter un travail partenarial avec les acteurs institutionnels
- Veiller au respect des normes et de la réglementation applicables au secteur éducatif notamment pour l'accueil des enfants



### Établissements scolaires

- Participation au pilotage des opérations de construction-réhabilitation du patrimoine scolaire
- Suivi et mise en œuvre des enjeux de l'accueil de l'enfant (rythme scolaire, horaires scolaires, scolarisation obligatoire, inscription, dérogation de secteur)
- Analyse et soutien financier des projets pédagogiques
- Coordination des ATSEM
- Gestion des relations et des demandes des responsables des établissements scolaires, de l'Inspectrice et des familles
- Validation et transmission des demandes d'intervention pour travaux au sein des écoles
- Coordination des interventions des services de la commune au sein des établissements scolaires (Biling'Oh !, Noël Bleu, Téléthon...)
- Promotion et développement du bilinguisme au travers de BILING'OH ! au profit des élèves et de la population

### Population scolaire

CYCLES D'ENSEIGNEMENT	POPULATION SCOLAIRE 2021/2022			dont extérieur	
	PUBLIC	PRIVE	TOTAL	Effectifs	%
Maternelles	285	36	321	44	13,71
Elémentaires	526	65	591	82	13,88
Collèges	646	79	725	467	64,41
Lycées + UFA	2 727	29	2 756	2 396	86,94
<b>TOTAL</b>	<b>4 184</b>	<b>209</b>	<b>4 393</b>	<b>2 989</b>	<b>68,04</b>

## Fréquentation du périscolaire

509 enfants inscrits à la structure périscolaire et de loisirs Moyennes de fréquentation 2021/2022 :

- 51 enfants par jour de 7h00 à 8h30
- 215 enfants par jour de 11h45 à 13h45 pour un total de 30364 repas
- 58 enfants par jour de 16h30 à 18h30
- 59 enfants par jour le mercredi
- 51 enfants par jour pendant les vacances scolaires



Site maternelle – Villa le Pavée



Site élémentaire : Adelaïde Hautval

## Création du Conseil des gourmets :

Des enfants du périscolaire des PEP ALSACE élus ambassadeurs contre le gaspillage alimentaire le 18 octobre 2022. Le rôle des petits ambassadeurs est d'informer, de sensibiliser et d'encourager les copains à respecter la nourriture servie au moment des repas.



## Journée Olympiades inter-périscolaire avec l'appui des clubs sportifs guebwillerois le 24 août 2022 au stade F. THROO



## Au sein des établissements scolaires

### Collège Mathias Grünewald :

la palme pour la réalisation d'un film



### Lycée Théodore Deck :

Concours d'éloquence 3 lycéens lauréats & découverte du monde de l'entreprise



## Lycée Joseph STORCK :

### Le chef Gabriel Thibaut devant les élèves

OUVERTE DEPUIS PEU À L'UFA DU LYCÉE STORCK, LA MENTION « COMPLÉMENTAIRE CULSINIER EN RESTAURATION », LA SECTION À INITIATIVE GABRIEL THIBAUT, CHEF DU RESTAURANT L'ALIGÈRE D'OR À RIMBACH POUR UN ATTELIER DE TRAVAIL.



Le chef avec les élèves de la mention « complémentaires cuisinier en desserts de restauration ». Photo L'Aligère/CHRISTIAN WESTER.

La mention « complémentaires cuisinier en desserts de restauration » compte à ce jour dans diverses entreprises de la région. Ils se retrouvent deux jours par semaine à l'UFA (Unité de Formation des Apprentis) du lycée pour y acquiescer cette formation destinée à l'apprentissage de la confection de buffets de desserts ou d'assiettes de desserts.

Charlotte Scheer-Gully, ex-chef de cuisine, qui a opéré sans regret pour la transmission et qui est en charge de la section, a invité récemment Gabriel Thibaut, chef du restaurant L'Aligère d'Or à Rimbach pour un atelier de travail comprenant une partie pratique (dressage d'une assiette dessert de saison), précédée d'un large temps d'échanges

sur son parcours de « chef » et sa manière de concevoir le métier qui inspire des concepts de « la nouvelle cuisine ». Aspects qui touchent autant à la gestion humaine d'une brigade qu'à la technicité inhérente au métier.

#### Une expérience et une passion à partager

C'est dans ce but qu'il évoque son parcours atypique pour choisir le métier de cuisinier « pour faire de ses mains » après des études dans le domaine de l'agroalimentaire. Comme tous les apprentis, il a connu le difficile moment de choisir une entreprise qui soit en accord avec ses attentes en formation. Par la

suite, son parcours l'a convaincu qu'il fallait établir un climat de confiance mutuelle dans une brigade à travers l'écoute de chacun. Cela donne non seulement une autre dimension au traditionnel « Ouf chef ! », mais contribue aussi à réaliser une assiette de qualité.

Il n'en reste pas moins qu'être chef ou cheffe en cuisine reste un métier exigeant sur bien des plans, impliquant l'investissement sans faille de toute la personne, mais quel bonheur quand on peut exprimer toute sa créativité. C'est le message transmis par Gabriel Thibaut à ces jeunes ?

Claude BRAUNSCHEWIG

Cuisinier en desserts de restauration

## Les lycéens de Storck et la place de la religion chez les jeunes

Les élèves de Terminale Bac pro Accompagnement soins et services à la personne du lycée Storck de Guebwiller et leur professeur de Lettres-Histoire, Emmanuel Sobtiati, ont été filmés pour une émission télévisée de TMC (Télé Monte-Carlo). Les reportages de Martin Weill.



Les élèves de Terminale Bac pro Accompagnement soins et services à la personne du lycée Storck de Guebwiller et leur professeur, Emmanuel Sobtiati (g.), en compagnie de l'équipe de tournage de TMC. © TMC

#### Pour une laïcité apaisée

Il faut considérer dans leur grande majorité, que la laïcité « devrait » être comprise et comprise par tous, et qu'elle relève de la dimension laïque de la République. Pour l'appliquer, il faut respecter les différentes religions et leur laisser quiescence. Pour eux, la laïcité ne doit pas être comprise et comprise par les citoyens, elle doit permettre à chacun de vivre sa foi dans la tolérance et le respect des croyances des uns et des autres, mais elle implique aussi la liberté pour tout un chacun de ne pas croire.

#### Dialogue interreligieux

Les lycéens ont pu mettre en application leur volonté de dialogue cultes monothéistes des lemmes des journalistes de TMC, du service de presse de la chaîne de culture à Strasbourg.

Il est également montré une réflexion sur le caractère particulier d'Abraham-Moukoko et son statut particulier.

Il est également montré une réflexion sur le caractère particulier d'Abraham-Moukoko et son statut particulier.

Des élèves filmés pour une émission diffusée sur la chaîne Télé Monte-Carlo

## Un drapeau allemand remis par des élèves au RMT

Lors de la commémoration du serment du général Frédéric Garnier, les élèves du lycée Storck et deux enseignants ont remis un étendard allemand de la Seconde Guerre mondiale au RMT.



Les élèves du lycée hôtelier Storck et les enseignants Emmanuel Sobtiati et Christophe Pham-Van (à droite) ont remis au chef de corps du RMT le colonel Merli un étendard allemand de la Seconde Guerre mondiale. Photo L'Aligère/CHRISTIAN WESTER.

La commémoration du serment de Koufra s'est déroulée jeudi 31 mars sur la place d'armes du régiment de marche du Tchad (RMT), sous les ordres du colonel Merli, chef de corps du RMT, qui a accueilli le général Frédéric Garnier commandant de l'EMSOMIE (État-major spécialisé pour l'outre-mer et l'étranger).

La bataille de Koufra s'est déroulée en Libye en 1941. Le général Leclerc a fait le serment de ne déposer les armes qu'après la libération de Strasbourg. Ce fut aussi l'acte fondateur des troupes

de marine, dont le RMT est l'héritier. Lors de cette commémoration, le général Garnier a passé les troupes en revue, puis procédé avec le chef de corps au dépôt d'une gerbe au monument d'honneur du régiment. L'adjutant-chef Ni-

Guebwiller, accompagnés de leurs professeurs. Ils venaient remettre au RMT un étendard allemand de la Seconde Guerre mondiale.

Christophe Pham-Van, professeur d'hôtellerie au lycée, et également membre de la réserve citoyenne du RMT, a remis ce drapeau allemand. Celui-ci avait été récupéré au Sénat par un résistant lors de la Libération de Paris en 1944. Il l'avait confié à une passante, laquelle l'avait entreposé dans un grenier, jusqu'à aujourd'hui son propriétaire, le retrouver, l'avait proposé à son collègue et enseignant, Christophe Pham-Van.

A travers ce geste, les élèves de seconde du lycée, en formation Bac Pro hôtellerie, cuisine et restauration, accompagnés du professeur d'hôtellerie et de leur professeur d'histoire-géographie, Emmanuel Sobtiati, ont fait œuvre de devoir de mémoire et de sens civique.

Devoir de mémoire

## École primaire Jeanne BUCHER



Création d'une fresque murale  
Thème : mon passé, mon présent, mon futur

## École élémentaire Adelaïde HAUTVAL

1ère Olympiades du jeu coopératif le 24 juin



Vendredi 24 juin l'école Hautval de Guebwiller a célébré la Journée Olympique selon les thématiques de paix et de solidarité portées mondialement. L'occasion de rappeler aux enfants quelques principes fondateurs chers à Pierre de Coubertin : le respect et la tolérance. Cette journée dédiée à l'Olympisme a permis de développer les valeurs sportives régulières et d'appréhender les valeurs propres à l'Olympisme. Célébration d'inventaire en musique sous l'égide de symboles



Ouverture en musique des Jeux de Hautval. Photo DPA/CHRISTIAN WESTER.

de paix, alliage de la flamme, défilé des équipes, rien ne manquait pour solliciter les corps et susciter les esprits. Parents d'élèves, élus et chefs de service de la mairie ont marqué par leur présence l'instan-

te de cette animation bien organisée. La présence de l'athlète Fabrice Doekoo, champion de France senior du 60m haie, licencié à l'Aviation Club de Guebwiller et « médaillé » aux JO de Paris 2024, a été la surprise. Cette dernière participant le lendemain aux championnats de France à Caen. Après la partie protocolaire les élèves, répartis en équipes aux couleurs des 27 pays de l'Union Européenne, ont participé avec un plaisir évident aux divers ateliers culturels, artistiques, sportifs et de santé tenus par une dynamique dirigée de parents d'élèves et d'enseignants engagés.

## École maternelle MAGENTA



## Vacances apprenantes

Colos apprenants pour les enfants et jeunes de 6 à 17 ans.

La ville de Guebwiller a reconduit le dispositif pour les vacances scolaires de l'été et de l'automne 2022. Plus de soixante enfants et jeunes ont pu de vivre un temps de vacances collectives, en pratiquant des activités variées, en remobilisant des compétences du socle commun des compétences.

Ces colos font aussi la part belle au jeu, à des ateliers, des activités de loisirs, des sorties, du sport, des activités issues des « savoir faire » des PEP ALSACE, afin de remettre les enfants et les jeunes dans des situations de découvertes, de remobiliser leur attention, d'éveiller leur curiosité.

## Les événements marquants

### Au service de la jeunesse et de la citoyenneté



### A l'écoute de la jeunesse

## Villes ambassadrices du Téléthon en 2022 : course des écoles

Ville ambassadrice du Téléthon en 2022 : course de écoles 569 élèves réunis dans le parc de la Neuenburg le vendredi 2 décembre pour courir et récolter des fonds en faveur du Téléthon et un regroupement après la course pour effectuer une petite chorégraphie.



### Edition 2022 : thème de "L'amitié "

## Promotion du bilinguisme dans les écoles et en direction du grand public



### 350 voix en chœur



Biling'Oh ! en chantant pour les écoles élémentaires



Vélorution pour le tout public Guebwiller – Mullheim aller/retour



Spectacle pour les maternelles

## Espace jeunesse

L'Espace Jeunesse est un service de la Ville de Guebwiller dédié à la jeunesse. C'est un lieu d'accueil, d'écoute qui a pour but de développer le lien entre les jeunes, les parents, la municipalité et la population en général.

Il propose un soutien à la parentalité, favorise l'ouverture à la culture, au sport, aux nouvelles technologies et encourage l'apprentissage de la citoyenneté.

On y trouve :

- Un accueil libre en période scolaire tous les après-midi
- Des Accueils de Loisirs dont des séjours pour les 6-17 ans en période de vacances scolaires
- Le CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) avec un soutien à la parentalité
- Des sorties culturelles, ludiques et sportives
- De l'aide aux devoirs
- Un accompagnement, des documentations pour les jeunes (Boost insertion, informations...)
- Le Conseil Communal des Jeunes (élections, projets, sorties culturelles, échange ...)
- Des actions citoyennes (Barbecue participatif, participation aux projets de ville ...)
- Des actions de prévention et de sensibilisation / partenariats institutionnels

### Les Accueils de Loisirs

#### • Les P'tites Canailles (6-11 ans)



#### • Les Futés (11-17ans)



Pour l'année 2022, les accueils de Loisirs ont eu lieu aux vacances d'Hiver, de Printemps, d'Été et d'Automne.

#### • Les activités en période scolaire lors de l'Accueil



## L'Espace Jeunesse a fêté ses 20 ans le 30 septembre 2022



### • Réalisation de la fresque (été 2022)



### Chiffres clés

Création de l'Espace Jeunesse en 2002 - 21 ans d'existence **199 adhérents** (39 % de filles et 61% de garçons)

**5083 jeunes** ont fréquenté la structure en 2022 (47% de filles et 53% de garçons)

Provenance des jeunes qui ont fréquenté la structure en 2022 :

Domaine de la Lauch (55%), Léo Lagrange (17%), Centre-ville (2%), autres quartiers de Guebwiller (24%), extérieurs (2%)

**4168 enfants de - 11 ans**  
**713 enfants de 11 à 14 ans**  
**146 jeunes de 15 à 17 ans**  
**56 jeunes de + 18 ans**

### **Fréquentation journalière de la structure en période scolaire :**

entre **20 et 25 jeunes** jusqu'en septembre 2022 puis 45 à 60 jeunes jusqu'en décembre 2022

**790 heures** d'ouverture au public en période scolaire

**816 enfants/journées** accueillis en Accueil de Loisirs 6-11 ans (30 jours d'ALSH, 1 séjour de 5 jours)

**671 jeunes/journées** accueillis en Accueils de Loisirs 11-17 ans (30 jours d'ALSH, 1 séjour de 6 jours et 1 séjour de 5 jours)

### **Les événements marquants**

- Les 20 ans de l'Espace Jeunesse, une fête intergénérationnelle, conviviale et fédératrice mettant en avant le travail relationnel de ce service ainsi que les moyens mis en œuvre pour la jeunesse et plus largement les familles par la Ville de Guebwiller.
- La réalisation d'une fresque sur les deux côtés du bâtiment de l'Espace Jeunesse réalisée par les jeunes dans le cadre des Accueils de Loisirs sous l'œil attentif de 2 graffeurs professionnels.

### **Perspective 2023**

- aménagement extérieur (zone ombragée, mobilier et jeux extérieurs)
- amélioration de l'accueil du public : agrandissement des locaux, isolation thermique et phonique, climatisation
- acquisition d'un logiciel spécifique à l'accueil de public.
- mener une réflexion sur des projets pour les + de 15 ans.
- construction d'un local de rangement pour le matériel d'animation.

# Jeunesse et citoyenneté

## Concertation citoyenne - ville haute

### **Rencontre avec les habitants**

Sur la zone ville haute, en amont du lancement de la concertation, l'animateur de territoire, Bruno MATHIEU, s'est rendu auprès des habitants pour les sensibiliser à la démarche, tenter de les mobiliser, repérer de futurs habitants relais et prendre en compte les doléances. 49 habitants ont été rencontrés, de nombreuses doléances ont été traitées et 1800 flyers les invitant à une concertation citoyenne ont été distribués dans les boîtes aux lettres ou remis en main propre .

### **Lancement de la concertation**

La première concertation citoyenne est lancée en septembre 2022. Informés par courriers, près de 1800 habitants du secteur ville-haute sont conviés à une première réunion d'information le 29 septembre : 70 personnes seront présentes. À l'issue, 12 boîtes à idées réalisées par l'IME Saint Joseph sont mises à disposition des habitants du secteur : 8 dans des commerces et 5 gérées par 5 habitants-relais. 110 questionnaires sont collectés, une première étape qui permettra d'engager réflexions et actions en concertation avec les guebwillois.

## Plan jeunesse

Le service jeunesse et citoyenneté est porteur du plan jeunesse de la ville de Guebwiller et travaille en étroite collaboration avec le service éducation. Dans le cadre d'un premier diagnostic de territoire, une concertation citoyenne collégiens et lycéens a été menée dans les établissements scolaires de la ville ou accueillant majoritairement des jeunes guebwillois. Près de 2800 questionnaires ont été distribués dans les collèges Daniel, Grunenwald et Hugstein ainsi que dans les lycées Théodore Deck, Alfred Kastler et Joseph Storck. 713 questionnaires ont été retournés dont 451 pour les collèges et 262 pour les lycées.

**Cela a permis d'aller à la rencontre de nos jeunes, première étape avant d'engager avec eux un projet cohérent pour la jeunesse sur notre territoire.**

## Boîtes à livres

12 casiers sont achetés pour créer un parcours de boîtes à livres. Sont associés au projet le Lions club en tant que partenaire financier et l'IME pour la customisation.

## Fête des voisins

La fête des voisins organisée par la ville a eu lieu le vendredi 10 juin 2022 au quartier de l'Ermitage. Dès la sortie des classes, une déambulation de bulles de savon, avec les enfants du quartier, a été proposée par Tricoteries et Compagnie suivi d'un spectacle en début de soirée. Les animateurs de l'Espace Jeunesse étaient présents sur le quartier avec des jeux de plein air. Le bailleur social, Habitats de Haute Alsace, a offert un apéritif fort apprécié. De nombreux enfants ont participé aux animations aux côtés d'adultes ravis de cette opportunité de rencontres, partages et convivialité. Monsieur le Maire, accompagné de plusieurs élus, a pris part à la fête.

Sur la ville, certains habitants ont également organisé leur propre fête des voisins et le service a mis à disposition des garnitures et fourni des goodies. M. le Maire s'est rendu à 8 fêtes notamment au domaine de la Lauch, rue de la Fosse aux Loups, à la résidence les Florales, aux Dominicains de Haute Alsace, rue Jean Jaurès, chemin du Bois Fleuri et dans impasse curé Lecoeur.

## Perspectives 2023

Poursuite de la concertation citoyenne ville haute avec des réunions permettant la réalisation de projets retenus. Élaboration d'actions dans le cadre du Plan Jeunesse en lien avec la concertation menée auprès des collégiens et lycéens, installation du parcours des boîtes à livres et reconduction de la fête des voisins dans un autre quartier de la ville, la Breilmatt.

N°02-11/2023

**ORGANISMES EXTÉRIEURS  
RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2022**

Rapporteur : M. Francis KLEITZ, Maire.

**1) Établissements Publics de Coopération Intercommunale**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Président d'un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) d'adresser chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal, au cours de laquelle les conseillers de la commune au conseil de communauté sont entendus.

La commune est membre du Syndicat mixte de la Lauch (Rivières de Haute-Alsace) ainsi que de Territoire d'Énergie d'Alsace.

*Vous trouverez en annexe les rapports complets détaillés.*

**2) Organismes extérieurs – Établissements Publics à caractère Administratif**

Les Présidents des établissements Publics à caractère Administratif (EPA), dont la commune est membre, doivent adresser à cette dernière un rapport retraçant leurs activités.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal.

La commune est membre de l'Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne (AURM), de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) et du Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement du Haut-Rhin (CAUE).

*Vous trouverez en annexe les rapports complets détaillés.*

**3) Organismes extérieurs - Sociétés**

L'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration* ».

La commune est membre de CITIVIA – SPL.

*Vous trouverez en annexe le rapport complet détaillé.*

#### **4) Organismes extérieurs - Associations**

Les rapports d'activités des associations, aussi appelé "rapport moral d'association", sont présentés aux membres de l'association lors d'une l'assemblée générale annuelle. Il est généralement rédigé par le président de l'association et résume l'ensemble des activités de l'année écoulée.

Ces rapports doivent faire l'objet d'une communication en séance publique du conseil municipal.

La commune est membre de :

- L'Association des Maires du Haut-Rhin,
- L'Association des communes forestières d'Alsace,
- L'Association « Conseil National des Villes et Villages Fleuris »,
- L'Association des Petites Villes de France.

*Vous trouverez en annexe les rapports complets détaillés.*

**Le conseil municipal, après l'exposé :**

**PREND acte des rapports d'activités 2022, ci-dessus mentionnés, et annexés à la présente délibération.**

N°03-11/2023

**DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE POUR L'OPÉRATION DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE (ORI)  
DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET DE  
RENOUVELLEMENT URBAIN (RU)**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Dossier présenté le 02 novembre 2023 à la Commission Développement Durable, Urbanisme et Commerces.

Par délibération du 29 juin 2021, la Ville de Guebwiller a validé la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain 2021-2025 (OPAH-RU) à Guebwiller afin de soutenir la réhabilitation du parc privé. La Ville souhaite lutter contre la vacance des logements et requalifier son parc de logement privé pour retrouver une attractivité aujourd'hui en perte de vitesse.

L'OPAH-RU conduite par la CCRG en partenariat avec les 4 villes du pôle urbain (Guebwiller, Buhl, Issenheim et Soultz) permet d'intervenir après diagnostic sur six thématiques :

- La lutte contre l'habitat dégradé/indécence
- L'amélioration énergétique
- L'autonomie
- La lutte contre la vacance
- L'accompagnement des copropriétés
- La mise en valeur du patrimoine

Toutefois les actions incitatives mises en place dans le cadre de l'OPAH-RU peuvent être insuffisantes si les propriétaires et/ou copropriétaires sont dans l'incapacité financière ou ne souhaitent pas réaliser les travaux dont ils ont la responsabilité. Dans ce cas, il devient nécessaire de mettre en œuvre les procédures de police visant à traiter l'habitat indigne (arrêté de mise en sécurité, arrêté d'insalubrité...) et/ou de recourir à une opération d'aménagement telle que l'Opération de Restauration Immobilière (ORI). L'ORI localisée dans le périmètre de l'OPAH-RU constitue le volet coercitif du dispositif.

Par délibération du 26 juin 2023, la ville de Guebwiller a approuvé le lancement d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI) consistant en des travaux de remise en état, d'amélioration de l'habitat, de modernisation, ou de démolition ayant pour conséquence la transformation et l'amélioration des conditions d'habitabilité des immeubles visés (art. L313-4 du Code de l'Urbanisme).

Pour rappel, l'ORI a pour objectif de rendre obligatoire dans un délai contraint les travaux sur les immeubles les plus dégradés ou en situation de blocage par les propriétaires : les travaux de remise en état de certains bâtiments peuvent en effet être rendus obligatoires en vertu d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de travaux, prononcée par arrêté préfectoral. La DUP a pour effet de contraindre les propriétaires à réaliser le programme de travaux qui leur sera notifié.

A défaut d'une réalisation au terme de ce délai et en l'absence de volonté de faire, une procédure d'expropriation peut, le cas échéant, être engagée : les travaux sont alors entrepris par la Collectivité ou par un prestataire agissant pour son compte ou par un opérateur privé dans le cadre d'une opération d'acquisition/revente.

Au cours de la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI), deux enquêtes publiques sont menées séparément :

- une enquête préalable de la déclaration d'utilité publique
- une enquête parcellaire qui vise à identifier précisément les propriétaires et à leur notifier un programme de travaux détaillé.

Les propriétaires des biens ciblés par la DUP peuvent prétendre, sous réserve d'éligibilité aux réglementations en vigueur, aux aides financières et plus généralement à l'accompagnement technique, administratif et financier proposés dans le cadre du dispositif OPAH-RU.

#### - Le choix des immeubles inscrits dans la DUP :

Dans le cadre de l'OPAH-RU, des diagnostics techniques ont permis d'identifier (visites sur site à l'appui) plusieurs immeubles dont l'état de dégradation du bâti rend nécessaire un programme de réhabilitation lourde pour un traitement de l'habitat indigne ou indécent.

Les immeubles ciblés ont fait l'objet d'une première étude de calibrage, lors de l'étude pré-opérationnelle pour un potentiel traitement en ORI. D'autres immeubles ont été repérés suite à un signalement (infraction du règlement sanitaire départemental, insalubrité...) des services municipaux ou lors des contrôles de décence effectués dans le cadre du permis de louer.

Suite aux éléments précédemment cités et après une analyse fine des situations de chaque adresse, **deux immeubles** ont été identifiées prioritairement pour la mise en œuvre d'une DUP en considération des éléments suivants :

- l'état de dégradation constaté des parties communes et des parties privatives des immeubles concernés, et plus particulièrement le non-respect des règles d'habitabilité ;
- des propriétaires ou copropriétaires n'ayant pas entrepris des travaux de fond depuis de nombreuses années, pour l'entretien et la rénovation de leur patrimoine ;
- le caractère urgent des situations d'habitat indigne rencontrées ;
- la vacance prolongée de certains logements résultat souvent de leur caractère inhabitable ;
- une dévalorisation immobilière et patrimoniale du bâti existant, au détriment de l'attractivité résidentielle du centre-ville ;
- le caractère insuffisant des procédures administratives engagées ou disponibles (arrêté d'insalubrité, arrêté de péril ou de mise en sécurité) pour assurer le traitement pérenne des désordres.

Le choix de ces deux immeubles, concentrés au cœur du secteur prioritaire de l'OPAH-RU, se justifie par la volonté de la Ville de Guebwiller, de prioriser leur action sur un secteur stratégique du centre-ville et d'amorcer une dynamique autour des places centrales (place de l'Hôtel de Ville, place du Marché, place de la Liberté...).

#### - Identification des deux immeubles inscrits dans la DUP car identifiés comme prioritaires :

Adresse	Statut	Référence cadastrale
14 rue de la République	Monopropriété	Section 05 Parcelle 106
111 rue de la République	Monopropriété	Section 04 Parcelle 212

#### Les prescriptions de travaux :

Dès lors que les travaux de restauration immobilière seront prescrits par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique, puis notifiés individuellement ils relèvent d'une obligation pour le propriétaire concerné.

Des prescriptions générales de travaux, applicables à l'ensemble des immeubles sous DUP, sont énoncées dans le dossier d'enquête publique.

Ces travaux devront respecter les dispositions du code de l'urbanisme, la réglementation en vigueur dans les documents nationaux et locaux (code de la santé publique, code de la construction et de l'habitation, règlement sanitaire départemental, Plan Local d'Urbanisme...), ainsi que des dispositions relatives aux parties communes et aux parties privatives.

Les travaux nécessaires à la réalisation d'une Opération de Restauration Immobilière sont soumis à permis de construire, conformément à l'article R421-14 d) du Code de l'Urbanisme.

Après le prononcé de la DUP, les propriétaires concernés bénéficieront d'une prestation d'assistance par l'opérateur chargé du suivi animation de l'OPAH-RU afin d'engager et mener à bien ces programmes de travaux.

Ce n'est que dans l'hypothèse où les propriétaires refuseraient d'exécuter les travaux prescrits, que leurs immeubles feront l'objet d'une expropriation totale ou partielle.

#### **Estimations financières :**

La valeur des immeubles avant restauration a été estimée par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques à 263 520 € au titre de l'indemnité principale à laquelle s'ajoutent des indemnités de emploi 27 352 € et des aléas 26 352 €, soit un total de 317 224 €.

En cas d'expropriation, de nouvelles estimations par immeuble seront réalisées.

Le coût des restaurations sur l'ensemble des immeubles, pour les parties communes et les parties privatives (logements) est estimé à 2 210 000 € hors taxes

Le dossier d'enquête publique, qui sera soumis à l'enquête publique, expose les motifs et la description de l'opération envisagée. Cf Dossier en Annexe.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2018 relative à la convention-cadre « Action Cœur de Ville »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2020 relative à l'opération de revitalisation du territoire (ORT),

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2021 approuvant l'OPAH RU 2021-2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2023 approuvant le lancement d'une Opération de restauration Immobilière (ORI),

**Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 30**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC représentant : N. FRIDMANN-PAWLOW / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. SIMLER**

**APPROUVE** le programme de travaux de restauration immobilière ci-annexé concernant deux immeubles de l'OPAH-RU multisites en vue d'obtenir sa déclaration d'utilité publique au titre de l'article L313-4 du Code de l'Urbanisme ;

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, à saisir, sur la base du programme de travaux de restauration de ces immeubles, le Préfet d'une demande d'enquête préalable à la DUP afin d'obtenir, le cas échéant, l'arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique pouvant conduire à l'expropriation,

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

# Opération de Restauration Immobilière

## Centre-ville de Guebwiller



## Dossier d'enquête publique

**Octobre 2023**

Dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'opération de restauration immobilière



# Sommaire

<b>1. Plans de situation.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Désignation des immeubles concernés.....</b>	<b>9</b>
<b>3. Etat d'occupation des immeubles.....</b>	<b>10</b>
<b>4. Notice explicative.....</b>	<b>11</b>
A. Objet de l'opération.....	11
A.1. Réinvestir le parc privé existant, axe programmatique fondamental du PLH.....	11
A.2. L'amélioration de la qualité du parc existant en centre-ville constitue l'axe 1 de l'ORT.....	12
A.3. Déclinaison opérationnelle.....	13
A.3.1 L'OPAH-RU 2021-2026.....	15
A.3.2. L'ORI.....	18
B. Programme global des travaux.....	20
B.1. Prescriptions générales.....	20
B.1.1. Documents et règlements principaux à prendre en compte.....	20
B.1.2. Dispositions relatives aux parties communes.....	23
B.1.3. Dispositions relatives aux parties privatives.....	25
B.2. Programme par immeuble.....	30
C. Situation de droit ou de fait de l'occupation du ou des bâtiments.....	33
<b>5. Estimations financières.....</b>	<b>34</b>
A. Estimation de la valeur des immeubles avant restauration.....	34
B. Estimation sommaire du coût des restaurations.....	34
<b>Annexe.....</b>	<b>35</b>

Le présent dossier est établi en vue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative à l'Opération de Restauration Immobilière de Guebwiller.  
Le contenu du dossier est conforme à l'article R 313-24 du Code de l'Urbanisme et comprend:

1° Un plan permettant de connaître la situation du ou des bâtiments concernés et de leur terrain d'assiette à l'intérieur de la commune ;

2° La désignation du ou des immeubles concernés ;

3° L'indication du caractère vacant ou occupé du ou des immeubles ;

4° Une notice explicative qui :

a) Indique l'objet de l'opération ;

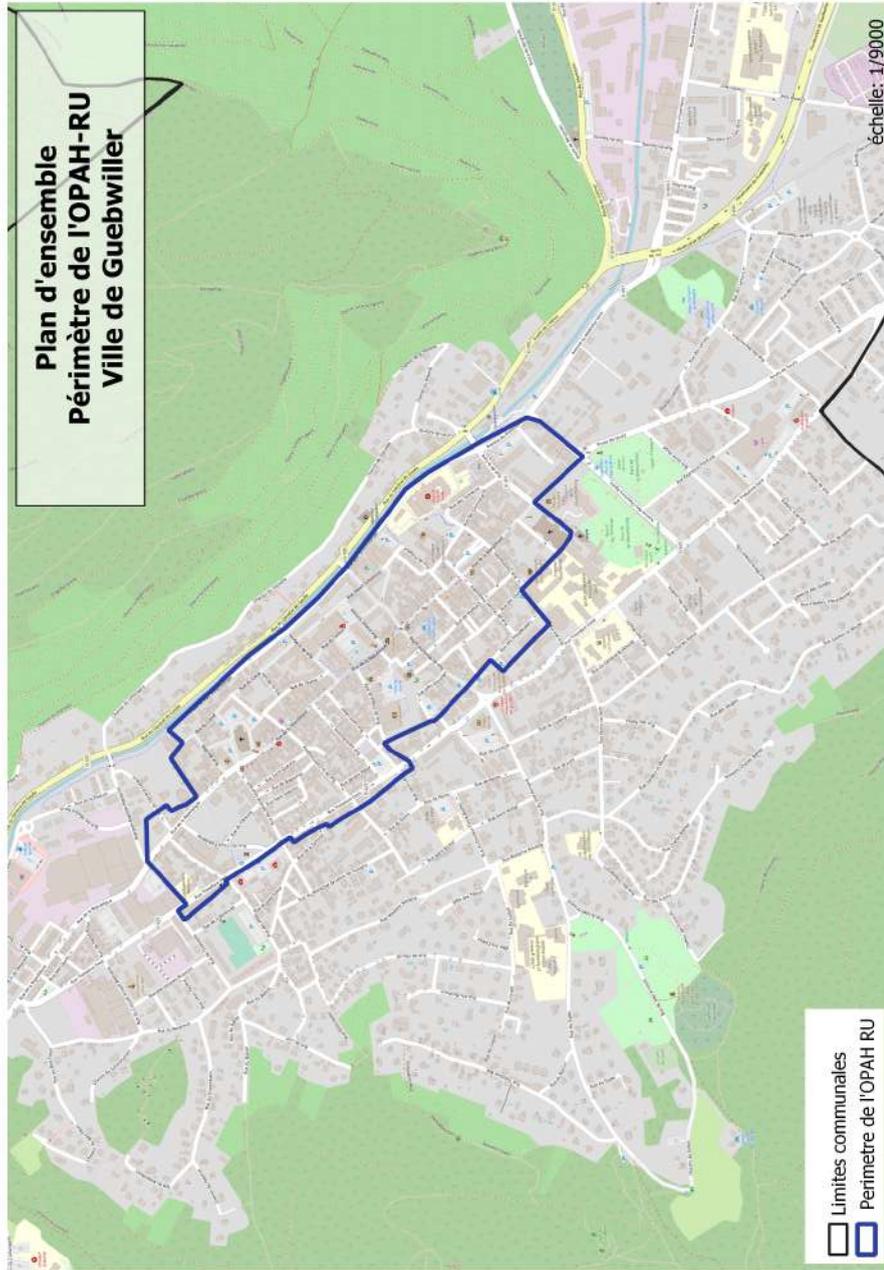
b) Présente, au regard notamment des objectifs de transformation des conditions d'habitabilité et de mise en valeur du patrimoine, le programme global des travaux par bâtiment, y compris, s'il y a lieu, les démolitions rendues nécessaires par le projet de restauration ; lorsque l'opération s'inscrit dans un projet plus vaste prévoyant d'autres opérations de restauration immobilière, la notice présente ce projet d'ensemble ;

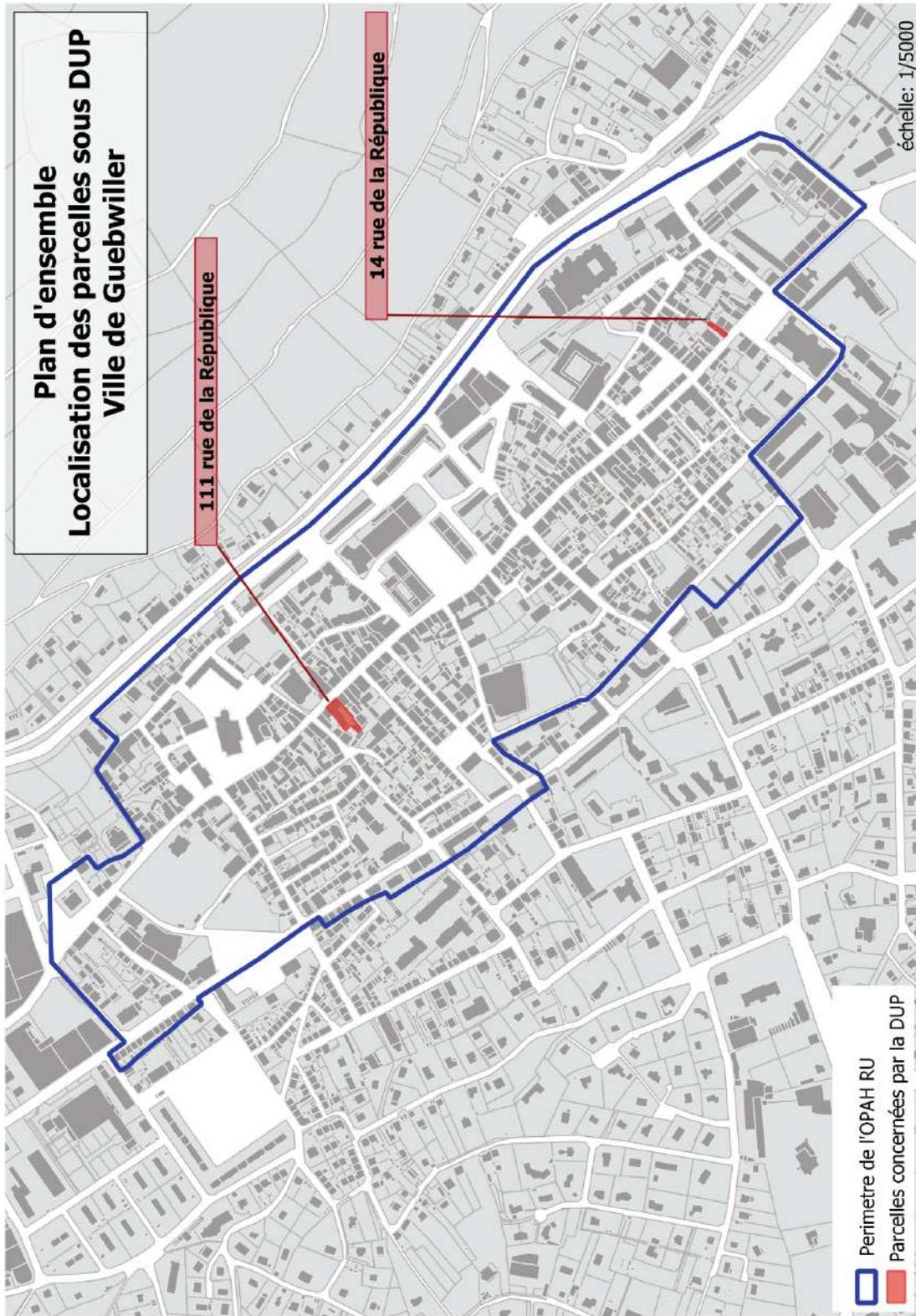
c) Comporte des indications sur la situation de droit ou de fait de l'occupation du ou des bâtiments ;

5° Une estimation de la valeur des immeubles avant restauration faite par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques et l'estimation sommaire du coût des restaurations.

# 1. Plans de situation

Les bâtiments concernés par la Déclaration d'Utilité Publique et leur terrain d'assiette au sein de la commune de Guebwiller sont localisés et délimités sur les plans suivants.









## 2. Désignation des immeubles concernés

Adresse	Référence cadastrale	Surface cadastrale (m <sup>2</sup> )	Niveaux habitables	Nombre total de logements*	Nombre total de commerces	Statut de propriété	Nombre de propriétaires
14 rue de la République	50-106	107	R+2+combles	2	1	Monopropriété	1 propriétaire 1 bailleur
111 rue de la République	40-212	570	R+2+combles	4	6	Monopropriété	1 propriétaire 1 bailleur

\* Le nombre de logements indiqué dans ce tableau est issu des fichiers Majic, qui sont des fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Dans les deux immeubles concernés par le programme de travaux, le constat visuel depuis l'extérieur laisse présumer un nombre supérieur de logements.

### 3. Etat d'occupation des immeubles

Adresse	Référence cadastrale	Nombre total de logements*	Nombre total de commerces	Statut de propriété	Etat d'occupation
14 rue de la République	50-106	2	1	Monopropriété	vacance totale
111 rue de la République	40-212	4	6	Monopropriété	vacance totale

\* Le nombre de logements indiqué dans ce tableau est issu des fichiers Majic, qui sont des fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Dans les deux immeubles concernés par le programme de travaux, le constat visuel depuis l'extérieur laisse présumer un nombre supérieur de logements.

## 4. Notice explicative

Guebwiller est la ville-centre de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG). Elle concentre  $\frac{1}{3}$  de la population de cet Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

### A. Objet de l'opération

---

#### A.1. Réinvestir le parc privé existant, axe programmatique fondamental du PLH

La CCRG a élaboré son **premier PLH**, pour la période allant de 2022 à 2028. Il y est indiqué que le pôle urbain, regroupant les 4 communes principales: Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl, affiche des signes de fragilité : vacance, parc privé dégradé voire indigne (localisé essentiellement dans les centres villes de Guebwiller, Soultz et Buhl), fragilisation des copropriétés, précarité énergétique, accès et maintien dans le logement des plus fragiles.

La commune de Guebwiller concentre 61% du parc public de la CCRG.

Le centre-ville de Guebwiller a connu une décroissance démographique plus forte que le reste de la commune (-1,17% par an sur la période 2010-2015, contre -0,25% à l'échelle communale). Il affiche un taux d'occupation un peu plus faible que le reste de la commune de Guebwiller, et offre en majorité un parc locatif privé. Le taux de vacance y est également plus élevé (9,7%) qu'au sein de l'EPCI (8,0% en 2015).

Une des ambitions de la CCRG au titre de son PLH est de "prévenir la déqualification d'une partie du parc existant et notamment sur le pôle urbain en faisant du réinvestissement de ce parc un axe programmatique fondamental". Ainsi, la valorisation du parc de logements existant constitue une des quatre orientations du PLH. A ce titre, la CCRG a défini 4 axes de travail:

1. Lutter contre les situations de mal logement.
2. Lutter contre la précarité énergétique
3. Reconquérir le parc vacant dans une logique de développement du territoire et maîtrise de la consommation foncière.
4. Accompagner les copropriétaires dans la prévention de la dégradation de leur logement / copropriété

Concernant le pôle urbain, l'OPAH-RU mise en place depuis 2021, vise à traiter ces problématiques. Cette opération est détaillée plus loin. Sur le reste du territoire, le PIG « Habiter Mieux 68 », mis en place par le Département du Haut-Rhin et l'ANAH, et auquel la CCRG adhère depuis 2018, reste en vigueur. Le territoire s'est fixé, en lien avec l'ANAH et le

Département, un objectif de rénovation de 24 logements occupés par des propriétaires occupants avec l'aide Habiter Mieux Sérénité dans le cadre du PIG.

Les objectifs du PLH pour la commune de Guebwiller de 2022 à 2028 sont de produire 384 logements, dont 37 en sortie de vacance.

## A.2. L'amélioration de la qualité du parc existant en centre-ville constitue l'axe 1 de l'ORT

La Ville de Guebwiller, avec l'accompagnement de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, a été retenue parmi les 222 Villes du programme Action Cœur de Ville (ACV).

Une convention-cadre ACV a été signée le 8 septembre 2018 entre la Ville de Guebwiller, la CCRG, l'État et l'ensemble des partenaires institutionnels.

La loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a fait évoluer le cadre national Action Cœur de Ville en introduisant la procédure d'Opération de Revitalisation de Territoire, nouvel outil à disposition des collectivités. Cet outil vise à lutter contre la dévitalisation des centres-villes, en développant une approche intercommunale et en disposant d'un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, économie, commerce, politiques sociales, équipements publics, mobilités...).

Dans le cadre d'Action Cœur de Ville, la CCRG a porté une étude sur la redynamisation commerciale et artisanale des centralités du pôle urbain, ainsi qu'une étude pré-opérationnelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le pôle urbain (Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl). Les problématiques identifiées dans l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU étaient essentiellement:

- une évolution démographique négative
- un marché immobilier tourné essentiellement vers l'ancien
- un parc privé ancien, présentant des dégradations importantes
- une vacance du parc localisée dans les centres

Les conclusions des études commerciales et habitat ont permis de définir les périmètres d'intervention ORT et de justifier une stratégie de redynamisation à l'échelle du pôle urbain par la mise en œuvre d'actions matures.

La valorisation du parc de logements existant en améliorant la qualité du parc de logements privés anciens, en luttant contre la dévitalisation des centralités des territoires, en luttant contre la vacance, fait partie de la stratégie de redynamisation de la Communauté de Communes et des communes du pôle urbain portée par l'ORT.

La convention ORT ouvre droit au dispositif fiscal Denormandie.

Le 1er axe de l'ORT est de "développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville".

### **Axe 1 – Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville**

#### **LES OBJECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER ET DES COMMUNES DU POLE URBAIN :**

*Avec la mise en œuvre d'une OPAH-RU multi-sites, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller a pour ambition de requalifier le parc de logements des communes de Guebwiller, Soultz, Issenheim et Buhl en apportant une réponse aux problématiques d'habitat indigne, d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, de vacance, ...et ainsi d'améliorer le niveau d'attractivité du territoire.*

*Par ailleurs, afin de redynamiser et développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville, les communes du pôle urbain auront pour objectifs principaux :*

*> de lutter contre l'habitat dégradé y compris la fragilisation des copropriétés, la précarité énergétique,  
> de développer l'accessibilité des logements, une offre de grands logements adaptés aux familles mais aussi maintenir une offre de 2/3 pièces du fait du desserrement des ménages*

*Pour ce faire des actions incitatives (OPAH-RU) ou des actions plus coercitives (ORI) seront mises en œuvre.*

Les autres axes de l'ORT sont:

Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

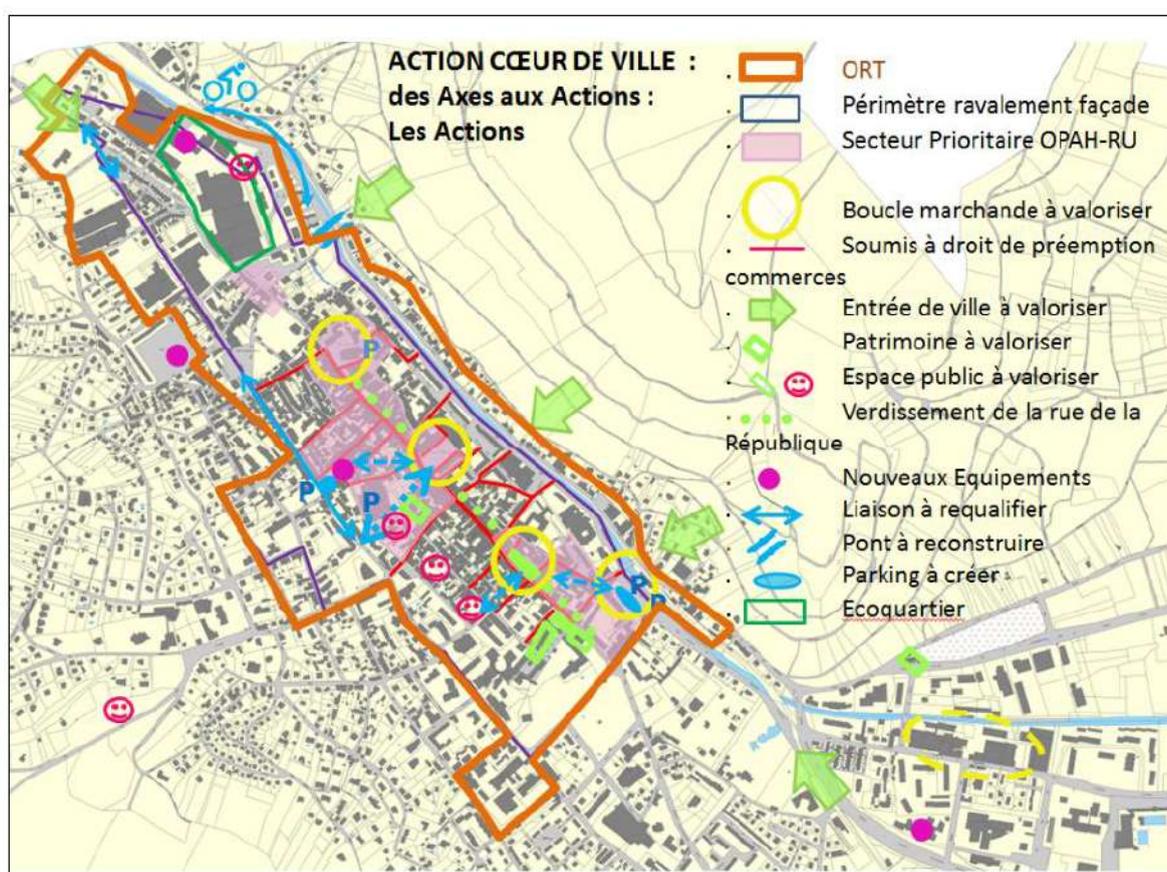
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

## **A.3. Déclinaison opérationnelle**

Aux termes de la convention d'ORT, "la stratégie de redynamisation de la Ville de Guebwiller s'appuiera :

- Sur le développement d'une nouvelle offre d'habitats afin d'accueillir de nouvelles familles, en travaillant sur l'habitat existant et sur une offre nouvelle afin de lutter contre l'habitat dégradé y compris la fragilisation des copropriétés, la précarité énergétique et développer l'accessibilité des logements, une offre de grands logements adaptés aux familles mais aussi maintenir une offre de 2/3 pièces du fait du desserrement des ménages.
- Sur le soutien à l'activité économique en accompagnant et soutenant l'installation d'activités complémentaires aux activités existantes afin de tendre vers la création de boucle marchande en centre-ville, en soutenant l'animation de l'espace public, en aidant au développement de l'offre numérique afin de faciliter l'achat de proximité et le service au public ayant le moins de capacité de se déplacer.

- Sur le développement de l'accessibilité du centre-ville en redéfinissant le partage de son espace public afin de permettre une meilleure accessibilité des différents usagers et ainsi améliorer son attractivité et en agissant sur les différents modes de déplacements afin de s'adapter aux différents usagers.
- Sur la mise en valeur de son patrimoine et de son environnement en re-théâtralisant ses espaces publics pour servir de cadre aux autres axes et ainsi en accentuer les effets
- Et sur l'adaptation des équipements scolaires et sportifs afin de répondre aux nouveaux besoins des usagers afin de préserver son attractivité et en développant pour cela une vision à long terme.



### A.3.1 L'OPAH-RU 2021-2026

L'OPAH-RU est un dispositif mis en place pour cinq ans, mobilisant des aides financières de plusieurs partenaires afin de permettre aux propriétaires de réaliser des travaux de réfection globale, d'amélioration énergétique ou d'adaptation du logement à la perte d'autonomie.

La convention d'OPAH-RU a ainsi listé les champs d'intervention suivants:

- Traitement de l'habitat indigne et très dégradé
- Amélioration de la performance énergétique du parc
- Traitement de la vacance
- Accompagnement à l'adaptation des logements pour les personnes à mobilité réduite
- Mise en valeur du patrimoine architectural
- Investigation des copropriétés pour une meilleure connaissance des situations
- Contrôle de la décence des logements
- Accompagnement à la montée en charge d'un parc locatif de qualité

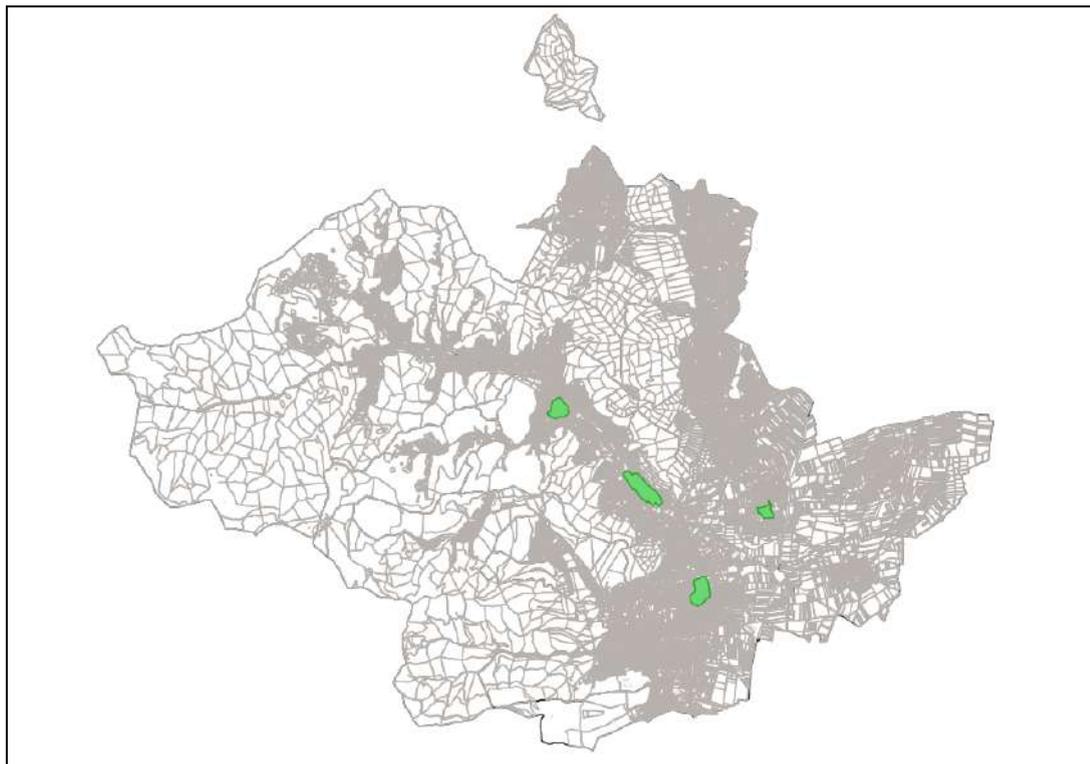
Et retenu ces orientations:

- Renforcer l'attractivité des centres anciens en favorisant la dynamique de réhabilitation
- Réduire de 30% le parc privé dégradé sur Guebwiller et Soultz et de 15% sur Issenheim et Buhl
- Réduire de 20% les logements vacants de plus de 2 ans
- Accompagner le renouvellement urbain des secteurs par une mise en valeur des espaces architecturaux et patrimoniaux communs
- Avoir une connaissance plus fine des copropriétés potentiellement fragiles sur le territoire du pôle urbain et accompagner la réfection énergétique

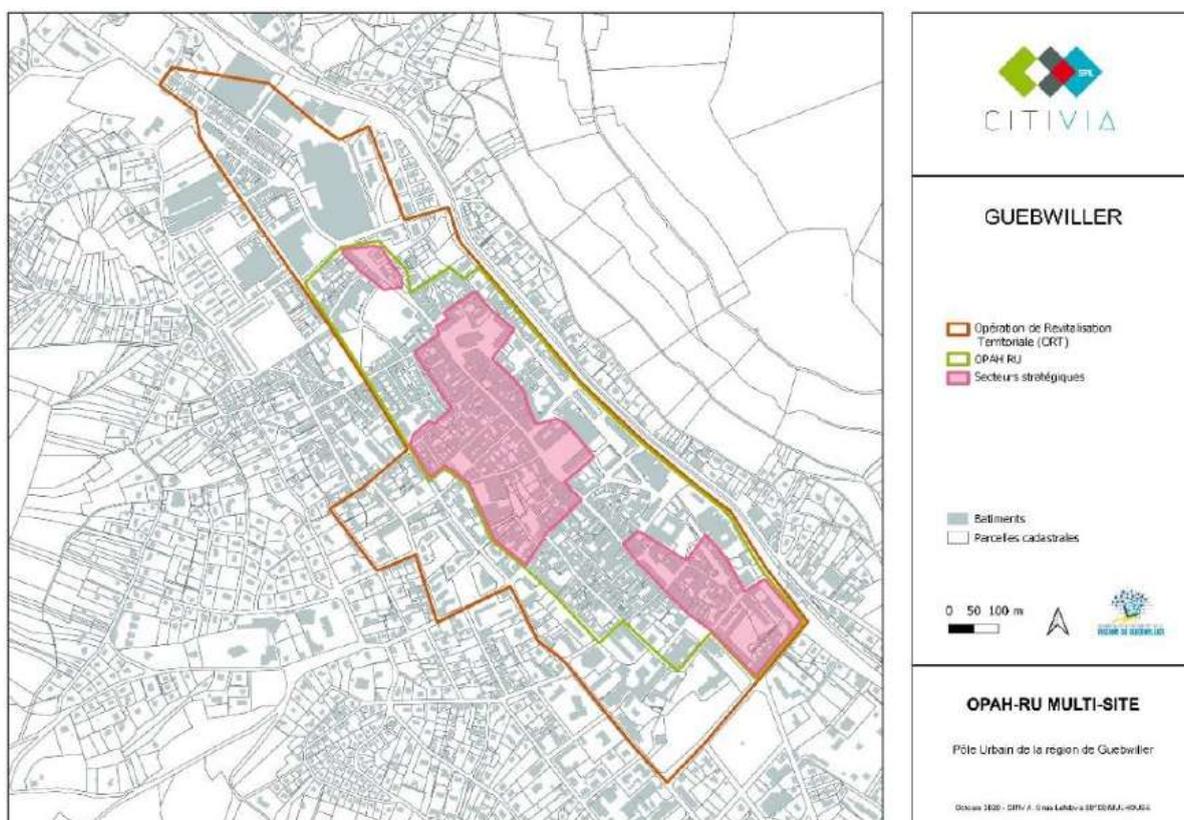
Les objectifs quantitatifs globaux de la convention sont évalués à 262 logements pour un montant global de travaux de réhabilitation évalué à près de 8 822 00 € HT.

	Habitat indigne / parc dégradé	décence	précarité énergétique	adaptation perte d'autonomie	vacance	copropriétés fragiles	mise en valeur du patrimoine
	logements					copropriétés	bâtiments
Guebwiller	37	9	50	10	37	5	54
Issenheim	8	2	20	5	3	1	42
Soultz	26	7	10	4	19	2	23
Buhl	3	1	4	2	5	1	6
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>19</b>	<b>84</b>	<b>21</b>	<b>64</b>	<b>9</b>	<b>125</b>

Le périmètre de l'OPAH-RU multisites, au sein de la CCRG, est le suivant:



Le périmètre de l'OPAH-RU de Guebwiller est intégré dans le périmètre de l'ORT:

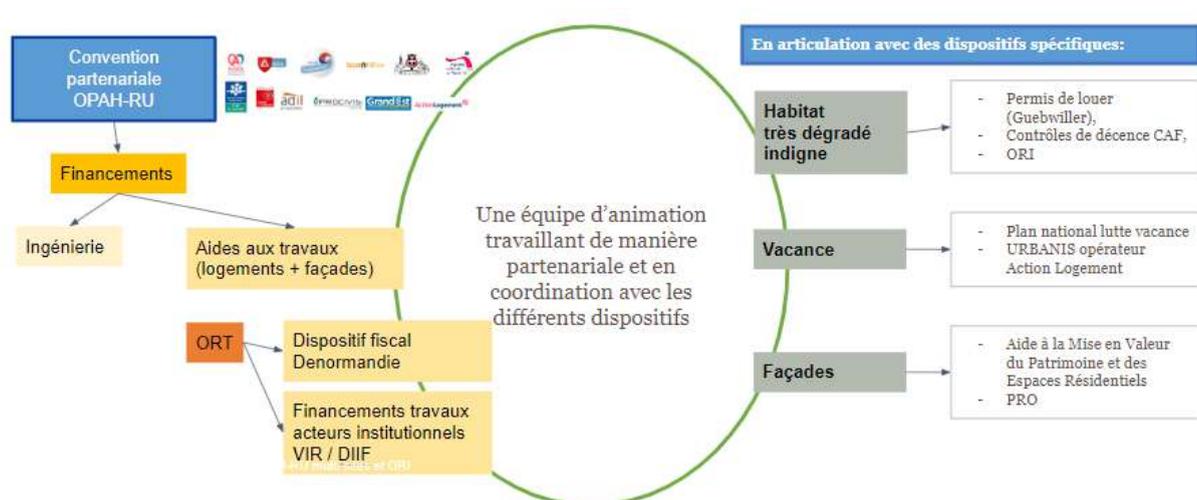


Un suivi-animation a été mis en place par la CCRG permettant d'accompagner le propriétaire dans la recherche de devis et le pilotage du chantier, jusqu'à la réception des travaux. Les propriétaires seront également assistés dans le montage des dossiers de subventions jusqu'au paiement.

A la fin de la première année d'OPAH-RU à Guebwiller, 10 dossiers ont été déposés et agréés pour la commune de Guebwiller (sur 16 dans l'OPAH-RU)

- 4 en habitat indigne / parc dégradé
- 2 en précarité énergétique
- 2 en sortie de vacance
- 2 en valorisation des façades

### L'articulation de l'OPAH-RU avec les autres dispositifs d'intervention sur le parc privé



La Ville de Guebwiller a mis en place :

- le **permis de louer** afin d'empêcher la location de logement dégradé voire indigne et d'affiner sa vision sur le parc de logement locatif de la Ville.
- la **taxe sur les logements vacants**
- une **subvention liée au ravalement des façades** en 2020 et un Périmètre de Ravalement Obligatoire (PRO)

Concernant l'offre nouvelle, la Ville de Guebwiller a mené l'étude du plan directeur des friches du Haut de la Ville et poursuit l'opération de reconquête des espaces CartoRhin en centre-ville.

### **A.3.2. L'ORI**

L'ORI souhaitée par la Ville de Guebwiller répond aux enjeux de valorisation du parc existant et de sortie de vacance, inscrits dans le PLH et dans l'ORT.

Il est indiqué dans la convention d'ORT qu'en parallèle de l'OPAH-RU, la ville de Guebwiller et les communes du pôle urbain envisagent la mise en place d'actions plus coercitives afin d'inciter et éventuellement d'obliger les propriétaires à faire des travaux conséquents sur le patrimoine (immeubles les plus dégradés) dans un environnement urbain qui se transforme, en utilisant si nécessaire la procédure d'Opération de Restauration Immobilière (ORI) avec Déclaration d'Utilité Publique (DUP travaux). Et effectivement, l'axe 1 spécifie que "La Ville de Guebwiller souhaite le développement d'opération de recyclage de logements existants type ORI dans le cadre de l'OPAH-RU."

L'ORI constitue le volet foncier de l'ORT. Il y est indiqué que "cette action coercitive sera prioritairement mise en place sur les immeubles repérés dégradés".

Des immeubles ont été identifiés dans l'étude pré-opérationnelle, puis une étude de faisabilité a été menée dans le périmètre de l'OPAH-RU de Guebwiller, sur une demie-douzaine d'immeubles, repérés particulièrement dégradés, et non traités malgré les aides incitatives mises en place sur le territoire. Ces immeubles en mauvais état nuisent à la qualité urbaine et résidentielle du centre-ville.

A l'issue de cette étude, la Ville de Guebwiller a fait le choix de concentrer son action coercitive sur les immeubles:

- manifestement dégradés,
- ayant une position stratégique dans le centre-ville, en lien avec l'artère commerçante centrale rue de la République, ses projets d'aménagement urbain, son périmètre de ravalement obligatoire
- présentant une qualité architecturale,
- présentant une vacance de longue durée
- dont les propriétaires ne manifestent pas leur volonté de valoriser leur bien et de remettre sur le marché les logements, malgré les propositions qui leur ont été faites de les accompagner dans le cadre de l'OPAH-RU, pour bénéficier de conseils et de subventions pour la réalisation de leurs travaux

Deux immeubles ont ainsi été retenus prioritairement pour la mise en oeuvre d'une ORI. L'intervention publique est jugée nécessaire pour permettre à terme la revalorisation de ces biens, et la remise sur le marché des logements.

La Ville a échangé à de nombreuses reprises avec chacun de ces propriétaires, depuis au moins 2020. Elle les a sensibilisés à l'état de dégradation et à la vacance persistante de leur

bien, et les a encouragés à venir échanger avec elle sur leurs projets. Les propriétaires ont également été informés de l'OPAH-RU dès son démarrage, et invités à participer à une réunion publique. L'ensemble des propriétaires d'immeubles pressentis en ORI ont été convoqués en mairie.

Malgré les nombreuses démarches de la Ville, et de l'équipe d'animation en charge de l'OPAH-RU, les propriétaires n'ont pas donné de suite tangible, et n'ont pas manifesté leur intention de requalifier durablement leur bien.

La finalité de l'ORI est de contraindre les propriétaires à engager les travaux rendus obligatoires. Le recours au recyclage public de ces biens, via une acquisition, voire même une expropriation, n'est pas un objectif en soi, mais une solution de dernier recours, en cas de blocage persistant des propriétaires. Les propriétaires concernés par l'obligation de travaux seront accompagnés par l'équipe en charge de l'animation de l'OPAH-RU, pour les renseigner sur les aides financières mobilisables, et monter, s'ils souhaitent avoir recours au subventions, les dossiers adéquats.

## B. Programme global des travaux

---

Dès lors que les travaux de restauration immobilière sont prescrits par arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique, ils deviennent obligatoires.

De manière générale, l'intégralité des normes en vigueur doivent être respectées.

Les prescriptions de travaux comprennent des prescriptions dites « générales », qui rappellent les principales normes et réglementations en vigueur, et les préconisations portant sur la réfection et la mise en valeur des parties communes, et la mise aux normes d'habitabilité, de confort et de sécurité des logements.

Et des prescriptions dites "particulières", qui sont spécifiques à l'immeuble, au vu de sa configuration, de son état et de sa qualité.

L'attention des propriétaires est par ailleurs attirée sur le fait qu'en application de l'article R 421-14 du code de l'urbanisme, les travaux prescrits dans le cadre de l'opération de restauration immobilière sont soumis à permis de construire.

### B.1. Prescriptions générales

#### B.1.1. Documents et règlements principaux à prendre en compte

Un programme global de travaux est fixé pour chaque immeuble. Ces travaux devront respecter les dispositions du Code de l'urbanisme ainsi que la réglementation en vigueur, dont les principaux documents et règlements sont rappelés ici:

#### Normes générales d'habitabilité

- Code de la construction et de l'habitation
- Décret n° 2002-120 du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent (application de l'article 187 de la loi SRU du 13 Décembre 2000).
- Décret n° 87-149 du 6 Mars 1987 fixant les conditions minimales de confort et d'habitabilité auxquelles doivent répondre les locaux mis en location.
- Article R 321-12 à R.321-22 du Code de la construction et de l'habitation sur les conditions d'attribution des aides de l'Agence nationale de l'habitat, et réglementation technique de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat en cas de recours aux aides de l'ANAH

- Règlement Sanitaire Départemental du Haut-Rhin approuvé par arrêté préfectoral le 2 juillet 1979, modifié par plusieurs arrêtés préfectoraux et mis à jour au 21 janvier 2004
- Circulaire du 13 décembre 1982 relative à la sécurité des personnes en cas de travaux de réhabilitation ou d'amélioration des bâtiments d'habitation existants, et à la protection contre l'incendie.
- Arrêté du 30 juin 1999 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments d'habitation.
- Réglementation électrique : Arrêté du 12 novembre 1976, normes et directives EDF.
- Réglementation de sécurité contre l'incendie : Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation.

### **Salubrité et lutte contre le saturnisme**

- Articles L 1331-22 et 23 du Code de la santé publique relatifs à la définition des locaux insalubres ou impropres à l'habitation
- Articles L. 1334-1 à 12 du Code de la santé publique sur la lutte contre la présence de plomb
- Articles L. 1334-12-1 à 17 du Code de la santé publique relatif à la lutte contre la présence d'amiante
- Article L 1311-1 du Code de la santé publique relatif aux règles générales d'hygiène et de salubrité des habitations (décret en attente de publication)
- Arrêté du 2 janvier 2002 relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition.
- Décret n°96-97 du 7 février 1996 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

### **Performances énergétiques propres au bâti existant**

- Articles R.111-22 et R.131-25 à R.131-28 du Code de la construction et de l'habitation
- Décret n°2007-363 du 19 mars 2007 relatif aux études de faisabilité des approvisionnements en énergie, aux caractéristiques thermiques et à la performance

énergétique des bâtiments existants et à l'affichage du diagnostic de performance énergétique.

- Arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.
- LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, Article 5 : “L’Etat se fixe comme objectif de réduire les consommations d’énergie du parc des bâtiments existants d’au moins 38 % d’ici à 2020”.
- LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, relatif à l'établissement d'un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ou d'un Audit énergétique, et fixant des objectifs en matière de performance énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les bâtiments existants.
- LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, fixant les conditions de réalisation des travaux d'efficacité énergétique.
- Décret n°2017-312 du 9 mars 2017 relatif à l'intégration de la performance énergétique aux caractéristiques du logement décent.
- Décret n°2021-19 du 11 janvier 2021 relatif au critère de performance énergétique dans la définition du logement décent en France métropolitaine.

### **Patrimoine bâti**

- Article L. 132-1 et suivants du Code de construction et de l'habitation relatif au ravalement des immeubles
- Code du Patrimoine et notamment les articles L. 621-1 à L.621-42 du Code du patrimoine relatif aux immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques, les articles L.531-14 à L.531-19 relatifs aux découvertes fortuites.

Selon les dispositions des précédents articles, les travaux réalisés aux abords des monuments historiques sont soumis à l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Le maître d'ouvrage est tenu d'informer le service régional de l'archéologie de toute découverte fortuite d'objet ou vestige pouvant intéresser l'histoire et l'archéologie, qui pourra être effectuée au cours des travaux.

## **Règlements locaux**

- Plan Local d'Urbanisme de Guebwiller approuvé par la délibération du Conseil Municipal du 06/12/2017
- Arrêté municipal du 20 juin 2019 relatif à la campagne de ravalement obligatoire de façades, à l'approbation du règlement et du périmètre. Cahier de prescriptions générales, annexe du règlement de ravalement obligatoire
- Règlement d'assainissement collectif des eaux usées et des eaux pluviales de la communauté de communes de la région de Guebwiller, dont la mise à jour a été approuvée par le Conseil de Communauté du 8 décembre 2022

Les dispositions suivantes portent sur la nature des travaux qui sont précisés dans les fiches individualisées par immeuble. Elles reprennent:

- la réfection et mise en valeur des parties communes
- la réhabilitation des parties privatives avec la mise aux normes d'habitabilité, de confort et de sécurité des logements

### **B.1.2. Dispositions relatives aux parties communes**

#### **Protection du patrimoine bâti**

Les travaux de restauration qui seront mis en œuvre devront être réalisés de façon à respecter la qualité architecturale des édifices tant sur le plan esthétique que structurel. Toutes les interventions tendront à améliorer la qualité de vie des espaces habitables dans les immeubles, tout en préservant les spécificités constructives et ornementales du bâti.

#### **Normes générales relatives à la sécurité, à la salubrité et à l'équipement de l'immeuble**

Les sols, murs, seuils, plafonds seront protégés contre les eaux de ruissellement, les infiltrations et les remontées d'eau. Le gros œuvre (murs, charpentes, escaliers, planchers, balcons) sera en bon état d'entretien. La couverture sera étanche. Les souches de cheminées, les gouttières, les chéneaux, les descentes d'eau pluviale et les ouvrages d'accessoires seront en bon état. Les menuiseries extérieures seront étanches et en bon état.

Les peintures contenant des sels de plomb seront éliminées ou neutralisées. Il est notamment rappelé que tous les travaux portant sur les parties à usage commun d'un immeuble collectif affecté en tout ou partie à l'habitation, construit avant le 1er janvier 1949,

et de nature à provoquer une altération substantielle des revêtements doivent être précédés d'un constat de risque d'exposition au plomb.

## **Façades**

Le principe de ravalement retenu est la conservation et la restauration des façades dans leur état initial mais également des décors, des menuiseries et des ferronneries.

L'objectif est ainsi de redonner aux façades leur « rôle technique » en leur rendant leur étanchéité mais également de les mettre en valeur d'un point de vue patrimonial.

## **Sécurité incendie**

Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation, Modifié par Arrêté du 7 décembre 2020 :

Les bâtiments sont implantés, conçus, construits, exploités et entretenus dans l'objectif d'assurer la sécurité des personnes :

- En contribuant à éviter l'éclosion d'un incendie ;
- En cas d'incendie, en permettant de limiter son développement, sa propagation, ses effets sur les personnes et en facilitant l'intervention des secours.

Les bâtiments d'habitation sont classés en quatre familles du point de vue de la sécurité-incendie. Les immeubles concernés par l'ORI relèvent de la deuxième famille: habitations collectives comportant au plus trois étages sur rez-de-chaussée.

L'ensemble des règles relatives à la sécurité incendie pour les immeubles de deuxième famille doivent être respectés.

## **Circulations et locaux communs**

Dans les locaux à usage commun : vestibules, couloirs, escaliers, remises à voitures d'enfants, cabinets d'aisances, salles d'eau, locaux de gardiennage et autres analogues, les sols et les parois doivent être maintenus en bon état de propreté par tous les moyens non susceptibles de nuire à la santé.

Les gaines de passage des diverses canalisations, ainsi que les emplacements renfermant les compteurs sont maintenus en constant état de propreté, et d'entretien; leur accessibilité facile doit être conservée en permanence.

Dans les cours, courettes et allées de circulation, les dépôts d'ordures et détritiques de toute nature sont interdits même à titre temporaire. Les gravats doivent être évacués au fur et à mesure de l'exécution des travaux dont ils proviennent, et en tout état de cause, ne doivent pas s'opposer à la libre circulation des usagers.

Il est interdit d'exécuter des travaux donnant lieu à des émanations d'odeurs ou de fumées, de vapeur ou de gaz susceptibles de gêner le voisinage.

L'éclairage des parties communes doit être en bon état de fonctionnement.

La restauration des cages d'escalier aura pour objectif prioritaire :

- la restructuration des cages d'escaliers étroites, raides, comportant de multiples tournants ou des passages inférieurs à deux mètres de hauteur et des paliers d'étages en bois
- de limiter les volées d'escaliers en bois au dernier niveau
- l'amélioration de l'accessibilité des espaces de circulation : porte, dispositif de fermeture des portes, barre d'appui, ascenseur,...
- la suppression des mauvais accès ou les obstacles difficiles à franchir (marches raides ou en mauvais état, passage bas, etc.).

Chaque fois que l'opportunité en sera reconnue, les travaux visent à :

- créer ou étendre les locaux communs et les mettre en conformité avec les normes en vigueur : local poubelle, armoire technique pour le nettoyage des parties communes et des cours, garage vélos et à poussettes
- créer un accès aux logements pour remettre en service des logements vacants lorsque ceux-ci ont été supprimés dans le cadre de restructuration de locaux commerciaux ou de services.

### **B.1.3. Dispositions relatives aux parties privatives**

Les travaux prescrits ont pour objet d'offrir des logements conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'habitabilité en vigueur.

La réglementation impose le respect de différentes normes techniques lors de la réalisation de logements et détermine le niveau des prestations requises pour la sécurité, la salubrité, l'équipement, l'isolation et le confort des immeubles, logements, pièces isolées. Certaines dispositions doivent donc être respectées lors de la préparation d'un projet de réhabilitation et lors de sa mise en œuvre.

Les bâtiments doivent notamment répondre aux prescriptions suivantes :

## **Normes relatives à la sécurité, à la salubrité et à l'équipement des logements ou des pièces isolées :**

### **Règles générales d'habitabilité**

Un logement comprend au minimum une pièce d'habitation et les pièces de service attenantes suivantes : cuisine ou coin cuisine, salle d'eau et cabinet d'aisance, celui-ci pouvant être situé dans la salle d'eau.

Dans les pièces affectées à l'habitation, les murs ainsi que les sols doivent assurer une protection contre l'humidité, notamment les remontées d'eaux telluriques.

L'éclairage naturel au centre des pièces principales doit être suffisant pour permettre, par temps clair, l'exercice des activités normales de l'habitation, sans recourir à un éclairage artificiel. A cet effet, la pièce doit être munie de baies donnant sur un espace libre.

### **Normes dimensionnelles**

Un logement comprend des pièces principales destinées au séjour et au sommeil, et des pièces de services telles que cuisine, salle d'eau, buanderie, débarras ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

La surface habitable est la surface de plancher construit, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, ébrasement de portes et de fenêtres.

Le logement doit disposer d'une pièce principale ayant soit une surface habitable au moins égale à 9 m<sup>2</sup> et une hauteur sous plafond au moins égale à 2,20 mètres, soit un volume habitable au moins égal à 20 m<sup>3</sup>. Les autres pièces d'habitation ne peuvent avoir une surface inférieure à sept mètres carrés. Dans le cas d'un logement comportant une seule pièce principale ou constitué par une chambre isolée, la surface de ladite pièce doit être au moins égale à neuf mètres carrés.

Pour l'évaluation de la surface de chaque pièce, les parties formant dégagement ou cul de sac d'une largeur inférieure à deux mètres, ne sont pas prises en compte.

La hauteur sous plafond ne doit pas être inférieure à 2,20 mètres.

### **Ouverture et ventilation**

Les pièces principales et les chambres isolées doivent être munies d'ouvertures donnant à l'air libre et présentant une section ouvrante permettant une aération suffisante. La ventilation des logements et pièces isolées est générale et permanente.

## **Installation de cuisine ou coin-cuisine**

La cuisine ou coin cuisine est intérieur(e) au logement et comprend un évier avec siphon raccordé à une chute d'eaux usées, sur lequel sont installées l'eau potable froide provenant de la distribution publique, avec une pression et un débit suffisants à l'eau chaude. La cuisine est aménagée de manière à pouvoir recevoir un appareil de cuisson à gaz ou électrique ou possède un conduit d'évacuation de fumée en bon état.

## **Electricité**

Le logement est alimenté en électricité. L'installation doit répondre aux besoins normaux des usagers et assurer la sécurité des utilisateurs.

Les modifications apportées conduisant au remplacement ou au renforcement des circuits électriques doivent être conformes à la réglementation.

## **Gaz**

Lorsque le logement est alimenté en gaz, les locaux doivent être ventilés correctement. Les alimentations doivent être conformes à la réglementation en vigueur et préserver la sécurité des occupants.

Les conduits de fumée intérieurs ou extérieurs, fixes ou mobiles, utilisés pour l'évacuation des gaz de la combustion doivent être maintenus constamment en bon état d'entretien et de fonctionnement et ramonés périodiquement en vue d'assurer le bon fonctionnement des appareils et d'éviter les risques d'incendie et d'émanations de gaz nocifs dans l'immeuble, ainsi que les rejets de particules dans l'atmosphère extérieure.

## **Equipement sanitaire**

La salle d'eau est intérieure au logement, constitue une pièce séparée et comporte une baignoire ou une douche et un lavabo munis de siphons et alimentés en eau chaude et froide.

Le cabinet d'aisance est intérieur au logement, constitue une pièce séparée, à moins qu'il ne fasse partie de la salle d'eau, et est pourvu d'une cuvette à l'anglaise et d'une chasse d'eau.

Les sols de la salle d'eau et du cabinet d'aisance sont étanches, et les parois situées autour de la douche et de la baignoire sont protégées contre les infiltrations.

Les murs, plafonds et boiseries des cabinets d'aisance et salles d'eau doivent être maintenus en bon état d'entretien et de propreté. Les sols doivent être en parfait état d'étanchéité.

Les cabinets d'aisance doivent toujours disposer d'eau en permanence pour le nettoyage des cuvettes, et ils doivent être éclairés correctement.

Le cabinet d'aisance ne doit pas communiquer directement avec la pièce à usage de cuisine et les pièces où se prennent les repas.

Toutefois dans les logements d'une ou deux pièces principales, le cabinet d'aisances peut communiquer directement avec les pièces où se prennent les repas à l'exclusion de la cuisine; celui-ci doit être raccordé à l'égout ou à un système d'assainissement autre qu'une fosse fixe et muni de cuvette siphonnée et chasse d'eau.

## **Chauffage**

En conformité avec le décret du 30 janvier 2002 relatif aux caractéristiques du logement décent, le logement comporte une installation permettant un chauffage normal, munie des dispositifs d'alimentation en énergie et d'évacuation des produits de combustion et adaptée aux caractéristiques du logement.

Les équipements de chauffage comportent un dispositif de réglage automatique de température.

## **Performance énergétique**

A partir du 1er janvier 2023, un logement donné à la location est qualifié d' « énergétiquement décent » lorsque sa consommation exprimée en énergie finale, estimée par un diagnostic de performance énergétique réglementaire, est inférieure à 450 kilowattheures par mètre carré de surface habitable et par an, soit l'équivalent des étiquettes A à F du diagnostic de performance énergétique. Le seuil de performance énergétique a vocation à baisser progressivement. Le seuil en vigueur devra être respecté.

En matière de confort thermique, le choix des matériaux isolants pour la réduction des déperditions énergétiques au niveau des parois vitrées et opaques, reste soumis au respect de la réglementation thermique dans l'existant.

Une attention doit être portée sur le bâti ancien et les matériaux à mettre en œuvre qui devront respecter les caractéristiques architecturales du bâti patrimonial.

## **Lutte contre le saturnisme**

Les peintures contenant des sels de plomb sont éliminées ou neutralisées.

## **Redistribution des logements**

La restauration des logements donnera lieu chaque fois que l'opportunité en sera reconnue à une redistribution des pièces des logements pour rationaliser le plan des cellules habitables afin de les rendre salubres et confortables.

## B.2. Programme par immeuble

## 14 rue de la République

Référence cadastrale 05-106



### CARACTERISTIQUES GENERALES

<b>Immeuble à usage d'habitation et de commerce</b>	
Typologie	1 bâtiment en R+1 et 2 bâtiments en R+2
Epoque de construction	1900 bâtiment sur rue, 1950-1970 bâtiment arrière
Composition	2 logements* et 1 local commercial

\* Le nombre de logements indiqué dans ce tableau est issu des fichiers Majic, qui sont des fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le constat visuel depuis l'extérieur laisse présumer un nombre supérieur de logements.

### PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

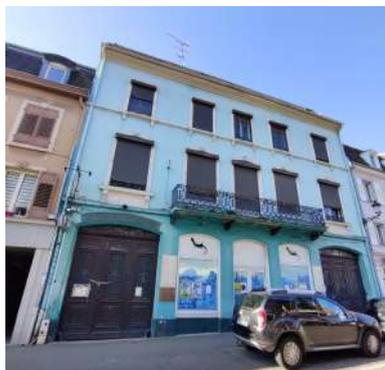
<b>Parties communes :</b>	
Structure - gros oeuvre	Reprise
Couverture / zinguerie	Réfection
Charpente	Reprise ou réfection selon l'état de conservation
Façades / Étanchéité / Humidité tellurique	Réfection
Espaces communs / escaliers	Réfection
Réseaux	Mise aux normes
<b>Parties privatives :</b>	
Logements	Mise aux normes d'habitabilité, de sécurité et de confort, y compris thermique

### PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

<b>Façade</b>	Remarquable, à conserver et restaurer
---------------	---------------------------------------

## 105-111 rue de la République

Référence cadastrale 40-212



### CARACTERISTIQUES GENERALES

#### Immeuble à usage d'habitation et de commerce

Nombre de niveaux	4 bâtiments en R+2 + combles, 1 en R+1
Epoque de construction	1850 bâtiment sur rue, non renseigné sinon
Composition	4 logements* et 6 locaux commerciaux

\* Le nombre de logements indiqué dans ce tableau est issu des fichiers Majic, qui sont des fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Le constat visuel depuis l'extérieur laisse présumer un nombre supérieur de logements.

### PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

#### Parties communes :

Structure - gros oeuvre	Reprise
Couverture / zinguerie	Réfection
Charpente et ossature bois (planchers...)	Réfection selon l'état de conservation
Façades / Étanchéité / Humidité tellurique	Réfection
Espaces communs / escaliers	Réfection
Réseaux	Mise aux normes
Cour intérieure	Réfection

#### Parties privatives :

Logements	Mise aux normes d'habitabilité, de sécurité et de confort, y compris thermique
-----------	--

### PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Façade	Remarquable, à conserver et restaurer
--------	---------------------------------------

## C. Situation de droit ou de fait de l'occupation du ou des bâtiments

Adresse	Référence cadastrale	nombre total de logements*	nombre total de commerces	Statut de propriété	Situation de droit ou de fait de l'occupation des bâtiments
14 rue de la République	50-106	2	1	Monopropriété	Vacance totale
105-111 rue de la République	40-212	4	6	Monopropriété	Vacance totale. Constat de squatt en février 2023

\* Le nombre de logements indiqué dans ce tableau est issu des fichiers Majic, qui sont des fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Dans les deux immeubles concernés par le programme de travaux, le constat visuel depuis l'extérieur laisse présumer un nombre supérieur de logements.

## 5. Estimations financières

### A. Estimation de la valeur des immeubles avant restauration

En application de l'article R 313-24 du Code de l'urbanisme, la valeur des immeubles avant restauration a été estimée par la Direction départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin, à **263 520 €**, conformément à l'avis en date du 16/10/2023. L'avis précise que la dépense globale pour l'acquisition des emprises foncières de l'opération intègre aussi des indemnités de remploi estimées à 27 352 € et des aléas à 26 352 €.

### B. Estimation sommaire du coût des restaurations

Les coûts de travaux présentés ci-dessous, sont exprimés hors taxes, hors prestations intellectuelles et honoraires divers. Ils constituent des coûts moyens par mètre carré et par immeuble, et ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils peuvent varier selon le type de l'immeuble, l'importance des travaux à réaliser, le résultat des consultations d'entreprises, voire la réalisation de tout ou partie des travaux par le propriétaire lui-même.

Les coûts ont été estimés à partir d'un constat visuel de l'état extérieur des bâtiments, tels que visibles depuis l'espace public, les biens n'ayant pas pu être visités.

Le ratio retenu pour la réhabilitation des parties communes et des logements est de **2 000 € HT/m<sup>2</sup>**. Le coût global des travaux devant être réalisés au titre des prescriptions s'élèverait donc à 2 210 000 € HT.

Surface retenue pour le calcul (logements et parties communes)	Coût total des travaux de restauration (€ HT)
1105 m <sup>2</sup>	2 210 000 €

# Annexe

Avis du Domaine sur la valeur vénale des biens, en date du 16/10/2023

7302 - SD



Direction Générale des Finances Publiques  
Direction départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin  
Pôle d'évaluation domaniale du Haut-Rhin  
Cité administrative - Bâtiment B  
3 rue Fleischhauer  
68026 COLMAR Cedex  
Courriel : [dffip68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:dffip68.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

Le 16/10/2023

Le Directeur départemental des Finances  
publiques du Haut-Rhin

#### POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Aurélie MARTIG  
Courriel : [aurelie.martig@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:aurelie.martig@dgfip.finances.gouv.fr)  
Téléphone : 06 22 41 00 90

à  
Monsieur le Maire de Guebwiller

Réf DS : 13766299  
Réf OSE : 2023-68112-62653

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE (ORI)

*La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site [collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)*



<i>Nature du bien :</i>	Deux ensembles immobiliers
<i>Adresse du bien :</i>	14 et 111 rue de la République 68500 GUEBWILLER
<i>Dépense prévisionnelle :</i>	<b>317 224 €</b> dont : Indemnité principale : 263 520 € Indemnités de emploi : 27 352 € Aléa : 26 352 €

## 1 - CONSULTANT

Commune de Guebwiller

Affaire suivie par : Daniel ZIMMERMANN

## 2 - DATES

de consultation :	22/08/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis :	-
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	-
du dossier complet :	05/10/2023

## 3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

### 3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input checked="" type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	Opération de restauration immobilière

### 3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 <sup>1</sup> :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

### 3.3. Projet et prix envisagé

Acquisition de deux immeubles dans le cadre d'une opération de restauration immobilière (ORI).

<sup>1</sup> Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

## 4 - DESCRIPTION DU BIEN

### 4.1. Situation générale

La ville de Guebwiller est située à l'entrée de la vallée du Florival, à équidistance de Colmar, Mulhouse et Thann, à proximité des axes routiers.

### 4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Les parcelles sont accessibles et disposent d'un accès aux réseaux par la rue de la République.

### 4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Section	N°	Adresse/Lieudit	Superficie en ares
Guebwiller	05	106	14 rue de la République	1,07
	04	212	111 rue de la République	5,70
Total				6,77

14 rue de la République :



111 rue de la République :



3

#### 4.4. Descriptif

Nota : Les biens n'ayant pas été visités, le descriptif est réalisé selon les éléments en possession du service.

Les éléments développés ci-dessous sont notamment issus des fiches de diagnostic établies par l'agence Urbanis, fournies par le consultant.

##### Ensemble immobilier sis 14 rue de la République

Bien composé de trois bâtiments en enfilade, déclarés inoccupés.

Composition probable :

- Bâtiment A donnant sur la rue, édifié dans les années 1900 :

au rez-de-chaussée : local commercial

1<sup>er</sup> étage : logement vacant

- bâtiment B : édifié dans les années 1900, sur trois niveaux, combles aménagés. Accès indépendant.

au rez-de-chaussée : logement vacant

1<sup>er</sup> étage : logement vacant

- bâtiment C : édifié dans les années 1950/1970 sur trois niveaux

au rez-de-chaussée : logement vacant

1<sup>er</sup> étage : deux logements vacants

Absence de jardin, cour, places de stationnement.

Présomption de vétusté généralisée de l'intérieur du bâtiment. Bâti en voie de dégradation générale.

##### Ensemble immobilier sis 111 rue de la République

Bien composé de cinq bâtiments, déclarés vacants depuis de nombreuses années.

Composition probable :

- Bâtiment A donnant sur la rue, édifié en 1850 :

au rez-de-chaussée : local commercial

1<sup>er</sup> étage : logements vacants

- bâtiment B : sur trois niveaux, combles aménagés. Logements vacants.

- bâtiment C : sur trois niveaux, combles aménagés. Logements vacants.

- bâtiment D : au fond d'une cour, sur trois niveaux, combles aménagés. Logements vacants.

- bâtiment E : dans la cour, sur deux niveaux. En bardage bois.

Présence d'une cour.

Présomption de vétusté généralisée de l'intérieur du bâtiment. Bâti en voie de dégradation générale.

#### 4.5. Surfaces du bâti

Surfaces de plancher déclarées par le consultant, conformément aux fiches diagnostic :

- Ensemble immobilier sis 14 rue de la République : 280 m<sup>2</sup>

- Ensemble immobilier sis 111 rue de la République : 470 m<sup>2</sup>

Les applications cadastrales restituent les surfaces suivantes :

- Ensemble immobilier sis 14 rue de la République : 122 m<sup>2</sup> (dont local professionnel : 28 m<sup>2</sup> et logement : 94 m<sup>2</sup>)

- Ensemble immobilier sis 111 rue de la République : 610m<sup>2</sup>(dont local professionnel : 170 m<sup>2</sup> et logement : 440 m<sup>2</sup>)

A défaut de relevés de surfaces et en l'absence de plans, les surfaces utiles retenues au titre de la demande d'évaluation correspondent aux surfaces mentionnées dans les applications cadastrales, soit :

- Ensemble immobilier sis 14 rue de la République : **122 m<sup>2</sup>**

- Ensemble immobilier sis 111 rue de la République : **610 m<sup>2</sup>**

## 5 – SITUATION JURIDIQUE

### 5.1. Propriété de l'immeuble

Au Livre foncier, les bien à évaluer est inscrit comme étant la propriété de :

- Ensemble immobilier sis 14 rue de la République : M. DI VITO Alexandre né le 27/08/1982 à Mulhouse

- Ensemble immobilier sis 111 rue de la République : Mme COURBOT Annabel née le 31/10/1971 à Mulhouse

### 5.2. Conditions d'occupation

Les bien sont évalués libre d'occupation, conformément aux informations fournis par le consultant.

## 6 - URBANISME

Les immeubles à évaluer, est situé en zone UA du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes de la région de Guebwiller dont la dernière procédure a été approuvée le 06/12/2017.

Définition de la zone UA donnée par le PLU :

« La zone UA correspond au cœur historique de la ville. »

## 7 - MÉTHODE D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

La valorisation de l'immeuble sera réalisée par la méthode de comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

## 8 - ESTIMATION PRÉVISIONNELLE DE LA DÉPENSE

Compte tenu des caractéristiques des biens, de la réglementation d'urbanisme applicable, du marché immobilier local, la dépense globale pour l'acquisition des emprises foncières de l'opération décrite par le consultant, peut être établie comme suit :

<b>Indemnités principales estimées à</b>	<b>:</b>	<b>263 520 €</b>
Les indemnités principales correspondent à la valeur vénale des biens.		
<b>Indemnités accessoires (*) et aléas divers estimés à (**)</b>		<b>53 704 €</b>
<b>DÉPENSE TOTALE ESTIMÉE À</b>		<b>317 224 €</b>

(\*) Les indemnités accessoires, calculée forfaitairement au stade de l'évaluation globale et sommaire, comprennent notamment :

– les indemnités de emploi, dues en cas d'acquisition après Déclaration d'Utilité Publique, arbitrées forfaitairement à 27 352 €. (Application du barème : Taux de 20 % jusqu'à 5 000 €, 15 % de 5 001 € à 15 000 € et 10 % au-delà de 15 000 €.)

– les indemnités d'éviction, qui pourraient être dues aux exploitants, arbitrées forfaitairement à 0€.

(\*\*) une majoration pour aléas divers a été calculée forfaitairement à 26 352 € (soit 10 % de l'indemnité principale).

**Cette estimation sommaire et globale ne peut servir de base à des négociations qui ne pourront être menées qu'au vu des seules évaluations détaillées. Ainsi, désormais, toute opération amiable d'acquisition d'une ou plusieurs parcelles concernées par cette évaluation, avant ou après la date de Déclaration d'Utilité Publique, même inférieure au seuil de 180k€, devra faire l'objet d'une demande d'avis domanial détaillé préalable.**

## 10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

## 11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Pour le Directeur et par délégation,

Aurélie MARTIG  
Inspectrice des Finances publiques



*L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.*

N°04-11/2023

**RAVALEMENT DE FAÇADES  
ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au maire délégué au développement durable du territoire, à l'urbanisme et au commerce.

Dossier présenté le 02 novembre 2023 à la Commission du Développement Durable, de l'Urbanisme et du Commerce.

Le conseil municipal a décidé de lancer, par délibération n°18-06/2019, une campagne de ravalement obligatoire des façades.

Afin de rendre ce dispositif le plus efficace, il a en outre approuvé le versement de subventions à destination des propriétaires des bâtiments ravalés et défini les critères d'éligibilité et les montants maximums de subventions possibles selon la nature des bâtiments. Par délibération du 23 mai 2022, le taux de subvention de 30 % a été prolongé jusqu'au 20 juin 2023.

A ce jour :

- 47 demandes de subvention ont été déposées
- 6 subventions ont été versées en 2020 pour un montant total de 23 654,16 €.
- 11 subventions ont été versées en 2021 pour un montant total de 78 366,63 €.
- 10 subventions ont été versées en 2022 pour un montant total de 69 463,61 €.
- 11 subventions ont été versées en 2023 pour un montant total de 33 873,45 €.

Proposition de versement de subventions pour les derniers travaux réalisés :

NOM	Adresse des travaux	Dossier autorisation d'urbanisme	Date validation DP	Date dépôt demande de subvention	Montant travaux subventionnables TTC	Surface de façade concernée	Taux de subvention applicable	Participation Ville	Ratio €/m <sup>2</sup> Subvention / surface façade
HOCEDZ	140 rue Théodore Deck	23 00031	20/04/2023	30/03/2023	5 455,66 €	106,66	30%	1 636,70 €	15,35

**Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 30**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC représentant : N. FRIDMANN-PAWLOW / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. SIMLER**

**DECIDE** l'attribution d'un complément de subvention de 1 636,70 € à Monsieur HOCEDZ Nicolas pour les travaux réalisés au 140 rue Théodore Deck.

**POINT - RAVALEMENT DE FAÇADES**



**140 rue Théodore Deck**

N°05-11/2023

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, adjoint au maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 6 novembre 2023.

Il est rappelé que l'examen du budget primitif se tient depuis 2016 en décembre de l'année précédente afin que le budget voté pour une année  $n$  puisse être exécuté dès le 1<sup>er</sup> janvier.

Il est également rappelé que les collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent tenir, au plus tôt deux mois avant le vote de leur budget, un débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

La note explicative de synthèse annexée au présent rapport comprend des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin sur l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Elle comprend également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Il est enfin précisé que le présent rapport est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public dans ce même délai.

*Mme FRANÇOIS-AULLEN dit qu'elle pourrait reprendre la même intervention qu'elle avait faite pour le DOB 2022, le contexte général ne s'étant pas amélioré et la précarité que nous craignons de voir augmenter ne cesse de s'accroître, pour autant le programme de la majorité reste le même et celui-ci n'influe aucunement les priorités. Son groupe déplore qu'aucune remise en cause de ce programme ne soit faite. Cette constance peut être perçue comme une qualité ou comme une incapacité à moduler l'action face aux urgences sociales et énergétiques. Elle s'appuie sur le point « attractivité » qui est présenté en grande partie dans le budget annexe « Friches », et dit avoir toujours contesté l'ambition d'augmenter la population de Guebwiller qui a entraîné l'ouverture des zones constructibles dans le vignoble, entre autres, ce débat étant poursuivi actuellement dans le cadre du PLUi. Le timing des projets et surtout des subventions oblige à investir très massivement dans les projets de reconversion des friches (250 000 € pour les études et 1,2 millions d'euros pour les travaux de démolition en tenant compte de la subvention Région Grand Est). C'est forcément au détriment d'autres projets qui pêtinent comme la rénovation de l'école Jeanne Bucher toujours au stade de l'étude. Actuellement bon nombre de fenêtres se ferment à l'aide de tasseaux en bois, la porte d'entrée et les accès extérieurs ne sont pas sécurisés et l'année dernière la chaudière est tombée régulièrement en panne. C'est un constat préoccupant que ce soit sur le confort et la sécurité des élèves ou la consommation énergétique. Pourtant la qualité de l'accueil scolaire participe à l'attractivité de la ville et justifie pleinement la priorité des travaux. Ils sont associés au projet éducatif territorial et espèrent d'une part que leur participation ne soit pas anecdotique et que ce projet devienne une réelle priorité.*

*M. le Maire répond qu'on passe en revue différents points comme celui de l'ORI qui s'inscrit dans une opération programmée d'amélioration de l'habitat sur laquelle la ville investit 960 000 € et que nous n'avons pas entendu*

leur point de vue à ce sujet. Le principal objectif de ce point concerne l'isolation thermique des logements de notre ville pour aider les habitants à rénover leur logement. La ville réalise une maison des solidarités dont le principal objectif est d'améliorer l'accueil et l'action de notre centre communal d'action social avec de vrais locaux de vie sociale et d'animation pour les aînés ou les personnes en situation de précarités. Il reproche à leur groupe de ne relever que ce qui ne marche pas et trouve que c'est de la malhonnêteté intellectuelle car les urgences sociales et énergétiques sont prises en compte. Tout un programme de rénovation thermique de nos bâtiments est en cours et des moyens importants sont mis en œuvre pour chacun d'entre eux.

M. MULLER répond que le SCOT dit que sur le territoire il y aura une augmentation de la population de 0,5% et qu'il le faut car la ville a des infrastructures à utiliser surtout qu'il y a de plus en plus de couples qui se séparent donc il faut plus de logements. Guebwiller est très contraint et n'a pas de possibilité d'extension, il faut donc, soit utiliser les dents creuses sachant qu'on ne peut pas forcer les propriétaires à construire, soit utiliser les friches, ce qui est une opportunité pour la ville afin de créer quelque chose de neuf en réalisant un éco quartier avec des aménagements conforme à l'air du temps. Le désamiantage et la dépollution se fait grâce à des subventions et des aides de l'état donc la ville à tout intérêt à les prendre en compte.

M. BRAUN dit que le dossier pour l'école Bucher était lancé, tenu et piloté par une personne qui est architecte mais qui malheureusement a été mutée. Il faut donc reprendre le sujet, le projet global était évalué aujourd'hui entre 6 et 6,5 millions d'euros. Il faut donc maintenant relancer le projet et choisir une maîtrise d'œuvre ce qui va prendre un peu de temps.

M. le Maire dit que la ville a un patrimoine très important, que certains projets avancent, que d'autres sont programmés mais avancent un peu moins vite. Le projet de l'Ecole Bucher est donc toujours prévu. La ville de Guebwiller a des moyens humains limités et a forcément du mal à gérer un gros volume de projets.

Mme FRANÇOIS-AULLEN dit qu'il y a des priorités qui changent de rang selon les crédits et que pour les friches il y a des subventions et des déblocages. Du coup il faut effectivement avancer sur ces projets-là alors que d'autres se retrouvent à attendre.

Mme DEHESTRU répond que le projet éducatif territorial en est au stade d'une enquête auprès des familles. Il y a actuellement une très bonne collaboration avec l'éducation nationale qui a mis énormément de moyens pour la ville de Guebwiller car elle est consciente des difficultés qu'il y a dans certaines écoles. Un travail est fait au niveau de la convention de territoire globale, un accent important sera mis, surtout le soutien aux familles, à la parentalité car c'est un projet important auquel ils seront associés. Il n'y a pas que les locaux qui sont importants dans l'éducation, il faut également apporter de la culture.

Mme FRANÇOIS-AULLEN répond que c'est dommage qu'au niveau de cette enquête il n'y ait pas eu d'échange.

Mme DEHESTRU remercie Mme FRANÇOIS-AULLEN pour sa confiance et répond qu'il ne s'agit pas d'une très grosse enquête, qu'ils ont voulu savoir quels étaient les besoins des familles dans les domaines dans lesquels la ville a une compétence à savoir ce que font les enfants hors temps scolaires, périscolaires, leur niveau de connaissances de l'offre culturelle, ...le but étant de connaître les attentes des familles. Par soucis d'économie celle-ci a été faite en interne et non par un cabinet d'étude.

M. MERTZ dit qu'effectivement, il n'y pas que l'éducation mais tout ce qui va autour.

14 ans après l'ouverture du collège du Hugstein, ils ne peuvent que saluer la volonté de permettre un accès sécurisé aux collégiens guebwillerois qui s'y rendent à vélo. Cette année, 104 000 € ont été engagés pour réaliser un chaudiou entre le bois fleuri et le carrefour vers Buhl mais ils regrettent cependant que les moyens n'aient pas été déployés pour réaliser une chaussée séparée des véhicules à moteur pour sécuriser le trajet d'enfants de 11 à 15 ans. Il reste donc 185 000 € pour sécuriser le carrefour et rejoindre le collège de Buhl. Au vu du budget déployé pour 500 mètres linéaire de chaudiou, ils souhaiteraient savoir comment sécuriser un carrefour compliqué et traverser une rivière de façon sécurisée pour les utilisateurs ? Il lui semble d'ailleurs que selon le schéma directeur vélo de Guebwiller et de la CCRG la zone du chaudiou était prévue en zone 30. Actuellement en zone 50 km/heure est-il prévu de diminuer la vitesse pour le partage d'un double sens vélos et véhicules sur une même chaussée ?

M. le Maire dit en avoir discuté avec le responsable de la voirie et va proposer de passer la rue de la République jusqu'à Buhl en zone 30.

M. MULLER dit que dans le schéma directeur de la ville de Guebwiller, la zone de rencontre est en centre-ville, le trafic qui se situe autour de cette zone sera donc mis en zone 30.

La première partie de la piste cyclable qui a été faite cette année a été réalisée avec le carrefour et prolongée avec du marquage au sol. Des murs de soutènement seront mis vers Buhl, la piste cyclable sera donc en site propre. Ces travaux n'ont pas pu être faits cette année en raison de problème de livraison. Ils auront lieu l'année prochaine, en été, pour éviter des problèmes de circulation.

M. TOGNI dit que ce n'est pas possible de faire la piste cyclable en site propre sur toute la longueur de la rue de la République dans la mesure où il n'y a pas la largeur requise pour faire des trottoirs homologués PMR ainsi que des pistes cyclables.

M. le Maire dit que la CeA réfléchit beaucoup à une politique de l'habitat pour les prochaines années, les bases de cette réflexion sont fondées sur une étude qui démontre qu'en Alsace nous aurons besoin, dans les prochaines années, de 50 000 logements supplémentaires. La ville répond donc à un vrai besoin et chaque collectivité a l'obligation de répondre à ce besoin globale de logement. De nouveaux bailleurs sociaux ont réalisé des opérations dans le cadre « d'Action Cœur de Ville » dont 80 logements à vocation sociales supplémentaires mais il faut également créer des logements pour d'autres types de population, la mixité est un critère très important pour l'attractivité de la ville en générale et les écoles.

M. FACCHIN félicite M. BRAUN pour sa présentation claire.

Il s'étonne dans les orientations budgétaires de ne plus trouver trace de la salle culturelle.

M. le Maire répond que le plan pluriannuel d'investissement a été revu, les gros investissements non financés ont été sortis pour le moment, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne seront pas réalisés.

Les études ainsi que les avant-projets détaillés continuent sur les grands projets comme la salle culturelle ou les infrastructures sportives ce qui permettra de faire des demandes de subvention. Ils seront remis dans le programme pluriannuel le jour où les financements seront assurés. Il dit vouloir être prudent sur les moyens financiers, la Maison des Solidarités étant un bon exemple, les subventions actuelles atteignant les 80%.

M. BRAUN dit que ceci sera présenté en conseil municipal, ayant accès à de nouvelles subventions pour la ville, le modèle de répartition qui avait été proposé et validé entre la ville et le CCAS sera certainement modifié.

M. le Maire confirme que le projet de salle culturelle reste d'actualité et que la ville continue de travailler dessus.

M. FACCHIN demande si la nouvelle ventilation des autorisations de programmes sera présentée lors du budget ou plus tard ?

M. BRAUN répond qu'elle sera présentée le mois prochain, lors du budget.

M. FACCHIN dit que trois clubs de sports attendaient des infrastructures et demande si ces projets vont se faire. Il demande si les 500 000 € prévus sont uniquement affectés à la salle de sports ou à des études globales pour éventuellement agir ?

M. le Maire répond que pour le moment ce projet a été retiré du plan pluriannuel mais que la ville continue d'y œuvrer et souhaite réaliser, en priorité, 3 infrastructures sportives à savoir la salle de tennis couverte, car celle en place est en mauvais état. L'objectif étant de réunir les installations de tennis sur le même site, ce qui permettra de développer un nouveau projet sur la salle qui est en capacité d'être rénovée. Le club de boxe a également besoin de s'agrandir au vu de son développement et de son nombre de jeunes licenciés. Et enfin, le club de football a besoin d'un terrain synthétique lui permettant d'augmenter les plages d'utilisation des terrains au vu du très grand nombre de membres inscrits.

M. FACCHIN dit avoir été contacté par les dirigeants de l'AGIIR qui lui ont expliqué avoir 470 jeunes qu'ils sont obligés de renvoyer quand il pleut. Il demande si les 500 000€ prévus serviront à faire des études pour l'AGIIR et pour le club de boxe ou non ? Sachant que les terrains synthétiques sont très bien subventionnés actuellement.

M. LOSSER dit que le projet du tennis est le plus abouti, car le président du club s'est engagé à financer une partie de cet investissement et aide à l'avancement du projet. L'AGIIR a un nouveau directeur technique qui souhaite discuter du projet, ce qui n'était pas le cas avant et ce qui va permettre de monter plus facilement un projet. Il précise que le terrain synthétique ne fait plus partie de leurs priorités. Il dit avoir étudié toute forme de terrain synthétique et qu'à ce jour ils sont de plus en plus compétitifs et faciles à entretenir. Le service des sports a reçu le président du club de boxe pour la convention d'objectif qu'il leur a dit avoir 108 licenciés et avoir des problèmes d'encadrement.

M. le Maire dit que le club de tennis est un bon exemple car c'est un des projets qui est sorti du PPI parce qu'il n'était pas financé pour le moment mais il est probable que si le projet est ficelé du point de vue technique et financier, il soit proposé de le réaliser l'année prochaine et de le réintégrer. Ce qui en est de même concernant la salle culturelle, le terrain synthétique ou la salle de boxe.

M. FACCHIN dit qu'il y a 150 000 € de prévu pour les travaux de rénovation dans les écoles ainsi que pour les études de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'école Bucher. Il dit ne plus rien voir au sujet du pôle maternelle qui doit s'installer au Louvre. Est-ce que c'est également reporté comme pour la salle culturelle ?

M. le Maire dit qu'une étude de faisabilité a été faite par un cabinet d'architecte pour montrer que ce projet est tout à fait réalisable sur le site avec quelques extensions à l'extérieur pour le périscolaire et que la réflexion sera poursuivie. Ce projet ayant lieu sur des friches il a bon espoir que ce projet soit soutenu.

M. FACCHIN dit que concernant le budget annexe « Friches », il est mentionné dans le rapport d'activités que malgré la qualité du projet il y a un recours contentieux et souhaiterait savoir où en est celui-ci ?

M. MULLER répond que ce recours est passé au tribunal administratif qui a estimé qu'au début du projet une étude d'impact environnementale aurait dû être faite et demande de régulariser ceci. La DREAL a finalement répondu que cette étude d'impact n'est pas nécessaire ce qui a été répondu au tribunal administratif.

M. FACCHIN souhaiterait savoir comment est mesurée l'attractivité de la ville. Il y a moins d'habitants, il n'y a pas plus de services, les médecins ne viennent pas s'installer, le pôle médical ne se remplit pas. En quoi la politique en faveur de l'attractivité de la ville depuis 9 ans a réussi ? Quel sont les résultats tangibles ?

M. TOGNI dit avoir un retour extérieur d'énormément de gens qui disent avoir senti un changement relativement important ces dernières années à Guebwiller, dans la mesure où il y a des animations qui n'existaient pas et des infrastructures qui se sont mises en place. Il s'agit d'une espèce de bien être qu'on avait perdu et qu'il y a de nouveau. Beaucoup de gens ont ce ressenti et ont nouveau plaisir à venir à Guebwiller et à s'y installer. D'autant plus qu'actuellement il y a une forte problématique sur le logement car il y a une demande assez forte et que depuis environ 20 ans il ne s'est plus rien construit à Guebwiller, c'est pourquoi il estime qu'il est important de construire des immeubles au niveau des friches. Il dit également qu'il y a une très grande population extérieure de Guebwiller qui se déplace pour des manifestations et pour consommer dans les commerces et qu'à partir de ce moment-là on peut estimer que la ville est attractive.

M. le Maire dit que M. FACCHIN se contredit au sujet de l'habitat en disant que la population n'augmente pas et en reprochant à la ville de vouloir construire des logements. Le nombre de personnes par logement diminue donc pour maintenir la population il faut plus de logements. Les gens ne peuvent pas s'installer à Guebwiller car ils ne trouvent pas de logements.

M. FACCHIN dit que s'il y a plus d'habitants il faut également plus de services et de médecins or ce n'est pas le cas. Actuellement il y a de plus en plus de commerces qui sont vides. Concernant la solidarité, le climat social est compliqué car nous atteignons environs 18% des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Il estime que les actions du CCAS et le budget alloué par la ville au CCAS ne varient pas.

Il dit avoir repris tous les rapports d'activités depuis 2015 et avoir constaté qu'il y a une baisse de 32% de fréquentation du musée et une baisse de 34% de fréquentation de la médiathèque. Il reproche que ce soit au moment où le musée et la médiathèque sont le moins fréquentés, que le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs et surtout que cette augmentation concerne les personnes les plus fragiles, à savoir les handicapés, les étudiants et les demandeurs d'emploi. Il demande à M. le Maire de revenir sur cette décision d'augmentation des tarifs.

Mme CORNEC répond que si les médecins ne viennent pas sur Guebwiller, cela n'a rien à voir avec l'attractivité mais parce qu'en fin de parcours ils sont fatigués et ont une vision de la médecine qui est différentes de celle qui existe aujourd'hui. Un logement a été rénové pour faire venir les étudiants en médecine, dont un est actuellement présent et qui est très heureux de découvrir la ville.

La Maison des solidarités va donner de la visibilité et permettre de travailler avec les assistantes sociales de la CeA. L'erreur qui peut être faite est de ne pas assez communiquer, c'est pourquoi le rapport d'activités sera prochainement présenté ce qui permettra de constater toutes les actions qui sont menées.

Mme GRAWAY répond que tous les moyens sont mis en œuvre pour rendre la culture la plus abordable possible. Un certain nombre d'activités sont faites hors murs pour attirer le public, car ils ont des difficultés à se rendre au musée et à la médiathèque. Les ateliers proposés, les concerts, les animations, les expositions sont la plupart du temps gratuites et de plus en plus orientées vers le scolaire avec l'envie de toucher un maximum de public. De la médiation est faite dans les écoles ce qui amène à avoir plus de public au musée. Des agents de la médiathèque se rendent également dans les écoles pour proposer une découverte de la musique. 16 boîtes à livres ont également été mises en action. Le personnel du musée a été renforcé dans le but d'en faire un musée actif. Elle dit qu'elle va également reprendre les chiffres pour vérifier si ce que M. FACCHIN affirme est exact.

M. le Maire dit que le musée va bénéficier d'un budget de 500 000 € de travaux en 2024 et qu'il faudra probablement rajouter 500 000 € en 2025. Le nombre de manifestations culturelles en ville est révélateur. Il y a tout un programme culturel durant l'été et les Afterworks amènent énormément de monde en ville. La ville fait énormément d'efforts pour le commerce avec des élus dont Mme BRENDER-SYDA ainsi qu'un agent qui s'investissent pour le commerce.

M. MULLER dit que si les promoteurs viennent apporter de nouveaux programmes de construction, ce sera un des critères d'attractivité de la Ville. 100 nouveaux logements, seront créés dans les 3 prochaines années, donc si la ville n'était pas attractive les promoteurs ne viendraient pas. Nous sommes à 6% de vacances des commerces, soit nettement moins que la moyenne nationale. Dès qu'un local se vide il est de suite repris.

Il rappelle à M. FACCHIN, son vote « pour » la piscine Nautilia tel qu'elle est et le déficit d'1.5 millions d'euros par an. Le prix d'entrée de la piscine est de 400% de plus qu'avant.

M. le Maire dit que certaines personnes n'ont plus les moyens de se rendre à la piscine, le prix d'entrée étant de 6€.

Mme DEHESTRU dit que l'accès à la médiathèque est gratuit pour les scolaires ainsi que l'accès au musée. Suite à l'enquête qui a été faite, elle dit avoir constaté que les familles ne sont pas au courant de cela pourtant elles sont informées dans les écoles. L'accès à la culture n'est pas que dans les tarifs, il est peut-être dans les mentalités. Un enfant aujourd'hui quel que soit son niveau social peut emprunter à la médiathèque, autant de livres qu'il souhaite, et aller au musée autant de fois qu'il veut mais il faudrait pouvoir arriver à les attirer tous et c'est sur ce sujet qu'il faudrait travailler.

M. LOSSER dit que les associations sportives font énormément de solidarité. Pour les familles nombreuses, les aides sont dégressives, une aide de la Caf est également donnée pour les licences. Les associations ont un soutien pour les gens dans le besoin par rapport à la prise de licence.

M. le Maire dit que le haut niveau d'investissement va être maintenu en 2024, soit plus de 7 millions d'euros. Il espère que tout va pouvoir être réalisé et rappelle quelques projets en cours, à savoir, la suite de l'éclairage public, qui est un projet d'économie d'énergie très conséquent, la salle 1860, la cave Dimière, la maison des solidarités ainsi que d'autres éléments de patrimoine. Le budget sera toujours basé sur de l'efficacité ; il dit avoir participé au débat d'orientation budgétaire de la CeA, qui est une collectivité très bien gérée. Le taux moyen de la dette de la

*CeA est de 2,3% alors que celui de Guebwiller est de 1%. Les équilibres financiers font que la ville de Guebwiller pourra continuer un programme d'investissement important, même si tout ne peut pas être réalisé.*

**Le conseil municipal, après l'exposé, confirme par :**

**Voix Pour : 30**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC représentant : N. FRIDMANN-PAWLOW / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. SIMLER**

**AVOIR                    débattu des orientations budgétaires pour 2024 présentées dans le document annexé ;**



# **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

-

## **RAPPORT**

Conseil municipal du 13 novembre 2023

## Table des matières :

1. Les grandes tendances affectant les budgets locaux .....	4
1.1. Le contexte de la loi de finances pour 2024.....	4
1.2. La poursuite annoncée de la stabilité des dotations .....	4
2. Les perspectives budgétaires en matière de recettes et de dépenses de fonctionnement.....	6
2.1. Les recettes fiscales.....	6
2.2. Les recettes des services.....	6
2.3. Les dotations et subventions de fonctionnement pour 2023 .....	7
2.5. Les autres recettes de gestion courante .....	7
2.6. Les produits financiers .....	7
2.5. Les autres recettes « exceptionnelles » .....	8
3. Les dépenses prévues en section de fonctionnement.....	9
3.1. Les charges de personnel.....	9
3.2. Les charges à caractère général .....	9
3.3. Les autres charges de gestion courante .....	10
3.4. Les charges financières .....	11
4. Les investissements du budget principal.....	13
Les grands équilibres du budget général.....	16
5. Les budgets annexes.....	18
5.1. Budget annexe gendarmerie .....	18
5.2. Budget annexe friches .....	18
6. Les annexes :.....	20
6.1. Analyse, structure et gestion de la dette .....	20
6.2. Annexes relatives au personnel .....	21

Le Code général des collectivités territoriales permet aux communes de voter leurs budgets jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte. La Ville de Guebwiller a fait le choix depuis plusieurs années de soumettre au vote du conseil municipal le budget avant le début de l'exercice. Ainsi, le projet de budget 2024 sera présenté lors du conseil municipal du mois de décembre.

Le rapport d'orientations budgétaires pour 2024 s'inscrit dans un contexte marqué avant tout par l'inflation qui a très fortement impacté l'année 2023 et devrait encore rester élevée en 2024. Ainsi que par la remontée des taux d'intérêts.

La politique monétaire restrictive mise en œuvre par les banques centrales en réaction à l'inflation les a conduits à remonter très fortement les taux d'intérêts, ce qui a eu pour conséquence de ralentir considérablement la croissance économique.

Dans ce contexte très contraint, grâce à une gestion financière rigoureuse et prudente, la Ville de Guebwiller a pu poursuivre sa politique d'investissement dynamique au cours de l'exercice qui s'achève et mener à bien les projets engagés ou prévus sur l'exercice.

## **1. Les grandes tendances affectant les budgets locaux**

### **1.1. Le contexte de la loi de finances pour 2024**

Après une année 2022 très fortement impactée par les conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine et les tensions d'approvisionnement, ces effets négatifs sur l'activité se sont atténués en 2023.

Le pic d'inflation est globalement passé : l'inflation s'est légèrement ralentie à + 4,9 % en moyenne annuelle (après + 5,2 % en 2022) et les prix des matières premières, notamment de l'énergie se sont largement détendus. Pour autant, les prix alimentaires restent très dynamiques.

L'activité a retrouvé une légère croissance au troisième trimestre 2023 (+ 0,5 %), avec le rebond des exportations. Le marché de l'emploi reste également bien orienté, avec un taux de chômage à 7,2 % au deuxième trimestre 2023 (soit 1 point en dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019). Le principal facteur freinant l'activité est désormais la hausse des taux d'intérêts, qui impacte très fortement l'investissement des ménages et des entreprises.

En moyenne annuelle, la croissance du PIB serait de + 1,0 %, une prévision inchangée.

En 2024, la croissance serait de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française, avec le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décreue de l'inflation et la bonne orientation des exportations.

En revanche, l'investissement continuerait à souffrir de la hausse des taux d'intérêts réels. La BCE a encore augmenté ses taux en 2023 à 4,5 % Si ceux-ci devraient maintenant rester stables, les taux à 10 ans vont rester à un niveau élevé, autour de 4 %

Selon les prévisions du PLF, l'inflation (au sens de l'IPC) diminuerait sensiblement à + 2,6 %, avec le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés déjà entamé à l'été 2023. La contribution énergétique resterait quant à elle limitée.

## 1.2. La poursuite annoncée de la stabilité des dotations

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 prévoit une légère augmentation des dotations aux collectivités locales, de l'ordre de +1 % sur l'enveloppe globale. La Première ministre a ainsi annoncé, en marge des discussions au Parlement, que « 60 % des collectivités verront leurs dotations progresser ».

Cependant, en parallèle, afin de poursuivre la « stabilisation » des concours financiers aux collectivités, un certain nombre de dotations devraient baisser, et notamment la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (15 K€ pour Guebwiller en 2023), ainsi que le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (49 K€ en 2023).

Enfin, les annonces ont notamment concerné l'évolution de la Dotation nationale de péréquation (300 K€ en 2023). L'incertitude quant à son évolution pour notre commune est toujours plus importante que pour les autres dotations. En effet, le caractère relatif de cette dotation, basé sur le potentiel financier par habitant et sur l'effort fiscal, rend incertain l'éligibilité de la commune.

Pour 2024, la Première ministre a annoncé que la hausse de la DGF devrait être largement consacrée à cette enveloppe, et qu'une garantie de sortie pour les communes qui perdent l'éligibilité à la part "majoration" de cette dotation devrait être instaurée.

Compte tenu de l'ensemble de ces facteurs, une hypothèse prudente de stabilité de l'ensemble des dotations pour 2024 a été retenue.

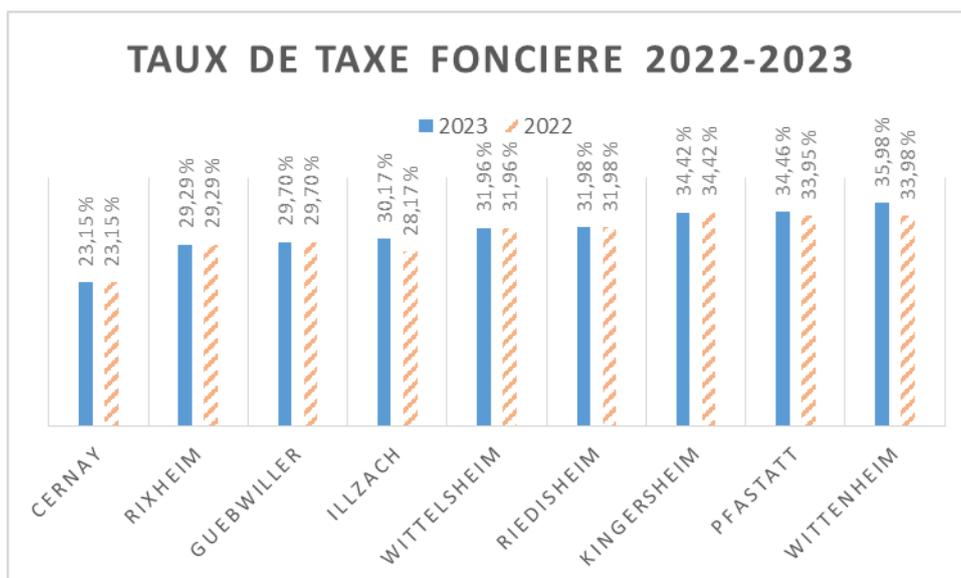
## 2. Les perspectives budgétaires en matière de recettes de fonctionnement

### 2.1. Les recettes fiscales

#### - Les produits de la fiscalité

En 2023, les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (29,70%) et non bâties (64,07%) ainsi que de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants (11,65%) n'ont pas été modifiés après la hausse de deux points de la TFPB en 2022. Toutefois, le coefficient de revalorisation des bases de calcul de la taxe foncière fixé par l'État à un niveau élevé (1,07) du fait de la forte inflation a augmenté les produits fiscaux de la commune de près de 250 K€ à 4,03 M€.

Pour 2024, il sera à nouveau proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux des taxes locales : avec ces taux d'imposition, Guebwiller est une des communes du Haut-Rhin de sa strate (10 à 20 000 habitants) où la pression fiscale communale est la plus faible.



Pour 2024, le coefficient de revalorisation devrait rester élevé, autour de 1,04 (sur la base de l'évolution des prix à la consommation (IPCH) sur un an à fin août à +4,9) %. Cette augmentation des bases devrait à nouveau accroître sensiblement le produit des impôts directs locaux de la collectivité, autour de +150 K€.

- Les autres recettes fiscales (attributions de compensation, pour un montant de 2 169 060 €, taxe sur la consommation finale d'électricité, taxes additionnelles, ...) ne devraient pas connaître de grands bouleversements et seront réinscrites à hauteur des montants perçus ou attendus pour 2023.

Au total, en intégrant les produits fiscaux attributions de compensation de la CCRG et les recettes diverses, près de 6,8 M€ de recettes fiscales sont attendus en 2024.

## 2.2. Les recettes des services

Pour Guebwiller, la part majoritaire des recettes des services est constituée par les produits de la forêt (88 K€) ainsi que par le remboursement des frais de personnel du CCAS payés par la Ville (90 K€), et des concessions des cimetières (40 K€).

Pour 2024, l'ensemble de ces recettes est prévu à hauteur de 350 K€

## 2.3. Les dotations et subventions de fonctionnement

### - La Dotation globale de fonctionnement (DGF) et les autres dotations

Comme évoqué précédemment, même si le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 prévoit à ce stade une légère augmentation des dotations aux collectivités locales, de l'ordre de +1 % sur l'enveloppe globale, seules 60 % des collectivités verraient leurs dotations progresser.

Dans ce cadre, une hypothèse de stabilité de la DGF, comme de l'ensemble des dotations perçues par la commune est retenue pour 2024, soit 3 181 000 € au total.

DOTATIONS 2024	
Dotation forfaitaire des communes (DGF)	1 190 000
Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	570 000
Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes	1 100 000
Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	300 000
Dotation de recensement	1 800
Dotation pour les titres sécurisés	20 000
<b>TOTAL :</b>	<b>3 181 800</b>

- Autres participations

Pour un total de 418 K€ (contre 348 K€ en 2023), ce poste regroupe les compensations fiscales (compensation des exonérations, DCRTP, FDPTP, etc.) pour 215 K€ et les subventions de fonctionnement (Région, Département, CAF) pour 203 K€.

## 2.5. Les autres recettes de gestion courante

Pour un total 748 K€ en 2024, en légère augmentation par rapport à 2023 (730 K€), ces recettes correspondent essentiellement aux revenus des immeubles (416 K€), aux redevances contractuelles versées par Caleo (272 K€) et aux libéralités reçues par la Ville dans le cadre du mécénat.

## 2.6. Les produits financiers

Essentiellement composée des dividendes générés par les parts de Caléo que possède la Ville, cette recette est fluctuante en fonction de la situation de l'entreprise et du secteur de l'énergie.

Pour 2023, 500 K€ de produits financiers ont été prévus à ce titre. Par prudence, compte tenu des incertitudes pesant sur le secteur énergétique, à la fois en matière géopolitique et d'environnement, seuls 350 K€ sont prévus en 2024.

## 2.5. Les autres recettes « exceptionnelles »

Les recettes exceptionnelles comprennent notamment les ventes de biens municipaux dans le cadre de la gestion active du patrimoine immobilier. Toutefois, si celles-ci sont constatées en recettes de fonctionnement au compte administratif, elles sont prévues budgétairement en recettes d'investissement.

**→ Au total, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à hauteur de 12 135 K€ pour l'exercice 2024, contre 11 905 K€ en 2023, soit +230 K€ (+1,9%).**

### 3. Les dépenses prévues en section de fonctionnement

#### 3.1. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel ont été fortement impactées par le dégel du point d'indice depuis 2022, avec une hausse de 3,5 % décidée par l'État à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, qui a impacté l'année 2023 en année pleine à hauteur de 130 K€, puis une nouvelle hausse de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, avec un impact de 25 K€ sur la fin de l'année 2023, puis 45 K€ en année pleine. S'y ajoutera, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, une augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents, qui devrait encore représenter un impact de l'ordre de 30 K€.

Au total et en année pleine, ces augmentations successives représentent une enveloppe de +210 K€ par an pour la collectivité soit +4 % de la masse salariale.

Compte tenu des évolutions d'effectifs attendues (départs à la retraite, avancement de grade et d'échelon, etc.), les charges de personnel devraient atteindre 5,85 M€ en 2024 contre 5,75 M€ en 2023 (+1,9%).

Conformément aux lignes directrices de gestion adoptées en 2021, l'optimisation des effectifs par le non-remplacement de certains agents partant à la retraite est mise en œuvre dès que possible, et sera poursuivi afin de contenir les charges de personnel. Toutefois, les marges de manœuvre en la matière sont extrêmement réduites.

#### 3.2. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent aux biens et services achetés par la commune. Au global, ce poste de dépenses est directement impacté par le niveau élevé d'inflation, tout particulièrement sensible sur les contrats de maintenance et d'entretien ainsi que tous les achats de fourniture.

Au-delà, deux éléments impacteront tout particulièrement ce poste en 2024 :

Les contrats de fourniture d'énergie ont été renouvelés pour 2024, avec un doublement du prix du gaz, et en parallèle des tarifs à la baisse sur l'électricité. Au total, ce poste devrait augmenter de plus de 60 K€ par rapport au budget 2023 (+17%).

Hypothèses d'impact de l'inflation des prix de l'énergie sur le budget de la Ville à consommation constante.

	2021	2022	2023		2024	
			Budget	Prévision de réalisation	(prévision à consommation constante)	% évolution
<b>Gaz</b>	280 679,74	242 411,33	305 000,00	257 257,33	514 514,66	100,0%
<b>Electricité</b>	339 319,66	252 394,07	430 000,00	422 620,60	283 685,36	-32,9%
<b>Total</b>	<b>619 999,40</b>	<b>494 805,40</b>	<b>735 000,00</b>	<b>679 877,93</b>	<b>798 200,02</b>	<b>17,4%</b>

Par ailleurs, les primes d'assurance de la Ville augmentent encore fortement en 2024, (+30 K€ soit +50% par rapport aux cotisations 2023, elles même déjà en hausse importante par rapport au budget

2023. Au total, le budget 2024 augmentera de 45 K€, soit + 92%, par rapport au budget 2023. Cette tension sur le marché des assurances est constatée de manière générale au niveau national.

N° LOT	INTITULÉ	COTISATIONS		EVOLUTION	
		2024	2023	€	%
1	RC	18 500,00 €	3 469,01 €	15 030,99 €	433%
2	Protection fonctionnelle	570,00 €	547,99 €	22,01 €	4%
3	Protection juridique	750,00 €	2 362,00 €	-1 612,00 €	-68%
4	Flotte auto	18 000,00 €	13 629,95 €	4 370,05 €	32%
5-6	Dommages aux biens	55 000,00 €	41 790,72 €	13 209,28 €	32%
7	MULTIRISQUES EXPO	1 400,00 €	2 027,97 €	-627,97 €	-31%
	<b>TOTAL</b>	<b>94 220,00 €</b>	<b>63 827,64 €</b>	<b>30 392,36 €</b>	<b>48%</b>
	<i>Evolution BP2024/BP2023</i>	<i>94 220 €</i>	<i>49 000 €</i>	<i>45 220 €</i>	<i>92%</i>

Ces différentes augmentations ont vocation à perdurer au-delà de 2024, ce qui renforce la nécessité de mettre un accent supplémentaire sur les démarches de contrôle de gestion déjà engagées avec les services de la commune.

A contrario, le budget 2023 avait été impacté significativement par plusieurs évènements ponctuels (année Deck et préparation du dossier de candidature 4 Fleurs).

Au total les crédits à prévoir pour 2024 sont évalués à 3 079 K€. L'augmentation par rapport à 2023 de 135 K€ (+4,6%) reste globalement cohérente avec l'inflation générale des prix grâce aux efforts menés par les services pour contenir les dépenses de fonctionnement.

### 3.3. Les autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses essentiellement composé des subventions versées par la Ville, des indemnités des élus ou encore de différentes contributions de la Ville (service d'incendie et de secours, ...) 1 678 K€ pour un total de reste pratiquement stable (+ 20 K€, soit 1,2%).

Le bon dialogue entretenu par la Ville avec les associations, notamment par le biais des conventions d'objectifs, permet d'orienter les subventions versées par la Ville de manière efficace. Le maintien et le renforcement de ce dialogue constitue un élément important pour l'efficacité de la politique municipale de soutien à la vie associative locale.

Les évolutions à prendre en compte pour 2024 sont les suivantes :

La subvention accordée par la Ville au CCAS sera réinscrite à hauteur du montant 2023, soit 222 000 €. Ce montant servira à couvrir le fonctionnement du CCAS tout en maintenant l'excédent de fonctionnement nécessaire aux investissements liés au déménagement dans la maison des solidarités.

Pour 2024, la contribution de la commune au SDIS devrait augmenter de l'ordre de +30 K€ (+10%), en lien avec l'augmentation globale des charges du SDIS 68, ainsi que du nombre d'interventions effectuées sur le ban communal.

La DSP pour la gestion des activités périscolaires est arrivée à échéance en août 2023 et a été renégociée pour quatre ans. Dans ce cadre, la contribution versée par la commune au gestionnaire, les PEP d'Alsace, a été réévaluée de 16 K€/an pour tenir compte de l'augmentation de ses coûts de fonctionnement (salaires et alimentation notamment).

En parallèle, avec la mise en place des Conventions territoriales globales (CTG) en lieu et place des Contrats enfance jeunesse (CEJ), la CAF verse directement aux gestionnaires des structures d'accueil les subventions perçues jusque-là par les communes. La subvention perçue par la Ville de Guebwiller à ce titre s'élevait à 53 K€ : il convient donc de diminuer d'autant le montant de la contribution versée aux PEP.

Au global, la contribution 2024 versée aux PEP devrait baisser de 34 K€ par rapport à 2023, mais les subventions perçues par la Ville baisseront également de 53 K€.

### 3.4. Les charges financières

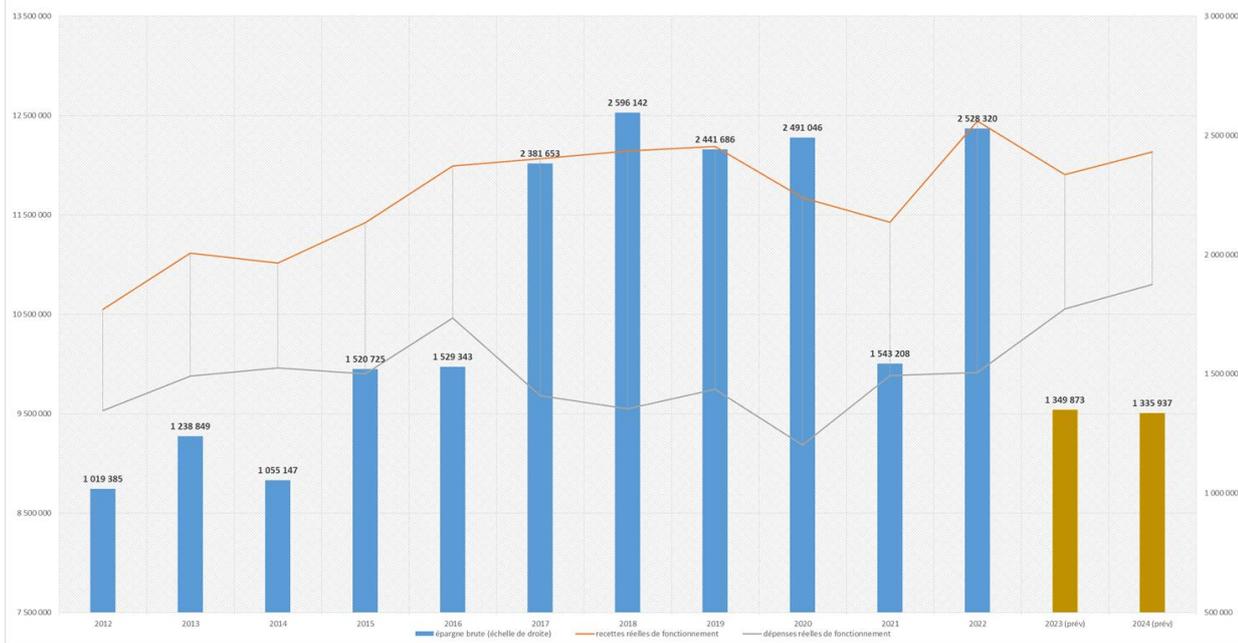
Les charges financières correspondent aux intérêts sur les emprunts souscrits par la Ville. Depuis la sortie de l'emprunt toxique en 2016, et en raison des faibles taux d'intérêts des emprunts souscrits ces dernières années, ce poste de dépense est en baisse tendancielle. Le taux moyen actuel de la dette de la commune est ainsi tombé à 1,01 %.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Frais financiers	156 209,00 €	143 646,00 €	130 286,00 €	126 793,00 €	146 811,00 €	112 871,00 €	105 380,00 €	92 232,00 €

Entre 2017 et 2024, ces frais financiers ont baissé de 40 %, et s'élèveront à environ 92 K€ en 2024, soit 0,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

- ➔ **Au total, les charges réelles de fonctionnement pour 2024 sont estimées à 10 797 K€, en hausse de 242 K€ (+2,3%).**
- ➔ **Compte tenu de l'augmentation quasiment équivalente des recettes réelles (+230 K€), le résultat sur opérations réelles pour 2024 devrait rester pratiquement stable par rapport à 2023, à 1 339 K€.**

Evolution des composantes de l'épargne brute



## 4. Les investissements du budget principal

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) de la Ville de Guebwiller, engagé au début de ce mandat dans la continuité du précédent, est défini autour de 6 axes principaux. Au sein de ces axes, les autorisations de programme (AP) regroupent plusieurs opérations. Chaque année, des crédits sont alloués à chacun de ces programmes (crédits de paiements – CP).

### - Orientation n°1 : Attractivité du centre-ville

L'aménagement de la Place de la Liberté s'est achevé en juin 2023. Il a permis d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'offrir aux visiteurs et clients des commerces un cadre attractif. 1,3 M€ de crédits ont été consacrés à ce projet en 2023.

Les programmes pluriannuels de soutien à la rénovation de l'habitat, dans le cadre de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), et au ravalement de façades ont été poursuivis, avec 80 K€ de crédits inscrits. Ce sera également le cas en 2024, avec la même enveloppe budgétaire.

Les travaux de déploiement ciblé de la vidéo protection ont permis, à fin 2023, d'installer des caméras de protection notamment dans le parc de la Neuenburg, sur le parvis de la Mairie (avant et arrière), au Tribunal, et à la Maison des associations. Pour 2024, l'équipement du Gymnase Facchin et du SDIS sont prévus. Des crédits à hauteur de 65 K€ y ont été consacrés en 2023, et 50 K€ seront prévus en 2024.

### - Orientation n°2 : Préservation et modernisation du patrimoine et des équipements

La Ville de Guebwiller possède un riche patrimoine immobilier nécessitant d'importants investissements.

A ce titre, la deuxième phase de travaux de restauration de l'Église Notre-Dame a été engagée en 2023, avec plus de 800 K€ de crédits engagés. Elle se poursuivra en 2024 (1,3 M€ de crédits), ainsi que les années suivantes, pour une enveloppe totale de 10,7 M€ de travaux.

Pour mémoire, ces bâtiments historiques remarquables bénéficient d'un taux de subventionnement important qui rend le financement de ces travaux soutenable pour la Ville.

Par ailleurs, d'autres bâtiments de la Ville ont fait l'objet en 2023 d'opérations de rénovation ou de réhabilitations, notamment de rénovation énergétique.

Des travaux importants ont ainsi été réalisés dans le bâtiment des anciens bains municipaux, qui accueille aujourd'hui deux cabinets médicaux, un logement et récemment les services de l'ONF. Ces interventions ont permis d'amorcer la rénovation globale de ce bâtiment emblématique de la ville.

Des travaux ont aussi été réalisés dans la Salle Gauthérat et l'Hôtel de Ville, et les chaudières de la Médiathèque et du CDHF ont été changées. Au total, plus de 400 K€ de crédits ont été consacrés à ces opérations.

En 2024, le programme global d'entretien et de rénovation du patrimoine communal sera poursuivi. Un accent particulier sera donné à la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments. Cette optimisation de l'efficacité énergétique participera à l'effort nécessaire pour contenir l'inflation sur les fluides.

Le projet de la cave Dimière, initialement prévu uniquement pour sa mise en accessibilité, a ainsi évolué avec l'ajout de la rénovation de la charpente, de la couverture et le changement des

menuiseries extérieures devenus essentiels à la sauvegarde de ce bâtiment emblématique de la Ville. Pour 2024, 435 K€ de crédits seront consacrés à la rénovation de cet équipement.

La Salle de Société de Gymnastique 1860, bâtiment remarquable et emblématique de la ville de Guebwiller construit en 1905, est également énergivore et doit être entièrement rénovée. La 1ère phase de la rénovation sera menée en 2024, pour 220 K€ sur un projet total de 570 K€.

Le programme de remplacement des chaudières des bâtiments municipaux sera poursuivi, avec l'école Storck et le stade Throo.

Enfin, un plan de restructuration des équipements sportifs de la Ville sera engagé en 2024, avec une première tranche de 500 K€ de crédits. Plusieurs projets sont envisagés et devront être priorisés en fonction de leur maturité et du niveau des cofinancements, dont la construction sur le site « Heissenstein » d'une halle de tennis sur deux courts de tennis existants.

### Orientation n°3 : Voies, réseaux et transports

Les travaux de remise en état de la voirie ont été poursuivis au cours de l'exercice 2023. 450 K€ de crédits y ont été consacrés, avec différentes opérations d'entretien et de réparation, aussi bien de la voirie que des trottoirs.

Les travaux de reconstruction du pont de la rue du 17 Novembre ont démarré (300 K€ sur une opération de 475 K€ au total).

Les travaux pour réaliser la piste cyclable Bois fleuri - Buhl ont aussi été entamés (100 K€ sur une opération de 285 K€ au total).

Enfin une première phase du programme important de remplacement des luminaires par des LED et des armoires électriques a été menée à bien en 2023 (800 K€ de crédits), afin de réduire la consommation énergétique de ces équipements.

En 2024, un important programme de travaux de voirie est prévu, avec la rénovation de la rue Théodore Wilt, du parking Freyhof et de la rue de l'ancien Hôpital, ainsi que des études pour rénover la rue du Vieil Armand : 1 140 K€ au total y seront consacrés.

Les travaux du pont de la rue du 17 Novembre seront finalisés, ainsi que ceux de la piste cyclable Bois fleuri – Buhl.

La 2ème phase du programme de remplacement des luminaires sera elle aussi menée à bien (1 000 K€ de crédits).

### - Orientation n°4 : Épanouissement de la jeunesse

Deux aires de jeux ont été aménagées en 2023 : celle située rue Jean Jaurès, pour un budget total de 45 K€, et celle à côté de la Synagogue, réalisée dans le cadre de l'opération d'aménagement Carto-Rhin (budget annexe des friches). Pour 2024, 45 K€ y seront à nouveau consacrés, avec notamment une aire de jeux au Parc de la Marseillaise.

Des crédits seront également inscrits à hauteur de 150 K€ pour des travaux de rénovation dans les écoles ainsi que pour les études de Maîtrise d'œuvre pour la restructuration de l'école Bucher.

Enfin, dans le cadre de l'AP dédiée depuis 2023 aux actions issues de la concertation territoriale jeunesse et citoyenneté, les premières actions ont notamment permis la mise en place de boîtes à

livres dans toute la ville : au total 35 K€ ont été consacrés à ces actions. En 2024, une montée en puissance est prévue, avec un total de 45 K€ prévus.

- Orientation n°5 : Accompagnement des aînés

En 2023, la transformation du carrefour rue Deck/rue de la République dans le cadre de l'accompagnement du nouvel Ehpad a été menée à bien.

Par ailleurs, l'achat par la Ville des anciens bâtiments de la DGFIP rue du Général Gouraud va permettre d'y créer une Maison des Solidarités. Ce bâtiment accueillera le Centre communal d'action sociale (CCAS), un espace d'animation intergénérationnel, des permanences d'accès aux droits et une borne d'accès aux services numériques. Ce bâtiment se trouvera à côté d'un bâtiment de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) qui regroupera également, dans la même philosophie, les services de la CeA. Le montage de ce projet important a été finalisé et les travaux démarreront début 2024 en co-maîtrise d'ouvrage Ville et CCAS. L'enveloppe totale des travaux s'élève à 1,2 M€ dont 335 K seront financés par le CCAS.

- Orientation n°6 : Besoin des services

Il est également nécessaire d'inscrire des crédits d'investissement pour permettre d'engager les investissements « courants » nécessaires au bon fonctionnement des services (mobilier, parc automobile, outils et machines, études, divers matériels, ...). 400 K€ ont été engagés à ce titre en 2023, et 525 K€ seront nécessaires en 2024, avec notamment le remplacement nécessaire de plusieurs véhicules utilitaires des services techniques.

**→ En 2023, le montant total des dépenses d'équipement réalisées est estimé à 5,5 millions d'euros et 7,6 millions d'euros sont prévus pour 2024.**

Les opérations d'investissement sont financées par différentes ressources. Une première ressource est constituée par l'affectation à la section d'investissement d'une partie de l'excédent généré par la section de fonctionnement.

La Ville est également engagée dans une démarche pro-active de recherche de financements extérieurs (subventions, mécénat, ...). La convention ORT (Opération de revitalisation de territoire) signée par la Ville en 2021 et prolongée par avenant en 2023 participe à rendre ces financements plus accessibles. Une autre recette est issue des investissements passés (solde de subventions d'opérations terminées, Fond de compensation de la TVA, ...).

## Les grands équilibres du budget général

Au regard des éléments présentés dans ce rapport, l'équilibre du budget primitif 2024 sera le suivant :

Recettes réelles de fonctionnement	+	12 150 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	-	10 800 000 €
Résultat de fonctionnement	=	1 350 000 €
Recettes exceptionnelles	+	150 000 €
Remboursement de la dette	-	1 280 000 €
Autofinancement	=	220 000 € (* sous réserve)
Recettes d'investissement	+	2 120 000 €
Prélèvement sur-investissement Caléo	+	4 650 000 € (* sous réserve)
Emprunts	+	600 000 €
Programme d'investissement 2023	=	7 590 000 €

Cet équilibre sera revu après intégration du résultat 2023, qui permettra d'abonder l'autofinancement et de réduire d'autant le prélèvement sur le sur-investissement.

Sur ces bases les principaux ratios de pilotage seraient les suivants :

BUDGET GENERAL	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dette en capital au 01/01/n	5 882,2K€	9 738,4K€	8 806,3K€	9 453,2K€	8 851,7K€	9 296,7K€	9 349,2K€	9 732,6K€	9 114,9K€
Dette en cap. au 01/01/n (net du FdS)	5 882,2K€	7 344,1K€	6 611,5K€	7 458,0K€	7 056,0K€	7 700,5K€	7 952,5K€	8 535,5K€	8 117,2K€
Dette en capital / épargne brute (nombre d'années) < 9	2,68	4,11	3,39	0,74	3,55	6,12	3,70	5,38	6,78
Dette en capital / épargne brute (nombre d'années) < 9 (net du FdS)	2,68	3,10	2,55	0,59	2,83	5,07	3,15	4,72	6,04
Dette en capital / population 11500 (en euros) < 900	511,50	846,81	765,76	822,02	769,71	808,40	849,93	884,79	828,62
Dette en capital / population 11500 (en euros) < 900(net du FdS)	511,50	638,62	574,92	648,52	613,56	669,61	722,96	775,95	737,93
Excédent brut / recettes réelles de fonctionnement (en %) > 10%	12,75 %	19,74 %	21,38 %	56,57 %	21,34 %	13,51 %	20,32 %	14,76 %	11,08 %
fonds de roulement au 31/12/n > 5% RRF	11,77 %	10,07 %	19,68 %	48,72 %	99,61 %	90,05 %	95,86 %	77,91 %	44,43 %

## 5. Les budgets annexes

### 5.1. Budget annexe gendarmerie

La caserne de gendarmerie accueille les gendarmes depuis 2020. Les revenus issus des loyers sont supérieurs aux annuités de l'emprunt souscrit pour financer les travaux. Cette marge permet de financer les petites interventions d'entretien nécessaires et d'abonder la provision pour grosses réparations qui sont à envisager à partir de 2026.

### 5.2. Budget annexe friches

Actuellement le budget annexe des friches enregistre des dépenses liées à deux opérations bien distinctes : celle des friches « Cartorhin » et le programme des « friches du Haut de la Ville ».

En ce qui concerne la reconversion de la friche Carto-Rhin, ce programme se réalise dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à CITIVIA SPL, après la première tranche de travaux correspondant au parking situé derrière la Mairie, réalisée en 2020, la seconde phase des travaux a été engagée avec l'aménagement des abords de la synagogue et sa rénovation extérieure, la création d'une aire de jeux et l'aménagement d'un cheminement piétons. En 2023, un bâtiment situé 11 rue Jules Grosjean a été démoli afin de libérer du foncier pour un des bâtiments à construire. La phase 3, dédiée à la construction de logements, locaux commerciaux en rez-de-chaussée et stationnement en ouvrage démarrera en 2024. La participation contractuelle à verser à la SPL Citivia pour 2024 sera de 500 K€.

En ce qui concerne les « friches du Haut de la Ville », après le concours European 14 et la réalisation d'un Plan Directeur d'Aménagement du futur quartier par l'équipe Bering en 2020 : le programme confié à l'équipe comprenait de nouvelles formes d'habitat à proposer, l'introduction d'un équipement multi-activité à vocation culturelle, d'une école maternelle de 10 classes et l'introduction d'activités économiques dans le cadre d'un écoquartier. Une phase d'étude complémentaire était nécessaire afin de passer du plan directeur d'aménagement (phase faisabilité) à un plan directeur opérationnel. Une étude de faisabilité a ainsi été réalisée en 2023 et un portage foncier a été opéré en partenariat avec l'EPF d'Alsace.

Dans le cadre de la première tranche de travaux (démolition, dépollution et désamiantage), la Ville de Guebwiller procède à la démolition de 4 bâtiments (bâtiments 11,12, 35 et 37), en intégrant la gestion de la pollution, pour permettre l'aménagement ultérieur des aménagements paysagers et d'un éco-quartier composé de logements et d'activités économiques. La consultation des entreprises a lieu fin 2023 et les travaux interviendront en 2024.

En parallèle, la ville de Guebwiller a souhaité consulter des aménageurs potentiels afin de poursuivre le montage de l'opération. Un appel à projet promoteur a été lancé en juillet 2023. Le choix de celui-ci devrait intervenir au courant du 1er semestre 2024.

Les crédits nécessaires pour 2024 seront inscrits à hauteur de 250 K€ pour les études et travaux préparatoires, et de 3 M€ pour les opérations de démolition. Ces dernières sont financées en grande partie par la subvention de 1,8 M€ obtenue au titre du Fonds Friches, ainsi que des subventions de la Région Grand Est dans le cadre de l'opération de démolition exemplaire.

## 6. Les annexes :

### 6.1. Analyse, structure et gestion de la dette

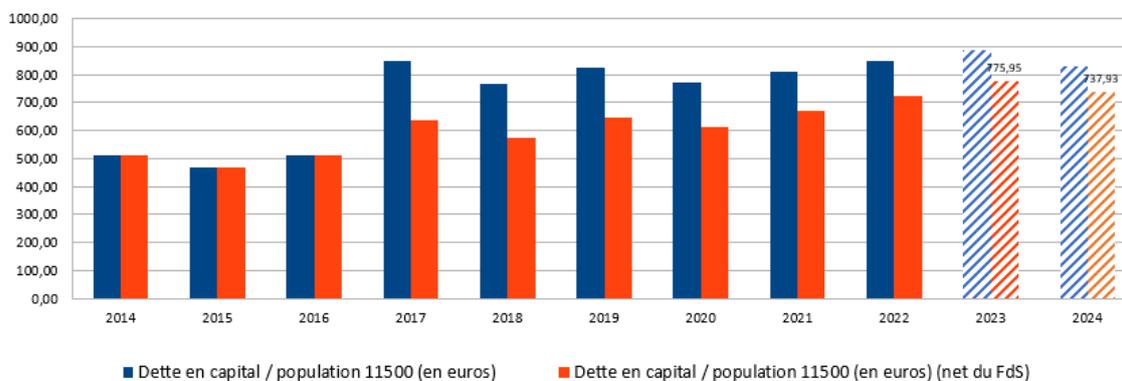
Les emprunts souscrits dans les dernières années l'ont été à taux fixe et à un moment où les taux étaient encore à des niveaux historiquement bas (0,5%). Avec l'emprunt souscrit en 2023 auprès de la Banque des Territoires au taux de 0,25 % pour financer spécifiquement le programme de travaux de rénovation de l'éclairage public, et mobilisé en deux phases de 600 K€ en 2023 et 2024, le taux d'intérêt moyen de la dette de la Ville de Guebwiller sera de 1,01 % pour 2024. Il tombera sous les 1 % dès 2025.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le stock brut de la dette prévisionnel (c'est à dire sans prise en compte du montant du fonds de soutien à la sortie de l'emprunt toxique) sera de 9 115 K€.

Par convention (cf. décret n°2015-1893 du 29 décembre 2015), le stock de dette à prendre en compte est le stock net de dette (stock brut – stock des annuités du fonds de soutien restant à percevoir). Ainsi, le stock prévisionnel net de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2024 serait de 8 117 K€.

La totalité de l'encours de la dette est classé A1 selon la classification de la Charte Gissler. Il s'agit donc des emprunts structurellement les plus sûrs. Il est rappelé qu'avec la sortie de l'emprunt toxique, la Ville n'est plus soumise aux aléas des taux de change.

Dette en capital / population 11500 (en euros)



Avec **738€/habitant** pour 2024, la dette par habitant (à population constante) reste largement inférieure à 900€ et respecte, en cela, l'objectif fixé en 2015.

## 6.2. Annexes relatives au personnel

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, un point spécifique est consacré à la présentation de la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de ressources humaines.

### L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel :

Les dépenses de personnel ont été fortement impactées par le dégel du point d'indice depuis 2022. Celui-ci a connu trois revalorisations successives :

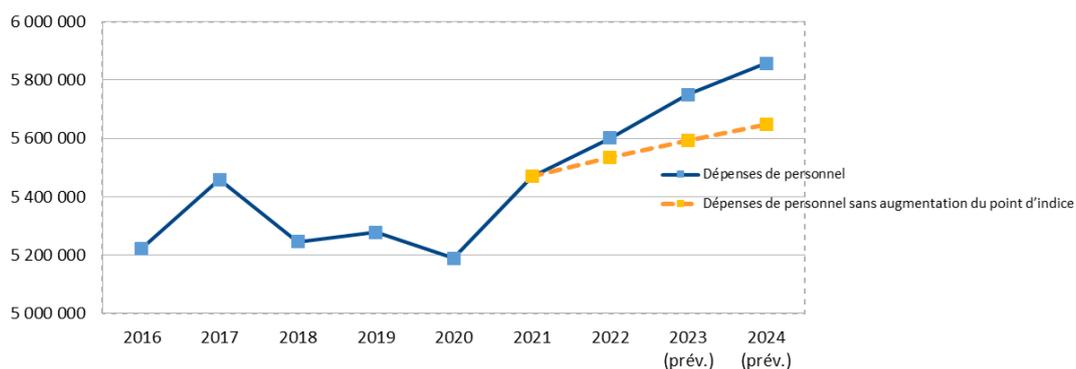
+3,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2022

+1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023

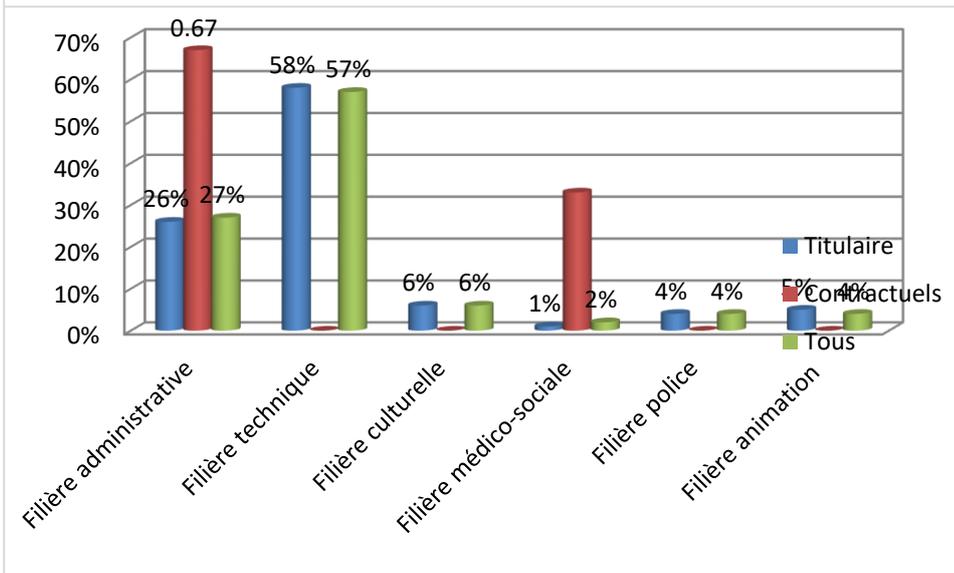
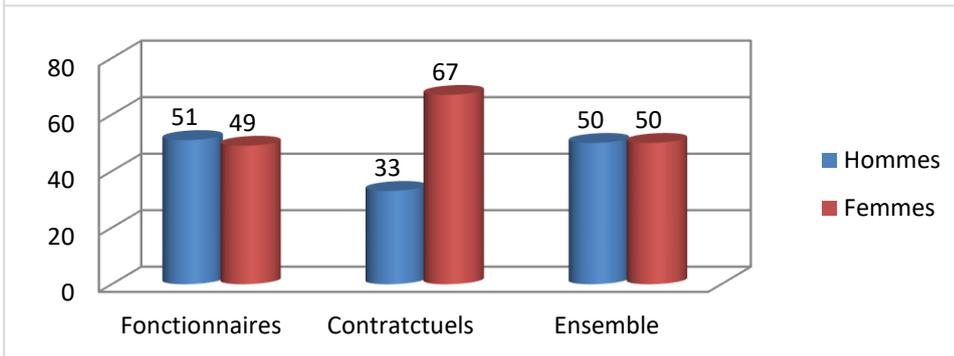
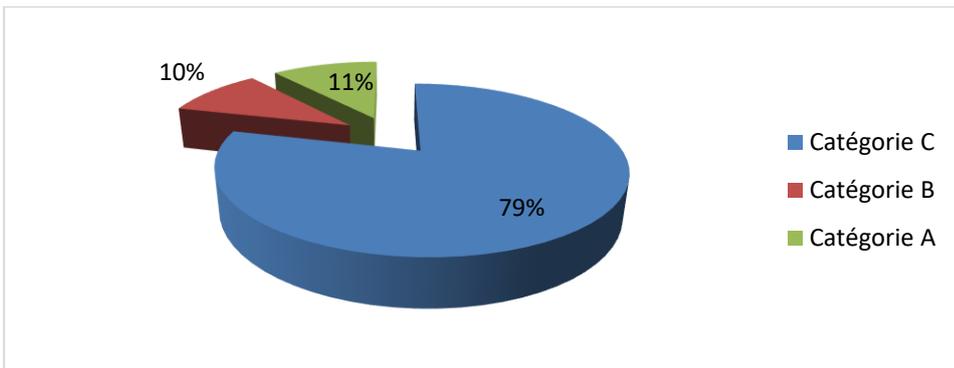
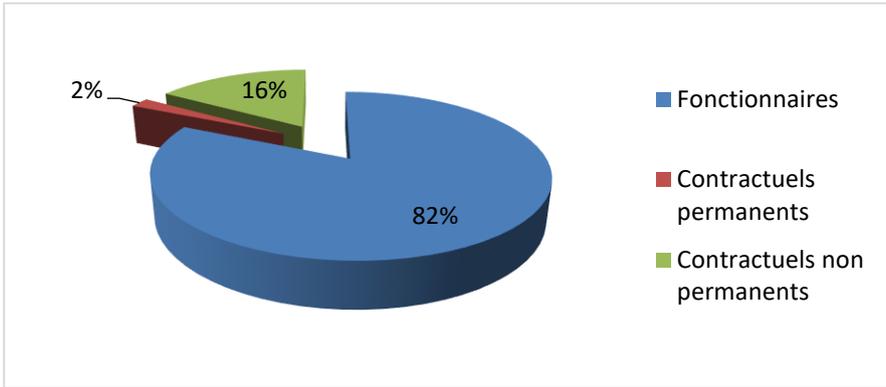
+ 5 points d'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au total et en année pleine, ces augmentations successives représentent une enveloppe de +210 K€ par an pour la collectivité soit +4 % de la masse salariale. S'y ajoutent la hausse du SMIC pour les agents contractuels de droit privé, celle du minimum de traitement pour les agents titulaires et contractuels de droits publics, et l'augmentation de la participation employeur aux frais de santé.

Evolution des dépenses de personnel (2016-2024)



**Structure des effectifs (RSU 2023 sur les effectifs 2022)**



## L'évolution des rémunérations et des avantages en nature

- ✓ Revalorisation du point d'indice de 1.5% au 1<sup>er</sup> juillet 2023

Coût de cette augmentation du point d'indice (TBI/NBI) pour les agents titulaires et les non titulaires payés à l'indice

- Sur 12 mois : + 44 928€

- Sur les 6 derniers mois de l'année : + 22 464€

- ✓ Augmentation du SMIC (contractuels de droit privé)

Après avoir augmenté de 0,9 % en janvier 2022, de 2,65 % en mai 2022, puis de 2,01 % en août 2022, le SMIC a augmenté à nouveau de 1,81 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et de 2.22% au 1<sup>er</sup> mai 2023.

- ✓ Hausse du minimum de traitement pour les agents titulaires et contractuels de droits publics

À compter du 1<sup>er</sup> mai 2023, l'indice minimum de traitement des agents publics des trois fonctions publiques (d'État, hospitalière et territoriale) a été relevé au niveau du Smic. Cette hausse visait à éviter que le traitement de certains agents ne passe au-dessous du niveau du salaire minimum.

Le décret publié au *Journal officiel* du 27 avril 2023 a ainsi porté le minimum de traitement dans la fonction publique à 1 750,86 € bruts mensuels, au lieu de 1 712,06 €.

- ✓ Augmentation de la participation employeur aux frais de santé

Dans le cadre des concertations préalables au renouvellement du contrat portant sur les risques santé, menées avec les représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST), une augmentation mensuelle de 5€/mois par catégorie d'agents a été validée, ayant pour prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le montant de la participation de la commune aux frais de santé varie suivant la catégorie d'emplois de l'agent et a été augmenté de 5€ lors de la dernière révision :

Agent de catégorie A : 30€/mois

Agent de catégorie B : 35€/mois

Agent de catégorie C : 40€/mois

N°06-11/2023

**RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME  
AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX  
SIGNATURE DE L'AVENANT  
AUTORISATION**

Rapporteur : M. Claude MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire délégué au développement durable du territoire et à l'urbanisme

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 06 novembre 2023.

- Lot 3 Couverture

Dans le cadre de la restauration de l'église Notre-Dame, un marché de travaux a été conclu avec l'entreprise BILZ pour le lot 3 Couverture.

L'établissement d'un avenant est nécessaire afin de prendre en compte les travaux suivants :

- habillage des 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> niveaux de balcons
- habillage de massifs au niveau des statues au droit des baies 130-128
- pose d'un capotage au niveau des oculus de la tour

Montant après avenant n°1 :

Montant HT : 1 011 470,45 euros

Montant TTC : 1 213 764,54 euros

Soit une variation en hausse de 26 780,10 euros HT.

Pour information, pourcentage d'écart introduit par l'avenant n°1 par rapport au marché de base : 2,72 %

**Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 30**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWAY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC représentant : N. FRIDMANN-PAWLOW / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. SIMLER**

**AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise BILZ (Lot 3 Couverture).**

N°07-11/2023

**MARCHE POUR LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES  
SIGNATURE DU MARCHE  
AUTORISATION**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et Affaires Générales, en date du 06 novembre 2023.

Les contrats d'assurances souscrit par la Ville de Guebwiller arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

Pour permettre à la commune de souscrire de nouveaux contrats d'assurances une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offre ouvert conformément à l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique.

Les nouveaux contrats qui en découlent seront conclus pour une période de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 14 juin 2023 au BOAMP (avis n° 23-81784), au JOUE (avis n°23-369699-001), sur la plateforme acheteur de l'Association des Maires du Haut-Rhin et sur le site de la Ville.

Vingt-deux dossiers de candidatures ont été retirés et huit offres ont été réceptionnées à la date limite de remise des offres le 31 Juillet 2023 à 12 heures.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 16 octobre 2023, après avoir déclarée recevables les candidatures et les offres a décidé d'attribuer les marchés à :

- **Lot 1 : Responsabilité civile** : SMACL pour une cotisation annuelle de 18 234,74 € TTC  
Formule Franchise 1000€
- **Lot 2 : Protection fonctionnelle** : SMACL pour une cotisation annuelle de 571,97 € TTC  
Formule sans franchise ni seuil d'intervention
- **Lot 3 : Protection juridique** : MALJ pour une cotisation annuelle de 745,82 € TTC  
Seuil d'intervention 600€
- **Lot 4 : Flotte automobile** : Absence de réponse – Marché classé infructueux  
Une nouvelle consultation a été lancée sous forme de procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique :  
MMA pour une cotisation annuelle de 18 805,32 € TTC  
Formule Franchise VL : 400€ - PL : 750€ et Engins : 500€  
Assurance « Auto mission » : franchise 300 € sauf bris de glace 75€
- **Lot 5 : Dommages aux biens et risques annexes** : CIADE pour une cotisation annuelle de 45 813,00 € TTC  
Formule 1 LCI 16 000 000 €, franchise 3 000 €
- **Lot 6 : Dommages aux biens et risques annexes (2<sup>ème</sup> ligne)** : SMACL pour une cotisation annuelle de 9 019,07 € TTC

- **Lot 7 : Multirisques expositions** : Cabinet K'RE pour une cotisation annuelle de 1 349,42 € TTC  
Formule sans franchise
- **Lot 8 : Risques statutaires du personnel** : Marché classé sans suite

**Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 29**

**C. MULLER / C. GRAWHEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC représentant : N. FRIDMANN-PAWLOW / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. SIMLER**

**N'a pas pris part au vote : 1**

**F. KLEITZ**

**AUTORISE M. le Maire à signer les marchés, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution, à l'exécuter et à accomplir toutes les formalités en résultant ;**

**DIT QUE les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « charges à caractère général » article 616 « primes d'assurances » du budget principal.**

**N°08–11/2023**

**PERSONNEL COMMUNAL  
CONVENTION D'ENTREPRISE SUR LES FRAIS DE SANTÉ**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets, en date du 06 novembre 2023.

Le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, l'arrêté du 8 novembre 2011 et la circulaire du 25 mai 2012, fixent les conditions dans lesquelles les collectivités territoriales peuvent accorder une participation financière à leurs agents, qui souscrivent à des contrats de protection sociale complémentaire.

Ces textes s'inscrivent dans les lois de modernisation de la fonction publique portant sur la valorisation de l'action sociale dans la gestion des ressources humaines.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents, tout comme l'aide apportée par les employeurs publics.

Toutefois, à compter de 2026, la participation de l'employeur public aux frais de santé sera obligatoire.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire.

En 2018, la commune de Guebwiller a conclu une convention de participation sur les frais de santé avec l'assureur Muta Santé, qui arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Dans le cadre du renouvellement du dispositif de protection sociale complémentaire portant sur le risque santé, une concertation a été menée avec les représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST).

Il est ressorti de ces échanges les décisions de :

Mettre en œuvre la procédure de mise en concurrence en vue de la signature d'une nouvelle convention de participation sur le risque santé avec un organisme compétent ;

Revaloriser de 5€ la participation employeur aux frais de santé pour chaque catégorie (40€ pour un agent de catégorie C, 35€ pour un agent de catégorie B et 30€ pour un agent de catégorie A + 5€ pour le conjoint et par enfant adhérent) ;

Revaloriser systématiquement le montant de cette participation en fonction de l'évolution du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS).

Dans le cadre de cette consultation, le service « commande publique » a reçu quatre offres (Generali, Muta santé, Mutest et Amellis) et les a analysées sur la base des cinq critères suivants :

le rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé,

le degré effectif de solidarité ,

la maîtrise financière du dispositif,

les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques,

les modalités de gestion et d'accompagnement proposées.

L'analyse des offres laisse apparaître que celle présentée par Muta Santé est la mieux-disante.

Présentée aux représentants du personnel au CST, cette offre a reçu un avis favorable lors de la réunion en date du 19 octobre 2023.

**Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 30**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC représentant : N. FRIDMANN-PAWLOW / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. SIMLER**

**ADHERE** à la convention de participation conclue avec Muta Santé pour la période (2024/2030) ;

**CONFIRME** le montant mensuel de la participation financière de la commune à 30 € pour les agents de catégorie A, à 35 € pour les agents de catégorie B, à 40 € pour les agents de catégorie C et à 5 € pour le conjoint et par enfant affilié ;

**REVALORISE** le montant de cette participation en fonction de l'évolution du plafond mensuel de la sécurité sociale (PMSS) ;

**AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ;

**DIT QUE** les crédits nécessaires au versement de la participation aux frais de santé sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

N°09-11/2023

**PERSONNEL COMMUNAL  
TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION DE POSTE**

Rapporteur : M. Daniel BRAUN, Adjoint au Maire délégué aux finances et à l'administration générale.

Dossier présenté à la Commission Finances et Budgets, en date du 6 novembre 2023.

Conformément au statut de la Fonction Publique Territoriale, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et des emplois à temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé, la durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi, le motif invoqué, la nature des fonctions, et s'il s'agit d'un emploi de non titulaire, la base juridique servant à la création de cet emploi ainsi que les conditions justifiant le recours à un agent contractuel.

Attendu que le directeur en charge des finances, des moyens généraux et de la culture a pris ses fonctions en septembre dernier et qu'il a été décidé qu'il prenne en charge la gestion des dossiers de subventions et de financement des projets, il est proposé au conseil municipal, pour le seconder, d'approuver la création d'un poste d'assistant-e, chargé-e du suivi administratif et financier de ces dossiers.

L'intéressé-e assurera ses missions dans le cadre d'un temps non complet (11/35èmes) et sera rémunéré-e sur l'un des trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Il est précisé que ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi.

**Le conseil municipal, après l'exposé et après en avoir délibéré par :**

**Voix Pour : 30**

**F. KLEITZ / C. MULLER / C. GRAWEY représentant : E. HASSENFORDER / D. BRAUN / I. SCHROEDER représentant : L. HEBERLE / C. TOGNI / A. DEHESTRU / D. LOSSER / H. CORNEC représentant : N. FRIDMANN-PAWLOW / D. CAUTILLO / J-M ROST / A. CHRISTMANN / K. DAYA / J. BRENDER-SYDA / Y. KELLER / N. ANGELINI / O. ABTEY / M. LOTZ / C. PLACET / K. CLERGET-BIEHLER / C. REIBEL / D. MASSON / H. FRANÇOIS-AULLEN / C. FACCHIN / F. MERTZ / P. WIESSER / G. SIMLER**

**CREE** au tableau des effectifs de la commune un poste d'assistant-e de suivi administratif et financier des subventions et mécénats, à temps non complet (11/35èmes), pouvant relever des trois grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent-e nommé-e seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

## DIVERS

- La réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller n'est plus dans le Contrat Plan Etat-Région, quelle démarche envisagez-vous ? (Groupe « Gueb' à venir »)

*Mme FRANÇOIS-AULLEN dit que la réouverture de la ligne Bollwiller-Guebwiller n'est plus dans le contrat plan Etat-Région, mais y figure toujours la réalisation du raccordement à l'euroAirport, 6km pour plus de 450 millions d'euros et la réactivation de la ligne Colmar-Fribourg pour une estimation à 800 millions d'euros. La réactivation de la ligne du Florival est estimée à 33 millions d'euros. Il ne s'agit donc pas d'un arbitrage financier mais de choix politiques, poursuivre le développement du trafic aérien au détriment du transport quotidien et du bilan carbone. La mobilité participe aussi à l'attractivité de Guebwiller. Le CPER sera définitif fin novembre, quelle démarche envisagez-vous ?*

*M. le Maire dit également militer pour le transport en commun en général. Le problème de la mobilité sur la vallée de Guebwiller est un vrai sujet, notamment pour les jeunes en recherche d'emploi. Il ne sait pas comment Florirail a pu recevoir une information disant que ce projet ne figurerait pas au CPER, car ce plan est négocié entre l'Etat, la Région, la CeA et les grandes agglomérations pour une période donnée. En tant que Conseiller d'Alsace et à la source de l'information, il lui a été confirmé que ce projet n'a pas été supprimé du CPER et que les négociations sont toujours en cours. Il s'est adressé à la Région qui lui a confirmé que le projet Bollwiller-Guebwiller est toujours en discussion, même si ce dossier n'est pas prioritaire. Il y a un énorme besoin d'investissement dans le rail, notamment en Lorraine et en Champagne-Ardenne où aucun travaux n'ont été fait pendant de nombreuses années. Il est difficile de parler de réactivation d'une ligne qui n'est plus en service alors que des lignes toujours en services sont menacées parce qu'elles sont mal entretenues. Il tient à ce que la Région, ne lâche pas ce projet. Le tram-train tel qu'il fonctionne sur la vallée de Thann est un projet beaucoup trop lourd pour Guebwiller, ce qui veut dire qu'il faut revoir le projet et trouver la solution optimale pour la ligne Bollwiller-Guebwiller car la condition est de monter jusqu'au Heissenstein avec un parking relais pour l'ensemble de la vallée. Un projet de ce type-là est toujours en discussion dans le cadre de la négociation du contrat de Plan Etat-Région.*

*Mme FRANÇOIS-AULLEN partage l'avis de M. le Maire et dit que c'est pour cela qu'elle n'a cité que des exemples alsaciens. Il est évidemment normal que dans le cadre de la gestion des transports au niveau de la Région, les secteurs les plus démunis soient prioritaires.*

- Pourquoi le cimetière militaire de Guebwiller n'est pas classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? (Groupe « Gueb' à venir »)

*Mme FRANÇOIS-AULLEN dit qu'en ces temps de commémoration, elle s'est intéressée à la 1<sup>ère</sup> guerre en alsace, et aux sites placés au patrimoine mondial de l'Unesco. Elle y a trouvé 8 sites pour le Haut-Rhin, mais pas le cimetière militaire de Waldmatt à Guebwiller qui pourtant à la particularité d'être binationale.*

*M. ROST répond qu'il y a 6 ou 7 ans, des agents de la ville de Guebwiller s'étaient rendus à une réunion au conseil général de Colmar, dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du cimetière militaire de Guebwiller. Un dossier complet avait été transmis. Les nécropoles et cimetières choisis ont certainement une portée historique plus importante que le cimetière militaire de Guebwiller. Ce sont souvent des sites liés à des combats ce qui n'est pas notre cas. Actuellement avec les 4 nouvelles inscriptions, les 10 sites classés dans le Haut-Rhin sont :*

- la nécropole nationale française du Wettstein,
- le cimetière allemand de Hohrod-Bärenstall,
- le cimetière allemand Kahm de Lapoutroie,
- la nécropole nationale française Duchesne à Orbey Le bonhomme,
- la nécropole nationale française du Silberloch, monument national français et crypte du Hartmannswillerkopf,
- le cimetière allemand des Uhlans à Hartmannswiller,

- le cimetière militaire roumain de Soultzmatt,
- le cimetière militaire français germania à Stosswihr,
- la nécropole nationale française de Moosch.

*L'inscription au patrimoine de l'Unesco est surtout dans un but de préserver ces lieux et de les protéger pour que les générations futures puissent en profiter. En ce qui concerne le cimetière militaire de Guebwiller, l'entretien est assuré gratuitement tous les ans par le service pour l'entretien des sépultures allemandes de Bergheim avec du personnel et du matériel allemand. C'est également ce service qui a remis en état l'ensemble du site quand celui-ci a été labouré à plus de 80% par les sangliers et c'est également lui qui a clôturé l'ensemble du cimetière et mis en place les portillons sécurisés sans que cela ne coûte quoi que ce soit à la ville. Il regrette effectivement que le cimetière militaire de Guebwiller n'ait pas été choisi, car ce classement aurait peut-être permis aux gens de venir à Guebwiller lors des manifestations du 8 mai et du 11 novembre.*

*M. le Maire dit que la ville possède un très beau cimetière militaire comme cela a encore pu être constaté lors de la récente cérémonie du 11 novembre.*

*Mme FRANÇOIS-AULLEN demande s'il ne faudrait pas relancer cette démarche.*

*M. le Maire répond qu'ayant suivi les dossiers d'inscriptions à la CeA, il estime que ce sont des dossiers extrêmement lourds et ne souhaite pas charger les services avec un dossier de ce type.*

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire, lève la séance, il est 21h45.